



Nations Unies

du développement durable

**Rapport de la douzième session
(9 mai 2003 et 14 au 30 avril 2004)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2004
Supplément N° 9

Conseil économique et social
Documents officiels, 2004
Supplément N° 9

Commission du développement durable

Rapport de la douzième session
(9 mai 2003 et 14 au 30 avril 2004)



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social	1
Projet de décision dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil	1
Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire de sa treizième session	1
II. Module thématique du cycle d'application 2004-2005 : a) eau; b) assainissement; c) établissements humains	2
Débat de haut niveau	18
Résumé du Président	24
III. Préparation de la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	82
IV. Questions diverses	85
V. Ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission	86
VI. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa douzième session	87
VII. Questions d'organisation et autres questions	88
A. Ouverture et durée de la session	88
B. Élection du Bureau	88
C. Ordre du jour et organisation des travaux	88
D. Participation	89
E. Documentation	89
Annexes	
I. Liste des documents	90
II. Partnerships Fair	94
III. Learning centre : list of courses	99

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social

Projet de décision dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil

1. La Commission du développement durable recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire de sa treizième session

Le Conseil économique et social prend note du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa douzième session et approuve l'ordre du jour provisoire ci-après de sa treizième session :

Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Rapport de la réunion préparatoire intergouvernementale à la treizième session de la Commission du développement durable¹.
4. Module thématique du cycle d'application 2004-2005 (session directive) :
 - a) Eau;
 - b) Assainissement;
 - c) Établissements humains.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa treizième session.

¹ New York, 28 février-4 mars 2005.

Chapitre II

Module thématique du cycle d'application 2004-2005 :

a) eau; b) assainissement; c) établissements humains

1. La Commission a examiné le point 3 de sa 4^e à sa 23^e séance, du 19 au 30 avril 2004. Pour la documentation établie au titre de ce point de l'ordre du jour, voir annexe I.

2. À sa 4^e séance, le 19 avril, la Commission a entendu des exposés sur les résultats de certaines réunions intersessions; M. Abdellah Benmellouk (Maroc) a fait un exposé consacré à la Rencontre internationale d'experts sur la mise en œuvre d'un ensemble de programmes décennaux portant sur les modes de consommation et de production durables, qui a eu lieu à Marrakech (Maroc) en juin 2003; M. Rashid Alimov (Tadjikistan) a fait un exposé consacré au Forum international de Douchanbé sur le problème de l'eau douce; M^{me} Damla Say, de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, a fait un exposé consacré à l'Atelier sur la gouvernance en vue de l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable dans les pays en transition, qui a eu lieu à Istanbul (Turquie) en septembre 2003; M. Bjørn Skogmo, Secrétaire général adjoint au Ministère norvégien des affaires étrangères, a fait un exposé consacré à une conférence internationale organisée sur le thème « De l'eau pour les plus pauvres », qui s'est tenue en novembre 2003 à Stavanger (Norvège); M. Alberto Gagliardi, Secrétaire adjoint aux affaires régionales de l'Italie, a fait un exposé consacré au Forum international sur les partenariats pour le développement durable, qui s'est tenu à Rome en mars 2004; M. Zhang Yishan (Chine) a fait un exposé consacré à un forum relatif à la mise en œuvre, au niveau municipal, du Plan d'application issu du Sommet mondial sur le développement durable, qui s'est tenu à Hong Kong (Chine) en février 2004; et M. Arcado Ntagazwa, Ministre tanzanien de l'environnement, a fait un exposé consacré à la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui a eu lieu à Jeju (République de Corée) en mars 2004.

3. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont fait des déclarations liminaires : Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); Irlande (au nom des 15 États membres et des 10 États adhérents de l'Union européenne); l'Australie; la Fédération de Russie; l'Indonésie; la République démocratique populaire lao (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral); l'Afrique du Sud; le Japon; et la République de Corée.

4. À la même séance, des représentants du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et de la Fédération internationale des producteurs agricoles ont également fait des déclarations à titre d'observateurs.

5. À la même séance, des déclarations sur l'examen global de la suite donnée à l'Action 21 ont également été faites par les délégations du Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et de l'Irlande (au nom des 15 États membres et des 10 États adhérents de l'Union européenne).

6. À sa 5^e séance, le 19 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « État de l'application des objectifs du Millénaire en matière de développement/objectifs du Plan d'application de Johannesburg relatif à l'eau du

niveau mondial au niveau local » et entendu les observations faites par les personnalités suivantes pour lancer la discussion : Alvaro Umaña, Chef du Groupe de l'environnement et du développement durable du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); et Roberto Lenton, Coprésident de l'Équipe spéciale sur les objectifs du Millénaire en matière de développement pour l'eau et l'assainissement.

7. À la même séance, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Afrique du Sud, Irlande (au nom des 15 États membres et des 10 pays adhérents de l'Union européenne, ainsi que de la Croatie), République islamique d'Iran, Burkina Faso, États-Unis d'Amérique, Croatie, Mexique, Colombie, Cuba, Indonésie, Japon, Kenya, Israël, Nigéria, Fédération de Russie, Liban, Suède, Égypte, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et République arabe syrienne. Ont également pris la parole les observateurs représentant les syndicats, les organisations non gouvernementales, la communauté scientifique et technique et les agriculteurs.

8. À la 5^e séance également, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Plans intégrés de gestion et d'utilisation efficace des ressources en eau – intégrer les questions relatives à la gestion de l'eau dans les stratégies nationales de développement durable, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté, l'action sur le terrain et les incidences de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement » et entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : Conall O'Connell, Secrétaire adjoint du Département de l'environnement et du patrimoine (Australie); et Jerson Kelman, Président Directeur général de l'Agencia Nacional de Aguas (ANA) (Brésil).

9. À la même séance, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Suisse, Irlande (au nom des 15 États membres et des 10 pays adhérents de l'Union européenne, ainsi que la Croatie), Suède, Japon, Afrique du Sud, Cuba, Burkina Faso, Égypte, République de Corée et États-Unis d'Amérique. Ont également pris la parole les observateurs représentant les syndicats, les agriculteurs et la communauté scientifique et technique.

10. À sa 6^e séance, le 20 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Politiques de gestion des ressources en eau et réformes pour permettre une utilisation et une gestion plus efficaces et durables de ces ressources » et entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : Mike Muller, Directeur général du Département des eaux et forêts (Afrique du Sud); Raquel Alfaro Fernando, Présidente Directrice générale d'Empresa de Servicios Sanitarios de la Araucania (Chili); et Li Yanyan, chef ingénieur adjoint et professeur spécialiste des ressources en eau et de la planification et de la conception hydroélectriques à l'Institut général du Ministère des ressources hydrauliques (Chine).

11. À la même séance, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Canada, Maurice (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), Thaïlande, Chine, Suisse, République-Unie de Tanzanie, Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats à l'adhésion – Bulgarie et Roumanie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro), Inde, Finlande, Turquie, Brésil, Bhoutan, Ouganda, Kenya et Venezuela.

12. À la même séance, l'observateur de la Convention Ramsar, organisation intergouvernementale accréditée auprès de la Commission, a fait une déclaration.
13. À la même séance, l'observateur des syndicats (au nom des grands groupes) a également fait une déclaration.
14. À la 6^e séance, la Commission a également tenu un débat interactif sur le thème « Renforcement des capacités pour une gestion concertée des ressources en eau et prestation de services relatifs à l'eau » et entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : Mike Muller, Directeur général du Département des eaux et forêts (Afrique du Sud); Dennis D. Mwanza, Directeur général du Partenariat pour l'approvisionnement en eau (Côte d'Ivoire); et Rosario Villaluna, Secrétaire exécutive de la Coalition mondiale des centres de ressources en eau et d'assainissement (Philippines).
15. À la même séance, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Chili, Malaisie, Sénégal, États-Unis d'Amérique, Norvège, Belgique, Colombie, Mexique, Nouvelle-Zélande, France, Australie, Tadjikistan, Bénin, Irlande (au nom de l'Union européenne; des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats à l'adhésion – Bulgarie et Roumanie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro), Azerbaïdjan, République tchèque et Japon.
16. À la même séance, les observateurs de la Communauté européenne et de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), organisations intergouvernementales accréditées auprès de la Commission, ont également fait des déclarations.
17. À la même séance, l'observateur représentant la jeunesse a fait une déclaration.
18. À sa 6^e séance (parallèle), le 20 avril, la Commission a tenu un débat interactif avec les représentants de neuf grands groupes. Le temps alloué aux exposés des grands groupes a été réparti entre trois grands groupes : les femmes, les autorités locales et les syndicats.
19. À la même séance, le Président a fait une déclaration, suivie de celles des délégations de l'Afrique du Sud, de la Suède, de la Fédération de Russie et de l'Australie.
20. Les observateurs des grands groupes ci-après ont répondu aux questions et aux observations : syndicats et femmes.
21. À la même séance (parallèle), le débat interactif s'est poursuivi avec les exposés du deuxième groupe de représentants de grands groupes, notamment les organisations non gouvernementales, les agriculteurs et les peuples autochtones.
22. À la même séance, des déclarations ont été faites par les délégations de la France et de l'Australie.
23. À la même séance, les représentants des grands groupes suivants ont répondu aux questions et aux observations : femmes; agriculteurs; syndicats; peuples autochtones; et autorités locales.

24. À la même séance (parallèle), la Commission a poursuivi son débat interactif avec les exposés du troisième groupe de représentants de grands groupes, à savoir la communauté scientifique et technique; les milieux d'affaires et l'industrie; et les jeunes et les enfants.
25. À la même séance, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Burkina Faso, Venezuela, Fédération de Russie, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique, Égypte, Suède, Japon, Australie et France.
26. À la même séance, les observateurs des grands groupes suivants ont répondu aux questions et aux observations : peuples autochtones; syndicats; organisations non gouvernementales; communauté scientifique et technique; milieux d'affaires et industrie; et agriculteurs.
27. À la même séance également, le Président a résumé le débat.
28. À la 7^e séance, le 20 avril, la Commission a procédé à un « Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre, selon une perspective régionale, dans la région de la CESAP » et entendu un exposé du Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).
29. À la même séance également, les experts suivants ont formulé des observations pour lancer la discussion : Patricia Moser, Banque asiatique de développement; M. Isikia Rabici Savua, Représentant permanent de Fidji (au nom des États membres de la sous-région du Pacifique de la CESAP); M. Siddiqi, ancien Secrétaire de la Division de l'administration locale au Ministère de l'administration locale et du développement rural et des coopératives (Bangladesh) et Coprésident des pays d'Asie et du pourtour du Pacifique; et Kuniyoshi Takeuchi, professeur, Président de l'Association internationale des sciences hydrologiques (Japon).
30. À la même séance, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Tadjikistan, Japon, Australie, Fidji, Nauru, Îles Salomon, Tuvalu, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Inde et République de Corée.
31. Les observateurs des agriculteurs, des femmes et des syndicats (au nom des grands groupes) ont également fait des déclarations.
32. À la même séance également, la Commission a procédé à un « Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre, selon une perspective régionale, dans la région de la CEE » et entendu les observations liminaires du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
33. À la même séance également, M^{me} Margaret Beckett, Secrétaire d'État du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a fait un exposé sur la synthèse du Président concernant le Forum régional de mise en œuvre de la Commission économique pour l'Europe.
34. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie et Roumanie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro et Turquie), Norvège, Suisse, Cuba, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Kirghizistan, République tchèque et Nigéria.

35. À la même séance, l'observateur du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a également fait une déclaration.
36. À la même séance également, les observateurs représentant la jeunesse, les femmes et les syndicats ont également fait des déclarations.
37. À la même séance, la Secrétaire d'État du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a formulé des observations finales.
38. Le Secrétaire exécutif de la CEE a fait la synthèse des débats.
39. À sa 7^e séance (parallèle), le 20 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Veiller à concilier les questions relatives à l'eau – l'eau pour les hommes, l'environnement, l'alimentation et autres utilisations » et entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : Frank Rijsberman, Directeur général de l'Institut international de gestion des ressources en eau (Sri Lanka); Munther Haddadin, ancien Ministre des eaux et de l'irrigation (Jordanie); et Alfred Duda, conseiller principal auprès du Fonds pour l'environnement mondial.
40. À la même séance, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Pays-Bas, Algérie, Suède, Suisse, États-Unis d'Amérique, Allemagne, Lesotho, Sénégal, Arabie saoudite, Australie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Japon.
41. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les observateurs représentant les grands groupes suivants : milieux d'affaires et industrie; syndicats; femmes; et communauté scientifique et technique.
42. À sa 7^e séance (parallèle), le 20 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Gestion de la demande d'eau et conservation de l'eau – potentiel inexploité? » et entendu les observations formulées par les experts suivants pour lancer la discussion : Frank Rijsberman, Directeur général de l'Institut international de gestion des ressources en eau (Sri Lanka); Apichart Anukularmphai, Président de l'Association internationale des ressources en eau (Thaïlande); et David Brooks, Directeur de recherche, Amis de la Terre (Canada).
43. À la même séance, le Président a fait une déclaration.
44. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Afrique du Sud, Canada, Irlande (au nom de l'Union européenne et des pays adhérents), États-Unis d'Amérique, Égypte, Burkina Faso, Pays-Bas, Grèce, Japon, Brésil, France, Costa Rica et Nigéria.
45. À la même séance, l'observateur de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), organisation intergouvernementale accréditée auprès de la Commission, a également fait une déclaration.
46. Une déclaration a également été faite par le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
47. À la même séance, des déclarations ont été également faites par les représentants des grands groupes suivants : femmes; communauté scientifique et technique; et autorités locales.

Vue d'ensemble

48. À sa 8^e séance, le 21 avril, la Commission a entendu des déclarations faites par les délégations des pays suivants : Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie et Roumanie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et les candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro et Turquie), Chine, République islamique d'Iran, Canada, République-Unie de Tanzanie, Nigéria, États-Unis d'Amérique, Suisse, Fédération de Russie, Équateur, Pakistan, Nouvelle-Zélande (au nom du Forum des îles du Pacifique), Brésil, Turquie, Afrique du Sud, Tonga, Cuba, Kenya, Kazakhstan, Thaïlande, Malaisie, République tchèque, Colombie, Mexique, République de Corée, Inde, Ouganda, Suède, Japon, Lesotho et Pays-Bas.

49. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les observateurs de la Communauté européenne et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que par l'observateur pour la Convention de Bâle.

50. À sa 8^e séance (parallèle), le 21 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Relever le défi financier de l'eau – dispositions visant à encourager les réformes et l'utilisation optimale des ressources » et entendu les observations faites par les experts ci-après pour lancer la discussion : Thierry Chambolle, conseiller chez Suez et Président du Groupe de contact de la Chambre de commerce internationale (France); Ravi Narayanan, Directeur de WaterAid (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); et John Wasielewski, Directeur de l'Office of Development Credit à l'Agency for International Development des États-Unis.

51. À la même séance, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Suisse, Afrique du Sud, Irlande (au nom de l'Union européenne), Norvège, Danemark, Dominique, France, Autriche, Arabie saoudite, Australie, Costa Rica et Pays-Bas.

52. À la même séance également, l'observateur de la Communauté européenne a fait une déclaration.

53. À la même séance, l'observateur du PNUE a également fait une déclaration.

54. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les observateurs représentant les grands groupes suivants : femmes; syndicats; organisations non gouvernementales; autorités locales; et agriculteurs.

55. À la même séance, les experts ont répondu aux questions et aux observations.

56. Toujours à sa 8^e séance (parallèle), le 21 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème: « Habilitier les parties prenantes à assurer la participation, en particulier, les femmes, comme agents de changement » et entendu les observations formulées par les experts suivants pour lancer la discussion : Kerstin Müller, Ministre d'État (Allemagne); Ravi Narayanan, Directeur de WaterAid (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); Marie-Elise Gbèdo de l'Association des femmes juristes du Bénin (Bénin); et Linette Vassell, spécialiste du développement communautaire et de la parité entre les sexes au Ministère de l'hydraulique et de l'habitat (Jamaïque).

57. À la même séance, le Président a fait une déclaration.
58. À la même séance, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Turquie, Venezuela, Canada, Irlande, Japon, États-Unis d'Amérique, République-Unie de Tanzanie, France et Suisse.
59. À la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs représentant les grands groupes suivants : femmes; milieux d'affaires et industrie; syndicats; peuples autochtones; et agriculteurs.
60. À la même séance également, le Président a résumé le débat.
61. À sa 9^e séance (parallèle), le 21 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « État de l'application des objectifs du Millénaire en matière de développement/objectifs du Plan d'application de Johannesburg relatifs à l'assainissement, du niveau local au niveau mondial » et entendu les observations formulées par les experts ci-après pour lancer la discussion : Gourisankar Ghosh, Directeur exécutif du Conseil de coordination pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement; Jamie Bartram, coordonnateur pour l'eau, l'assainissement et la santé auprès de l'Organisation mondiale de la santé; et Albert Wright, Coprésident de l'Équipe spéciale sur les objectifs du Millénaire en matière de développement pour l'eau et l'assainissement. (voir plus bas, chap. IV).
62. À la même séance, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro; de l'Islande, membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE), et de l'Espace économique européen, qui se sont joints à la déclaration), Kenya, Inde, Indonésie, Nigéria, Japon, Mexique, Brésil, Burkina Faso, Venezuela, Pays-Bas, Côte d'Ivoire et Pakistan.
63. À la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs des grands groupes suivants : femmes; syndicats; et jeunes et enfants.
64. À la même séance, les experts ont répondu aux questions et aux remarques.
65. Toujours à sa 9^e séance, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Stratégies pour améliorer l'accès à l'assainissement de base » et entendu les observations formulées par les experts suivants pour lancer la discussion : Gourisankar Ghosh, Directeur exécutif du Conseil de coordination de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement; Vanessa Tobin, chef de la section Eau, environnement et assainissement du Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Patrick Kahangire, Directeur du Service des eaux (Ouganda); et Bernardo Monge Ureña, Directeur de la Dirección Protección Ambiente Humano (Costa Rica).
66. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro; de l'Islande, membre de l'AELE et de l'Espace

économique européen, qui se sont joints à la déclaration), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Afrique du Sud, Pakistan, Burkina Faso, France, Autriche et États-Unis d'Amérique.

67. À la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs des grands groupes suivants : femmes; organisations non gouvernementales; et syndicats.

68. À la même séance, le Président a résumé le débat.

69. À sa 10^e séance, le 22 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Création d'une demande d'assainissement et promotion de pratiques hygiéniques par le biais d'une sensibilisation et de stratégies de commercialisation compte tenu des préférences et des entraves culturelles et sociales » et entendu les observations formulées par les experts suivants pour lancer la discussion : Bindeshwar Pathak, fondateur du Sulabh International (Inde); et Peter Kolsky, spécialiste hors classe des questions d'eau et d'assainissement à la Banque mondiale.

70. À la même séance, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Chine, Norvège, Burkina-Faso, Sénégal, Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro; et de l'Islande, membre de l'AELE et de l'Espace économique européen), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République de Corée, Afrique du Sud, Inde, Ouganda, Australie, Cuba, Côte d'Ivoire, Bénin, Pays-Bas et Lesotho.

71. À la même séance, des observateurs des communautés scientifiques et techniques et des syndicats ont fait des déclarations.

72. À la même séance, la Commission a également tenu un débat interactif sur le thème « De l'eau usée à l'assainissement durable » et entendu des observations formulées par les experts suivants pour lancer la discussion : Peter Kolsky, spécialiste hors classe des questions d'eau et d'assainissement à la Banque mondiale; Dato' Ir Lee Yee Cheong, Président de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs et Coprésident de l'Équipe des objectifs du Millénaire en matière de développement sur la science et la technologie (Malaisie); Paul Reiter, Directeur exécutif de l'Association internationale de l'eau (Royaume-Uni); et Cees van de Guchte, Administrateur de programme (hors classe), Programme d'action mondiale du PNUE.

73. À la même séance, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro; et de l'Islande, pays membre de l'AELE et de l'Espace économique européen), Mexique, Sénégal, Brésil, Burkina-Faso, Fidji et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

74. À la même séance, l'observateur de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), organisation intergouvernementale accréditée auprès de la Commission, a fait une déclaration.

75. À la même séance, les représentants des organisations non gouvernementales, des peuples autochtones, des milieux d'affaires et de l'industrie, et des femmes sont intervenus à titre d'observateurs.

76. À sa 10^e séance (parallèle), le 22 avril, la Commission a mené un débat interactif sur le thème « Les taudis et la pauvreté urbaine – changer les schémas des établissements humains » et a entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : le Directeur de la Division mondiale d'ONU-Habitat; M. David Satterthwaite, Associé principal du Programme sur les établissements humains de l'Institut international pour l'environnement et le développement (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); et M. Timothy Mahoney, Directeur du Service de la lutte contre la pauvreté du Bureau pour la croissance économique, l'agriculture et le commerce de l'Agency for International Development des États-Unis d'Amérique.

77. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont pris la parole : Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro; et de l'Islande, pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen, qui se sont associés à cette déclaration), Allemagne, Pays-Bas, Inde, Indonésie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Pakistan, Suède, France, Nigéria, États-Unis d'Amérique, Arabie saoudite, Maurice, Afrique du Sud et Finlande.

78. À la même séance, le représentant des syndicats a pris la parole à titre d'observateur.

79. À la même séance, les experts ont répondu aux questions et aux observations.

80. À la même séance, la Commission a également mené un débat interactif sur le thème « Le rôle des femmes dans le développement des établissements humains : difficultés et perspectives et a entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : M^{me} Sheela Patel, Directrice de la Society for Promotion of Area Resource Centre (Inde); et M^{me} Grace Wanyonyi, Directrice du Service du logement du Ministère des routes et des travaux publics (Kenya).

81. À la même séance également, les délégations des pays ci-après ont pris la parole : Japon, Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels - Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro; et de l'Islande, pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen, qui se sont associés à cette déclaration), Afrique du Sud, Burkina Faso, Philippines, Pays-Bas, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Canada.

82. À la même séance, les représentants des grands groupes ci-après sont intervenus à titre d'observateurs : les peuples autochtones; les femmes; et les jeunes et les enfants.

83. À la même séance également, le Président a résumé le débat.

84. À sa 11^e séance, le 22 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « État de l'application des objectifs du Millénaire en matière de développement/Objectifs du Plan de mise en œuvre de Johannesburg relatif aux établissements humains, du niveau mondial au niveau local » et a entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : la Directrice exécutive d'ONU-Habitat; et M. Elliot Sclar, professeur d'urbanisme à l'Université Columbia, Coprésident de l'Équipe du Projet du Millénaire sur l'amélioration des conditions de vie dans les taudis.

85. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont pris la parole : Burkina Faso, Chine, Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents - Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels - Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro; et de l'Islande, pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen), Cuba, Ouganda, République de Corée, Kenya, États-Unis d'Amérique, Mexique, Afrique du Sud, Japon, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Arabie Saoudite, Indonésie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Suède, République islamique d'Iran, Nigéria et Venezuela.

86. À la même séance, les représentants des organisations non gouvernementales et des syndicats sont également intervenus à titre d'observateur.

87. À sa 11^e séance, le 22 avril, la Commission a également tenu un débat interactif sur le thème « Conditions préalables pour le logement des plus démunis » et a entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : M. Glyn Khonje, Directeur du Département de l'aménagement du territoire et du logement du Ministère du gouvernement local et du logement (Zambie); M^{me} Jane Weru, Directrice du Pamoja Trust (Kenya); et M. Miloon Kothary, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur le logement convenable.

88. À la même séance, les délégations des pays suivants ont pris la parole : Sénégal, Pérou, Venezuela, Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro; et de l'Islande, pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen) et Norvège.

89. À sa 11^e séance (parallèle), la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Financer l'assainissement – moyens de mobiliser les ressources de la collectivité et du marché » et a entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : M. Ravi Narayanan, Directeur de Water Aid

(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); M. Piers Cross, chef d'équipe du Programme pour l'eau et l'assainissement; M. Passy Washeba, Commissaire assistant responsable des services sociaux au Ministère des finances (Ouganda).

90. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont pris la parole : Kenya, Burkina Faso, Maurice, Bahamas, Irlande, Égypte, Afrique du Sud, France, Côte d'Ivoire, République de Corée, Zambie, Australie, Botswana, Brésil, Pakistan, Pays-Bas et Suisse.

91. À la même séance, le représentant des grands groupes suivants sont intervenus à titre d'observateurs : les syndicats et les femmes.

92. À sa 11^e séance (parallèle) également, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Atteindre les pauvres par l'intermédiaire des petits entrepreneurs - création d'emplois grâce à un assainissement de base » et a entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : M. Piers Cross, chef d'équipe du Programme pour l'eau et l'assainissement; M. Dennis D. Mwanza, Directeur général du Plan de coopération pour l'approvisionnement en eau (Côte d'Ivoire); et M^{me} Diana Iskrevaldigo, Directrice d'Earth Forever (Bulgarie).

93. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont fait une déclaration : Fidji, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, France, Finlande, Allemagne et Lesotho.

94. À la même séance, le représentant des syndicats a prononcé une déclaration à titre d'observateur.

95. À la même séance, les experts ont répondu aux questions et aux observations.

96. À la même séance, le Président a résumé le débat.

97. À sa 12^e séance, le 23 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Financer le développement des établissements humains » et a entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : M. Mark Hildebrand, Directeur exécutif d'Alliance des villes; et M. Dinesh Metha, Coordonnateur des programmes du Programme de gestion des services urbains d'ONU-Habitat.

98. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont fait une déclaration : Swaziland, Suède, République islamique d'Iran, Indonésie, Kenya, République tchèque, Inde, Canada, Nigéria, Bénin, Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovaquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro) et Pakistan.

99. À la même séance, l'observateur du Saint-Siège a pris la parole.

100. À la même séance, l'observateur de la Banque mondiale est également intervenu.

101. À la même séance, le représentant des organisations non gouvernementales a également prononcé une déclaration à titre d'observateur.

102. À la même séance, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Gouvernance urbaine, le rôle des autorités locales et la contribution des groupes

de la société civile » et a entendu les observations suivantes faites par les experts suivants pour lancer la discussion : M. Amos Masondo, Président du Conseil international pour les initiatives écologiques locales et maire exécutif de Johannesburg (Afrique du Sud); M. Arputham Jockin, Président de la National Slum Dwellers Federation (Inde); et M. Jøel Bolnick, Coordonnateur du Community Organization Urban Resources Center du Cap (Afrique du Sud).

103. À la même séance, les délégations des pays ci-après sont intervenues : République islamique d'Iran, Maroc, Kenya, États-Unis d'Amérique, Arabie Saoudite, Chine, Nouvelle-Zélande, Suède, Finlande, Cuba, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Burkina Faso, Colombie, Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro), Belgique, Canada et Philippines.

104. À la même séance, l'observateur de la Communauté européenne, organisation intergouvernementale, a pris la parole.

105. À la même séance, le représentant des syndicats est intervenu à titre d'observateur.

106. À la même séance, le représentant des peuples autochtones et celui des femmes sont intervenus à titre d'observateurs.

107. À sa 12^e séance (parallèle), la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Hygiène, assainissement et gestion de l'eau aux niveaux des ménages et de la collectivité » et a entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : M. Yasumoto Magara, professeur à l'Université de Hokkaido (Japon); un consultant au Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); et M. Edgar Quiroga, Directeur du CINARA (Colombie).

108. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont pris la parole : Canada, Inde, Sénégal, Suisse, Japon, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Jamaïque, France, Suède, Lesotho, Venezuela et Côte d'Ivoire.

109. À la même séance, les représentants des grands groupes ci-après ont pris la parole : les syndicats; les jeunes et les enfants; les milieux d'affaires et l'industrie; les organisations non gouvernementales; et les femmes.

110. À la même séance, les experts ont répondu aux questions et aux observations.

111. À la même séance, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Technologies – possibilités de transposer à une plus grande échelle et de commercialiser les méthodes d'assainissement respectueuses de l'environnement et obstacles en la matière » et a entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : M. Edgar Quiroga, Directeur du CINARA (Colombie); M^{me} Christine Werner, chef de projet de l'Agence allemande de coopération technique (Allemagne); et M^{me} Mi Hua, Administratrice de projets du Rural Water and Sanitation Program Office de la province de Guangxi (Chine).

112. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont pris la parole : Ouganda, Suède, Afrique du Sud, Suisse, France, Burkina Faso, États-Unis

d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Kenya et Japon.

113. À la même séance, les représentants des grands groupes ci-après ont pris la parole à titre d'observateurs : les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones; et les femmes.

114. À la même séance, les experts ont répondu aux questions et aux observations.

115. À cette séance également, le Président a résumé le débat.

116. À sa 13^e séance, le 23 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre, selon une perspective régionale, dans la région de la CEA » et a entendu la déclaration liminaire du Vice-Président, M. Bolus Paul Zom Lolo (Nigéria).

117. À la même séance, le Président de la réunion régionale africaine sur la mise en œuvre, M. Francis Babu, Ministre du logement et du développement urbain (Ouganda), a fait un exposé.

118. À la même séance, la Commission a entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : M. Shehu Yahaya, économiste industriel principal de la Banque africaine de développement; M. Thomas Fofung Tata, Président du Comité exécutif intérimaire du Forum of African Civil Society for Sustainable Development (FACS-SD); et le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique.

119. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont fait une déclaration : Irlande (au nom de l'Union européenne et des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie), République-Unie de Tanzanie, Nigéria, Afrique du Sud, Burkina Faso, Sénégal, États-Unis d'Amérique, Kenya, Algérie, Sierra Leone, Suède et Ghana.

120. À la même séance, les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement et d'ONU-Habitat ont également fait une déclaration.

121. À cette séance également, les délégations des pays ci-après ont fait une déclaration sur l'examen général, du point de vue de leur pays, de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg : Irlande (au nom de l'Union européenne et des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie), Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Australie, Norvège, Turquie, Malaisie, Arabie Saoudite, Inde, Égypte, Afrique du Sud, Indonésie, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Venezuela, Éthiopie et Fidji.

122. À la même séance, le représentant de la communauté scientifique et technique et celui des enfants et des jeunes ont également pris la parole à titre d'observateurs.

123. À sa 13^e séance (parallèle), le 23 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Planifier la ville durable : partenariats et stratégies de développement des villes » et a entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : M. Pietro Garau, professeur et Coprésident de l'Équipe du Projet du Millénaire sur l'amélioration des conditions de vie dans les taudis; M. Krishnaswamy Rajivan, Directeur général du Tamil Nadu Urban

Development Fund (Inde); et M. Adepoju G. Onibokun, professeur et Secrétaire général du Centre for African Settlement Studies and Development (Nigéria).

124. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont fait une déclaration : Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique, Venezuela, Chine, Grèce, République-Unie de Tanzanie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

125. À la même séance, les représentants des grands groupes ci-après ont prononcé une déclaration, à titre d'observateurs : la communauté scientifique et technique; et les syndicats.

126. À la même séance, les experts ont répondu aux questions et aux observations.

127. À sa 13^e séance (parallèle) également, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Reconstruction et relèvement à la suite de conflits et de catastrophes naturelles » et a entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : M. Teodor Antic, ancien assistant du Ministre de la justice, Administration et gouvernement local (Croatie); et M. Nabeel Hamdi, Directeur du Centre for Development and Emergency Planning de l'Université Oxford Brookes (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

128. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont fait une déclaration : République islamique d'Iran, Kenya, Suisse, Inde, Venezuela, Japon, États-Unis d'Amérique, Croatie et Canada.

129. À la même séance, les représentants des grands groupes ci-après sont intervenus à titre d'observateurs : les femmes; et les syndicats.

130. À la même séance, les experts ont répondu aux questions et aux observations.

131. À cette séance également, le Président a résumé le débat.

132. À sa 14^e séance, le 26 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre, selon une perspective régionale, dans la région de la CEPALC » et a entendu la déclaration liminaire du Vice-Président, M. Bruno Stagno Ugarte (Costa Rica).

133. À la même séance, le chef de la Division du développement durable et des établissements humains de la CEPALC a fait un exposé.

134. À la même séance, les experts suivants ont fait les observations suivantes pour lancer la discussion. M^{me} Erminia Maricato, Secrétaire exécutive du Ministère des villes (Brésil); M. Humberto Peña, Directeur général du Département de l'eau du Ministère des travaux publics (Chili); M. Miguel Solanes, membre du Comité technique du Partenariat mondial pour l'eau; et M^{me} Mirta Roses, Organisation panaméricaine de la santé.

135. À la même séance, les représentants des pays ci-après ont fait une déclaration : Mexique, États-Unis d'Amérique et Argentine.

136. À la même séance, les représentants des grands groupes ci-après, ont fait une déclaration à titre d'observateurs : les femmes; les organisations non gouvernementales, travailleurs et les syndicats.

137. À la même séance, les représentants du PNUE et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont également pris la parole.

138. À la même séance, le représentant de la CEPALC a résumé le débat.

139. À la même séance, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre, selon une perspective régionale, dans la région de la CESA0 » et a entendu la déclaration liminaire du Vice-Président, M. Toru Shimizu (Japon).

140. À la même séance, le Ministre yéménite de l'eau et de l'environnement, M. Mohammad El-Eryani, a fait un exposé sur les résultats de la réunion régionale pour l'Asie occidentale.

141. À la même séance, les experts ci-après ont fait des observations pour lancer la discussion : M. Adly Hussein, Gouverneur de Kalyoubiah (Égypte); M. Khaled Fakhro, Conseiller du Premier Ministre (Bahreïn); et M^{me} Fatma El-Mallah, chef de la Division de l'environnement et du développement durable de la Ligue des États arabes.

142. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont fait une déclaration : République arabe syrienne et États-Unis d'Amérique.

143. À la même séance, le représentant des travailleurs a également pris la parole à titre d'observateur.

144. À sa 15^e séance, le 26 avril, la Commission a tenu un débat interactif sur le thème « Rapport entre trois thèmes : eau, assainissement et établissements humains ».

145. À la même séance, la Commission a entendu les observations faites par les experts ci-après sur le thème du rôle des autorités locales : M. Mark Hildebrand, Directeur exécutif d'Alliance des villes; et M^{me} Kaarin Taipale, ancienne Présidente du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (Finlande).

146. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont fait une déclaration : Qatar, Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels - Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro; et de l'Islande et du Liechtenstein, pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen), Burkina Faso, Japon, Sénégal, France, Afrique du Sud, Pakistan, République islamique d'Iran, Finlande, Suède, Australie, République de Corée, États-Unis d'Amérique, Mexique et Jordanie.

147. À la même séance, les représentants des grands groupes ci-après ont pris la parole à titre d'observateurs : les syndicats, les milieux d'affaires et l'industrie; et la communauté scientifique et technique.

148. À la même séance également, les experts ont présenté leurs observations finales.

149. À la même séance, la Commission a tenu un débat sur le thème « Comment fournir aux pauvres des prestations et des moyens » et a entendu les observations faites par les experts suivants pour lancer la discussion : M. Miloon Kothary (Inde), Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur le logement convenable; et M. Jamie Bartram, Coordonnateur du programme de l'OMS sur l'eau, l'assainissement et la santé.

150. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont fait une déclaration : Norvège, Pakistan, États-Unis d'Amérique, Qatar (au nom du Groupe des 77), Finlande, Colombie et Suisse.

151. À la même séance, les représentants des grands groupes ci-après ont pris la parole à titre d'observateurs : les jeunes et les enfants; les syndicats; les peuples autochtones; et les agriculteurs.

152. À la même séance, les experts ont présenté leurs observations finales.

153. À la même séance, le Président a résumé le débat.

154. À sa 16^e séance, le 27 avril, la Commission a poursuivi son dialogue interactif sur le thème « Rapport entre trois thèmes : eau, assainissement et établissements humains ».

155. À la même séance, la Commission a entendu les observations faites par les experts ci-après sur le thème de la lutte contre la pauvreté : M^{me} Margaret Catley-Carlson, Présidente du Partenariat mondial de l'eau (Canada); Sir Richard Jolly, professeur à l'Institute of Development Studies de l'Université du Sussex (Royaume-Uni); et M. Pietro Garau, professeur et Coprésident de l'Équipe du Projet du Millénaire sur l'amélioration des conditions de vie dans les taudis.

156. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont prononcé une déclaration : Suisse, Kenya, Ouganda, Kazakhstan, Australie, Norvège, Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro; et de l'Islande et du Liechtenstein, pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen), Canada, Fidji, Sénégal, Afrique du Sud, République islamique d'Iran et États-Unis d'Amérique.

157. À la même séance, le représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), organisation intergouvernementale, a pris la parole à titre d'observateur.

158. À la même séance, les représentants des grands groupes ci-après ont pris la parole à titre d'observateurs : les syndicats, la communauté scientifique et technique; les milieux d'affaires et l'industrie; et les peuples autochtones.

159. À la même séance, le représentant de la Commission économique pour l'Europe a pris la parole à titre d'observateur.

160. À la même séance, les experts ont présenté leurs observations finales.

161. À la même séance, la Commission a tenu un débat sur le thème « Autres questions multisectorielles » et a entendu les déclarations des pays suivants : Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro); et de l'Islande et du Liechtenstein, pays membres de l'Association européenne de libre-

échange (AELE) et de l'Espace économique européen), France, Afrique du Sud, Niger et Tunisie.

162. À la même séance, les représentants des grands groupes ci-après ont pris la parole à titre d'observateurs : la communauté scientifique et technique; les jeunes et les enfants; et les agriculteurs.

163. À la 17^e séance, le 27 avril, le Président a présenté la Partie I de son résumé (voir plus bas, par. 195).

164. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont fait une déclaration : Inde, Irlande (au nom de l'Union européenne et des pays adhérents), Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), États-Unis d'Amérique, Mexique, Égypte, République islamique d'Iran, Suisse, Fédération de Russie, Australie, Japon et Argentine.

Débat de haut niveau

165. À la 18^e séance, le 28 avril 2004, le Président (Norvège) a ouvert le débat de haut niveau et a prononcé une déclaration liminaire.

166. À la même séance, le Secrétaire général de l'ONU s'est adressé à la Commission.

167. Aux 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e et 23^e séances, tenues les 28, 29 et 30 avril, des ministres ont pris la parole durant le débat de haut niveau.

168. À la 18^e séance, le 28 avril, M. Jeffrey Sachs, professeur à l'Université Columbia, Directeur du Projet du millénaire et Conseiller spécial du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire pour le développement, a prononcé une déclaration liminaire sur le thème intitulé « Réaliser les objectifs convenus et respecter les calendriers – Les principaux éléments pour le développement durable ».

169. À la même séance, des déclarations ministérielles ont été prononcées par les orateurs suivants : M. Youssef Hussein Kamal, Ministre des finances (Qatar) (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); M. Martin Cullen, député et Ministre de l'environnement, du patrimoine et du gouvernement local (Irlande) (au nom de l'Union européenne); Mme Paula Dobriansky, Sous-Secrétaire aux affaires mondiales (États-Unis d'Amérique); Mme Yuriko Koike, Ministre de l'environnement (Japon); M. Liu Jiang, Ministre et Vice-Président de la Commission du développement et des réformes nationales (Chine); M. Mohamed Elyazghi, Ministre de l'eau et de l'environnement (Maroc); M. Jurgen Trittin, Ministre fédéral de l'environnement (Allemagne); M. Kwak Kyul Ho, Ministre de l'environnement (République de Corée); Mme Siv Fridleifsdottir, Ministre de l'environnement (Islande); M. Shahjahan Siraj, Ministre de l'environnement et de la forêt (Bangladesh); M. Petr Mareš, Vice-Premier Ministre (République tchèque); M. Marian Hobbs, Ministre de l'environnement et Ministre associé chargé des affaires étrangères et du commerce extérieur (Nouvelle-Zélande); M. Newton Kulundu, Ministre de l'environnement, des ressources naturelles et de la faune sauvage (Kenya); M. Fernando Tudela, Vice-Ministre de l'environnement (Mexique); M. Mohamed Ibrahim Soliman, Ministre du logement (Égypte); M. David Kemp, Ministre de l'environnement et du patrimoine (Australie);

Mme Anaelisa Osorio, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles (Venezuela); Mme Margaret Beckett, Secrétaire d'État au Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); M. Pradipto Ghosh, Secrétaire d'État au Ministère de l'environnement et des forêts (Inde); M. Crispian Olver, Directeur général responsable de l'environnement et du tourisme (Afrique du Sud); M. Alberto Díaz Lobo, Vice-Président de la République (Honduras); M. Nasrollah Kazemi Kamyab, Ambassadeur (République islamique d'Iran); M. Luc-Marie Constant Gnacadja, Ministre de l'environnement (Bénin); M. Denys Gauier, Ambassadeur délégué à l'environnement (France); M. Pieter van Giel, Secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, au logement et à l'environnement (Pays-Bas); Prince Turki bin Naser Bin Abdulaziz Al-Saud, Chef de l'Agence de météorologie et de protection de l'environnement (Arabie saoudite); et M. Viveka Bohn (Suède).

170. M. Ian Johnson, Vice-Président et Chef du Environmentally and Socially Sustainable Development Network (Banque mondiale); et M. John Monyo, Sous-Directeur général du Département du développement durable (FAO), ont également pris la parole.

171. À la 19^e séance, le 28 avril, l'Administrateur du Programme du PNUD, et M. Michel Camdessus, ancien Directeur général du Fonds monétaire international, ont prononcé une déclaration liminaire.

172. À la même séance, des déclarations ministérielles consacrées au thème « Créer un environnement favorable à tous les niveaux – Politique, gouvernance et finances » ont été prononcées par les orateurs ci-après : Mme Margot Wallström, Commissaire chargée de l'environnement (Communauté européenne); Capitaine Francis Babu, Ministre d'État chargé de l'eau, du logement, des transports et des communications (Ouganda) (au nom du Groupe des États d'Afrique); Mme Hilde Frafjord Johnson, Ministre du développement international (Norvège); Mme Sylvia T. Masebo, Ministre du gouvernement local et du logement (Zambie); M. David Anderson, Ministre de l'environnement (Canada); M. Xavier Darcos, Ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie (France); M. Carlos Manuel Rodríguez, Ministre de l'environnement et de l'énergie (Costa Rica); M. David Kemp, Ministre de l'environnement et du patrimoine (Australie); M. Jan-Erik Enestam, Ministre de l'environnement (Finlande); M. Abduvokhid Karimov, Président du Comité gouvernemental sur l'environnement et la foresterie et Président de la Commission du développement durable de l'Asie centrale (Tadjikistan); M. Miklós Persanyi, Ministre de l'environnement et de l'eau (Hongrie); M. Mok Mareth, Ministre de l'environnement (Cambodge); M. Bela Mande, Ministre de l'environnement (Nigéria); M. Eugene Berger, Secrétaire d'État à l'environnement (Luxembourg); M. Igor Strmšnik, Vice-Ministre, Administration publique pour les politiques structurelles et le développement régional (Slovénie); M. Crispian Olver, Directeur général responsable de l'environnement et du tourisme (Afrique du sud); Mme Miriam Haran, Directrice, Ministère de l'environnement (Israël); M. Suvit Khunkitti, Ministre des ressources naturelles et de l'environnement (Thaïlande); M. Berhanu Tamrat, Ministre d'État aux affaires fédérales (Éthiopie); M. John Turner, Secrétaire d'État adjoint, Bureau des océans, de l'environnement international et des affaires scientifiques du Département d'État (États-Unis d'Amérique); M. Ambrose George, Ministre de l'agriculture et de l'environnement (Dominique); M. Villu Reiljan, Ministre de l'environnement (Estonie); M. Nandcoomar Bodha, Ministre de l'agriculture, de la technologie

alimentaire et des ressources naturelles (Maurice); M. Prodipto Ghosh, Secrétaire d'État à l'environnement (Inde); M. Raouf Dabbas, Conseiller du Ministre de l'environnement (Jordanie); M. Navin Chanderpal, Conseiller présidentiel pour le développement durable (Guyana); et M. Aloukèo Kittikhoun, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies (République démocratique populaire lao).

173. À la 20^e séance, le 29 avril, Mme Marina Silva, Ministre de l'environnement (Brésil); et Mme Margaret Beckett, Secrétaire d'État à l'environnement, à l'alimentation et aux affaires rurales (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), ont prononcé des déclarations liminaires sur le thème « Relever les défis ».

174. À la même séance, des déclarations liminaires ont également été prononcées par l'Administrateur du PNUD, la Directrice générale de l'UNICEF, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat et le Directeur exécutif du PNUE.

175. À cette séance, des déclarations ministérielles ont été prononcées par les orateurs suivants : M. Martin Cullen, député et Ministre de l'environnement, du patrimoine et du gouvernement local (Irlande) (au nom de l'Union européenne); M. John Turner, Secrétaire d'État adjoint, Bureau des océans, de l'environnement international et des affaires scientifiques du Département d'État (États-Unis d'Amérique); M. Kahinda Otafiire, Ministre de l'eau, des terres et de l'environnement (Ouganda); M. Carsten Staur, Secrétaire d'État aux affaires étrangères (Danemark); M. Hafiz Uddin Ammad, Ministre des ressources en eau (Bangladesh); Mme Sylvia T. Masebo, Ministre du gouvernement local et du logement (Zambie); M. Serge Lepeltier, Ministre de l'écologie et du développement durable (France); M. Choisure Baatar, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies (Mongolie); Mme Martha Karua, députée et Ministre du développement et de la gestion des ressources en eau (Kenya); M. Virgilio Fontes Pereira, Ministre de l'urbanisme et de l'environnement (Angola); M. Admou Namata, Ministre de l'eau, de l'environnement et de la lutte contre la désertification (Niger); Mme Patricia M. Hajabakiga, Ministre d'État responsable de la terre et de l'environnement (Rwanda); Mme Viveka Bohn, Ambassadrice, Ministère de l'environnement (Suède); et M. Miklós Persányi, Ministre de l'environnement et de l'eau (Hongrie).

176. À la même séance également, des déclarations ont été prononcées par la Sous-Directrice générale de la Division du développement durable et des milieux favorables à la santé de l'OMS, la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC); M. Kiyotaka Akasaka Vice-Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); et le Sous-Secrétaire général de la FAO.

177. À la 20^e séance également, le Président a ouvert le débat sur le thème « Libérer l'énergie des entrepreneurs et les partenariats » et a entendu les déclarations liminaires de Mme Paula Dobriansky, Secrétaire d'État adjoint aux affaires mondiales du Département d'État (États-Unis d'Amérique); et M. Bjørn Stigson, Président du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

178. À la même séance, des déclarations ministérielles ont été prononcées par les orateurs suivants: M. Martin Cullen, député et Ministre de l'environnement, du patrimoine et du gouvernement local (Irlande) (au nom de l'Union européenne);

M. Elliot Morley, Ministre de l'environnement (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); M. Olav Kjørven, Vice-Ministre du développement international (Norvège); M. David Anderson, Ministre de l'environnement (Canada); M. Denys Gauer, Ambassadeur délégué à l'environnement (France); M. Corrado Clini, Directeur général au Ministère de l'environnement et du territoire (Italie); M. Murari Raj Sharma, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies (Népal); et M. Achim Steiner, Directeur général de l'UICN.

179. Un spécialiste hors classe de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et M. Steve Lennon de la Chambre de commerce internationale (CCI) ont également pris la parole.

180. À la 21^e séance, le 29 avril, les représentants des grands groupes, prenant la parole dans l'ordre ci-après, ont prononcé des déclarations liminaires sur « Le rôle et la contribution des grands groupes » : les jeunes et les enfants; les milieux d'affaires et l'industrie; la communauté scientifique et technique; les peuples autochtones; les agriculteurs; les organisations non gouvernementales; les syndicats; les autorités locales; et les femmes.

181. À la même séance également, des déclarations ministérielles ont été prononcées par les orateurs suivants: M. Francis Mahon Hayes, Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères (Irlande) (au nom de l'Union européenne et des pays adhérents); Mme Viveka Bohn, Ambassadrice, Ministère de l'environnement (Suède); M. Jonathan Margolis, Représentant spécial pour le développement durable au Département d'État (États-Unis d'Amérique); Mme Marina Silva, Ministre de l'environnement (Brésil); M. Nabuti Mwemwenikarawa, Ministre des finances et du développement économique (Kiribati); M. Clifford Marica, Ministre du travail, du développement technologique et de l'environnement (Suriname); et M. Alfred M. Dube, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies (Botswana).

182. À la 21^e séance également, des déclarations liminaires consacrées au thème de l'eau ont été prononcées par M. Alhaji Mukhtar Shagari, Ministre des ressources en eau et Président du Conseil des ministres africains responsables de l'eau (Nigéria); et M. David Kemp, Ministre de l'environnement et du patrimoine (Australie).

183. À la même séance également, des déclarations ministérielles ont été prononcées par les orateurs suivants : M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies (Qatar) (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); M. Francis Mahon Hayes, Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères (Irlande) (au nom de l'Union européenne et des pays adhérents); Mme Marian Hobbs, Ministre de l'environnement et Ministre associée chargée des affaires étrangères et du commerce (Nouvelle-Zélande); M. David Anderson, Ministre de l'environnement (Canada); Mme Marina Silva, Ministre de l'environnement (Brésil); M. Josef Pröll, Ministre fédéral de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et de la gestion de l'eau (Autriche); M. Motoo Hayashi, Premier Vice-Ministre pour la terre, l'infrastructure et les transports (Japon); Mme Irina Osokina, Vice-Ministre des ressources naturelles (Fédération de Russie); Mme Shannon Sorzano, Vice-Secrétaire d'État adjointe chargée des affaires internationales au Département du logement et du développement urbain (États-Unis d'Amérique); M. Henri Djombo, Ministre de l'économie, de la foresterie et de l'environnement (Congo); Mme Dolores Arsenova, Ministre de l'environnement et de l'eau (Bulgarie); M. Witten T. Philippo, Ministre attaché à la présidence (Îles

Marshall); Mme Elizabeth Thompson, Ministre du logement, de la terre et de l'environnement (Barbade); M. Osman Pepe, Ministre de l'environnement et de la foresterie (Turquie); et M. Jef Tavernier, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et de la coopération pour le développement de la région flamande (Belgique).

184. À la 22^e séance, le 30 avril, M. Jan Pronk a prononcé une déclaration liminaire sur le thème « Satisfaire les besoins élémentaires relatifs à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, en mettant l'accent sur l'assainissement ».

185. À la même séance également, des déclarations ministérielles ont été prononcées par les orateurs suivants : M. Martin Cullen, député et Ministre de l'environnement, du patrimoine et du gouvernement local (Irlande) (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro); M. Monyane Moleleki, Ministre des ressources naturelles (Lesotho); M. Serge Lepeltier, Ministre de l'écologie et du développement durable (France); M. Hafiz Uddin Ahmad, Ministre des ressources en eau (Bangladesh); M. Edward Lowasa, Ministre de l'eau et de l'élevage (République-Unie de Tanzanie); M. José Eduardo Martins, Secrétaire d'État à l'environnement (Portugal); M. Marcus Bethel, Ministre de la santé (Commonwealth des Bahamas); M. Nabel Makarim, Ministre de l'environnement (Indonésie); M. Emile Doumba, Ministre de l'environnement, de la pêche et de la forêt (Gabon); M. Olivio de Oliveira Dutra, Ministre des villes (Brésil); M. Raila Odinga, Ministre des routes, des travaux publics et du logement (Kenya); M. Pieter van Geel, Secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, au logement et à l'environnement (Pays-Bas); M. Humberto Huenchumilla, Ministre du Secrétariat général de la présidence (Chili); M. Vardan Ayvazian, Ministre de la protection de la nature (Arménie); Mme Anaelisa Osorio, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles (Venezuela); M. José Barragan, Vice-Ministre (Bolivie); Mme Angèle Gnonsoa, Ministre de l'environnement (Côte d'Ivoire); Mme Penelope Beckles, Ministre des services collectifs (Trinité-et-Tobago); Mme Viveka Bohn, Ambassadrice (Suède); M. Francisco Mabjaia, Vice-Ministre de l'environnement (Mozambique); M. Yousof Hojjat, Directeur adjoint du Département de l'environnement (République islamique d'Iran); M. Miroslav Nikcevic, Directeur du Directorat pour la protection de l'environnement (Serbie-et-Monténégro); M. Mohd. Radzi Abdul Rahman, Ambassadeur et Représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies (Malaisie); M. Jamal Saghir, Directeur du Département de l'eau et de l'énergie (Banque mondiale); et Monseigneur Frank Dewane (Saint-Siège).

186. M. Jan Pronk a prononcé ses observations finales.

187. À la 22^e séance également, Mme Anna Tibaijuka, Directrice exécutive d'ONU-Habitat, et M. Hernando De Soto, Président de l'Institut pour la liberté et la démocratie (Pérou), ont prononcé une déclaration liminaire sur le thème « Satisfaire les besoins élémentaires relatifs à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, en mettant l'accent sur les établissements humains ».

188. À la même séance, des déclarations ministérielles ont été prononcées par les orateurs suivants : M. Olivio de Oliveira Dutra, Ministre des villes (Brésil);

M. Yussef Hussein Kamal, Ministre des finances (Qatar) (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); M. Martin Cullen, député et Ministre de l'environnement, du patrimoine et du gouvernement local (Irlande) (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro); M. Pradipto Ghosh, Secrétaire d'État à l'environnement et aux forêts (Inde); M. Serge Lepeltier, Ministre de l'écologie et du développement durable (France); M. Kisim Kasanga, Ministre de l'environnement et de la science (Ghana); Mme Erna Solberg, Ministre des autorités locales et du développement régional (Norvège); Mme Shannon Sorzano, Vice-Secrétaire d'État adjointe chargée des affaires internationales au Département du logement et du développement urbain (États-Unis d'Amérique); M. Nabil Makarim, Ministre de l'environnement (Indonésie); M. Mohamed Elyazghi, Ministre de l'environnement, de l'eau et de la gestion du territoire (Maroc); M. Tahir Iqbal, Ministre d'État à l'environnement (Pakistan); M. Raila Odinga, Ministre des routes, des travaux publics et du logement (Kenya); Mme Mobolaji Osomo, Chef, Ministre du logement et du développement urbain (Nigéria); M. Pieter van Geel, Secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, au logement et à l'environnement (Pays-Bas); M. Seydou Sy Sall, Ministre de l'urbanisation et de la gestion des terres (Sénégal); Mme Nompumelelo Nxumalo, Directrice générale du Ministère du logement (Afrique du Sud); et Mme Sylvia Masebo, Ministre du gouvernement local et du logement (Zambie).

189. À sa 23^e séance, la Commission a également entendu les déclarations concernant les préparatifs de la Réunion internationale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement faites par le représentant de Maurice, ainsi que par les délégations des pays suivants : Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Irlande (au nom de l'Union européenne), Nouvelle-Zélande, États-Unis d'Amérique, Bahamas (au nom de la Communauté des Caraïbes), Barbade, Guyana, Dominique, Cap-Vert, Tuvalu, Îles Marshall, Palaos, Fidji et Papouasie-Nouvelle-Guinée.

190. À la même séance, le Secrétaire général de la Réunion internationale a également fait une déclaration.

191. À la 23^e séance également, des déclarations ministérielles sur le thème de l'eau ont été prononcées par les orateurs suivants : M. Fabian Valdivieso, Ministre de l'environnement (Équateur); M. Vardan Ayzazian, Ministre de la protection de la nature (Arménie); M. Fernando Tudela Abad, Vice-Ministre de l'environnement (Mexique); M. Dean Peart, Ministre de la terre et de l'environnement (Jamaïque); M. Serge Lepeltier, Ministre de l'écologie et du développement durable (France); Mme Angèle Gnonsoa, Ministre de l'environnement (Côte d'Ivoire); Mme Anaelisa Osorio, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles (Venezuela); M. Francisco Mabjaia, Vice-Ministre de l'environnement (Mozambique); Mme Višnja Jelić-Mück, Secrétaire d'État à l'environnement (Croatie); M. Adamantios Th. Vassilakis, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies (Grèce); M. Yashar Aliyev, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies (Azerbaïdjan); Mme Nira Lamay, Vice-Commissaire pour les générations futures de la Knesset (Israël), Mme Klara

Novotna, Représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies (Slovaquie); M. Bulat Bekniyazov, Secrétaire du Conseil (Kazakhstan); et M. Mohammad Ayman Jarrar, Directeur de la Direction de la réglementation de la Régie palestinienne des eaux (Palestine).

192. À la 23^e séance, le 30 avril, le Président a présenté la seconde partie de son résumé (voir plus bas, par. 195).

193. À la même séance, les délégations des pays ci-après ont commenté le résumé du Président : Irlande (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents – Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie; des pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro); Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Îles Marshall, Arabie saoudite, Suisse, Égypte, République islamique d'Iran, Brésil, Sénégal, Afrique du Sud, Indonésie, Japon et États-Unis.

194. À la même séance, les grands groupes ont présenté une déclaration conjointe, qui a été lue par leurs représentants dans l'ordre suivant : les jeunes et les enfants; les milieux d'affaires et l'industrie; la communauté scientifique et technique; les peuples autochtones; les agriculteurs; les organisations non gouvernementales; les syndicats; les autorités locales; et les femmes.

Résumé du Président

195. Le résumé du Président est le suivant :

Première partie Examen des questions thématiques

Déclarations liminaires

1. L'examen de la suite donnée à Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg s'est ouvert par un certain nombre de déclarations liminaires, axées sur le module thématique du cycle d'application 2004-2005 – eau, assainissement et établissements humains.

2. Le Président de la Commission, Borge Brende (Ministre norvégien de l'environnement), a souligné que la Commission tenait là sa première session dans le cadre de son programme de travail pour la période postérieure au Sommet mondial pour le développement durable, et qu'il s'agissait d'une première session sans négociations. Comme convenu à la onzième session de la Commission du développement durable, l'objectif de la présente session était d'examiner à fond, sans détour, les méthodes employées, de se pencher sur les réussites et les échecs, et d'en analyser les raisons; de cerner les pratiques optimales, les obstacles et les insuffisances; et d'examiner les domaines dans lesquels il fallait redoubler d'efforts et la marche à suivre. Le Président a rattaché la réalisation des objectifs thématiques à d'autres objectifs primordiaux dans un certain nombre de domaines (élimination de la pauvreté,

éducation, mortalité infantile, santé et viabilité sur le plan écologique). Si la tâche était titanesque, il était possible et indispensable de la mener à bien. Il a dit sa conviction que la session saurait tirer parti des démarches intégrées, des questions intersectorielles et de l'association des grands groupes aux débats interactifs dont la Commission était coutumière.

3. Invité d'honneur, S. A. R le Prince d'Orange (Royaume des Pays-Bas) a souligné que l'eau était le facteur capital pour la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, et qu'elle était liée à d'autres questions – établissements humains, santé, alimentation et nutrition, assainissement, droits de l'homme, procédés industriels, énergie et environnement. La gestion intégrée des ressources en eau était donc décisive pour réaliser les objectifs du Sommet mondial pour le développement durable, et elle pouvait aussi servir de modèle pour les autres secteurs devant être abordés dans le programme de travail ultérieur de la Commission. L'orateur a énuméré les quatre grands défis suivants : améliorer l'échange de connaissances multidisciplinaires entre experts de disciplines très diverses, améliorer la législation, renforcer les capacités des responsables de la mise en œuvre, et mobiliser de nouvelles sources d'investissements dans le secteur de l'eau. La réussite de cette session pourrait être évaluée l'année suivante, avec la signature d'un accord sur un plan directeur pour améliorer l'environnement mondial et combler les inégalités dans ce domaine, s'agissant de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Il convenait de bien garder à l'esprit que sans eau, il n'y avait pas d'avenir.

4. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, José Antonio Ocampo, a présenté les rapports du Secrétaire général sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains, en évoquant rapidement les grandes conclusions. Il a signalé que si certains progrès avaient été accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs convenus sur le plan international, les acquis étaient variables d'une région à l'autre et de graves difficultés subsistaient. L'absence de volonté politique tant sur le plan international que sur le plan national avait freiné les progrès, surtout en matière de mobilisation des ressources, de réforme de la tarification et des subventions et d'application des lois et règlements régissant la pollution de l'eau. L'orateur a également mentionné le manque critique d'investissements dans les infrastructures rurales, en particulier les réseaux d'assainissement, et il a appelé à mobiliser davantage de ressources financières pour faire face aux dépenses accompagnant la réalisation des objectifs de 2005 et 2015. Il a souligné qu'il importait de garantir aux pauvres des prix modiques pour l'eau, l'assainissement et le logement. Même en recourant aux solutions les plus avantageuses sur le plan financier, diminuer de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement nécessiterait environ 33 milliards de dollars chaque année, soit à peu près le double du taux d'investissement actuel. La fourniture de services municipaux de traitement des eaux usées nécessiterait le triplement des dépenses actuelles, soit environ 50 milliards de dollars par an.

5. Abordant la mise en œuvre, la régionalisation et les partenariats, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a souligné qu'il importait d'en assurer le suivi et l'évaluation. Il s'est félicité de la décision prise par la Commission à sa onzième session de

démarrer le programme de travail pluriannuel par le module thématique sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Si ces trois thèmes étaient traités dans le cadre de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement, ils étaient aussi étroitement liés à d'autres objectifs, notamment l'élimination de la pauvreté, la promotion de l'égalité des sexes, la réduction de la mortalité infantile et la lutte contre le paludisme et d'autres maladies. Il a également souligné l'importance des partenariats et de la foire aux partenariats de la Commission, qui sont une vitrine pour les réussites et l'échange de l'information. Du fait qu'elles abordaient les questions d'environnement liées à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, l'Initiative de Jeju et les autres textes issus de la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE et du Forum ministériel mondial pour l'environnement pouvaient contribuer aux débats de la Commission. Les travaux préparatoires à la réunion d'examen décennal consacrée aux petits États insulaires en développement (PEID) constituaient un autre point important de l'ordre du jour de la Commission auquel le PNUE apportait son soutien.

6. La Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Anna Kajumulo Tibaijuka, a déclaré que l'objet premier des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg était de sortir la grande majorité de la population mondiale du piège de la pauvreté. Elle a souligné les liens entre les objectifs concernant l'eau et les autres objectifs du Millénaire pour le développement, y compris la cible 11 de l'objectif 7, à savoir l'amélioration sensible des conditions de vie des habitants de taudis. L'engagement des responsables de l'élaboration des politiques était indispensable, en particulier pour accorder la priorité à l'eau, à l'assainissement et à l'amélioration des taudis dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) au niveau national. Il importait également de reconnaître l'eau comme un droit et l'une des conditions indispensables à la survie. Enfin, l'oratrice a souligné les énormes déficits de ressources financières nécessaires pour s'attaquer aux problèmes d'eau, d'assainissement et d'amélioration des taudis, d'où la nécessité pour les organismes des Nations Unies de coopérer avec les institutions financières internationales en vue de compléter les ressources nationales. Elle a dit souhaiter que la Commission puisse devenir la tête de pont mondiale de l'action menée au niveau local.

7. L'Administrateur associé du PNUD s'est félicité de l'importance accordée à la mise en œuvre. L'existence d'institutions fonctionnant correctement et de textes de loi correspondants était la condition préalable à l'amélioration de l'accès des pauvres à l'eau salubre et aux installations sanitaires de base. On disposait des technologies permettant d'atteindre les objectifs convenus sur le plan international en matière d'eau et d'assainissement, mais l'engagement politique voulu et les ressources financières nécessaires pour les mettre en œuvre faisaient défaut. La participation des parties prenantes, le développement des capacités, la gestion des savoirs, la bonne gouvernance et le partage de l'information, ainsi que les partenariats entre secteurs public et privé et organisations de la société civile étaient autant de composantes indispensables. L'intervenant a appelé à la mise

en œuvre et au suivi intégrés des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour le développement durable.

Rapports sur les réunions et activités intersessions

8. À la suite des déclarations liminaires, des délégations ont fait rapport sur les résultats obtenus à l'issue de sept réunions ou activités intersessions, préparatoires à la douzième session de la Commission.

9. Le représentant du Maroc a présenté les résultats de la Rencontre internationale d'experts sur la mise en œuvre d'un ensemble de programmes décennaux portant sur les modes de consommation et de production durables, tenue à Marrakech du 16 au 19 juin 2003. Les experts y ont souligné la nécessité d'intégrer les trois piliers du développement durable dans les stratégies et programmes en faveur d'une production et d'une consommation durables. Les participants ont lancé le « processus de Marrakech » par lequel ils ont souligné l'importance de la coopération internationale en faveur de modes de consommation et de production durables. Les conclusions de cette rencontre sont exposées dans le document portant la cote E/CN.17/2004/11.

10. L'Ambassadeur du Tadjikistan a présenté les résultats du Forum international sur l'eau douce tenu à Douchanbé, du 29 août au 1^{er} septembre 2003. Aux fins de réaliser les objectifs relatifs à l'eau énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et de réduire la pauvreté, les participants du Forum ont axé leurs travaux sur la gestion durable des ressources en eau, y compris le renforcement des partenariats en matière d'eau, la mise au point de systèmes économiques pour la consommation d'eau et la sélection de technologies de pointe pour conserver l'eau. La question de la gestion de l'eau des cours d'eau transfrontières a également été examinée. Le texte issu du Forum a été publié sous la cote A/58/362, document dont l'Assemblée générale s'est inspirée pour établir le texte de sa résolution 58/217 sur la Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015).

11. Le représentant de la Turquie a fait rapport sur les résultats de la réunion technique sur la gouvernance pour l'application des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable dans les pays en transition économique, tenue à Istanbul du 16 au 18 septembre 2003. Dans leurs recommandations, les participants ont souligné la nécessité pour les grands groupes de sensibiliser le public au développement durable, d'inciter la population à protéger l'environnement en lui octroyant des avantages, de rendre plus transparente la prise de décisions, d'associer la société civile à tous les niveaux du processus de mise en œuvre et d'instaurer des partenariats associant les autorités publiques, la société civile et le secteur privé pour mettre en œuvre les engagements pris à Johannesburg et au Sommet de la Terre. Le rapport sur la réunion est publié sous la cote E/CN.17/2004/13.

12. Le Secrétaire général adjoint du Ministère norvégien des affaires étrangères a fait un exposé consacré à la conférence internationale organisée sur le thème « De l'eau pour les plus pauvres », qui s'est tenue les 4 et 5 novembre 2003 à Stavanger (Norvège). Les principaux messages en étaient les suivants : les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau et à

l'assainissement étaient réalisables; c'était essentiellement mais non uniquement aux autorités nationales qu'incombait la responsabilité de réaliser ces objectifs; la population avait le droit de disposer d'eau salubre à un prix abordable pour satisfaire ses besoins de base; si réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population vivant dans la pauvreté était une priorité convenue sur le plan international, l'autre moitié de cette population ne devait pas être négligée pour autant. Les participants à la conférence avaient recommandé d'améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau, de relever le niveau de financement des infrastructures d'adduction d'eau, de garantir des systèmes de financement ciblés pour les plus démunis et de favoriser l'autonomisation et le renforcement des capacités.

13. Le Secrétaire adjoint aux affaires régionales de l'Italie a présenté les résultats du Forum international sur les partenariats pour le développement durable, tenu à Rome du 4 au 6 mars 2004. Les participants s'y étaient penchés sur les résultats obtenus et les enseignements tirés concernant les grands thèmes du développement durable, qui vont de la protection et de la conservation des ressources en eau aux océans et aux petits États insulaires en développement. Ils avaient constaté qu'aux démarches classiques appliquées pour le financement du développement durable étaient désormais associées de nouvelles démarches, et que les partenaires étaient incités à mobiliser des ressources provenant de toutes sources, y compris de l'aide publique au développement, d'autres formes d'aide au développement et de sources privées. Ils avaient aussi admis que le secteur public devrait faciliter et renforcer les capacités locales et que, à cette fin, il devrait mettre au point les cadres juridiques appropriés, accroître la transparence et l'accessibilité et encourager la participation du secteur privé.

14. Le Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait un exposé sur le Forum des dirigeants de la région Asie-Pacifique sur le développement durable des villes, tenu à Hong Kong les 25 et 26 février 2004. Les participants y avaient examiné différentes questions, dont la croissance économique, la création d'emplois, les infrastructures, le logement urbain et l'aménagement du territoire, la satisfaction des besoins sociaux de base, l'amélioration de la mobilité et le tourisme durable. Ils avaient adopté la Déclaration de Hong Kong sur le développement durable des villes, souligné que chaque ville devrait mettre au point ses stratégies, politiques et mesures propres en faveur du développement économique et de la protection de l'environnement et mis en exergue l'importance de l'éducation du public et de la santé publique pour le développement durable.

15. Le Président du Conseil d'administration du PNUE, le Ministre d'État chargé de l'environnement de la République-Unie de Tanzanie, a fait un exposé sur la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE et du Forum ministériel mondial pour l'environnement tenue à Jeju (République de Corée) du 29 au 31 mars 2004, et il a présenté l'Initiative de Jeju sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains sous l'angle de l'environnement et de l'élimination de la pauvreté. L'Initiative de Jeju soulignait que la gestion intégrée des ressources en eau devrait prévoir une démarche écosystémique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux fixés lors du Sommet mondial pour le développement durable. Elle indiquait également que les problèmes d'eau et d'assainissement

ne pouvaient être réglés isolément et que des services d'assainissement écologiquement durables nécessitaient le recours aux technologies écologiques et les systèmes requis de traitement des eaux usées. Ces questions s'appliquaient également aux établissements humains. Les participants avaient également adopté un certain nombre de décisions ayant trait, en particulier, à la gestion des déchets, aux PEID et à la gouvernance internationale en matière d'environnement.

16. À l'issue de ces déclarations liminaires, la Commission a tenu un débat interactif au cours duquel les participants ont fait des déclarations de caractère général ainsi que des exposés sur les progrès accomplis concernant la suite donnée à l'Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre de l'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Examen d'ensemble

Examen d'ensemble des progrès accomplis

17. Dans leurs déclarations sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre de l'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre de l'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les intervenants ont approuvé nombre de conclusions figurant dans les rapports du Secrétaire général. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'intégration harmonieuse des trois piliers du développement durable dans ledit rapport. Bien que des progrès aient été accomplis dans certains domaines et dans certaines régions pendant la brève période qui s'est écoulée depuis le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), les difficultés des pays en développement, notamment, demeuraient considérables. L'action menée jusqu'à présent restait très insuffisante pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les engagements énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

18. De nombreuses délégations ont été satisfaites que la Commission se soit intéressée à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains au cours du premier cycle de son nouveau programme de travail suivant le Sommet mondial pour le développement durable car ces trois thèmes étaient fondamentaux pour atteindre les OMD et les objectifs du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, surtout pour lutter contre la pauvreté.

19. Des participants ont constaté que la persistance de la pauvreté continuait de compromettre l'action en faveur du développement durable. Cette question intersectorielle devait être abordée de manière intégrée en tenant compte des questions de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Certaines délégations et des grands groupes ont exprimé leur préoccupation quant à l'augmentation, ces dernières années, des niveaux de pauvreté dans certaines régions. L'insécurité alimentaire et la sous-alimentation, surtout dans ces régions, étaient un problème persistant. Les effets du VIH/sida étaient également une très grande source d'inquiétude.

20. La plupart des pays, développés et en développement, ont cité l'insuffisance des ressources financières, des transferts de technologie et le manque de moyens comme les principales difficultés et contraintes qui

empêchaient les pays en développement d'atteindre les objectifs du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les OMD. Pour les pays en développement, le manque de ressources financières tenait essentiellement au fait que la communauté internationale avait failli à ses engagements concernant les moyens de réaliser les objectifs, notamment aux engagements de Monterrey, et, dans le cas des pays les moins avancés, en particulier, il fallait augmenter l'aide publique au développement et la rendre plus productive. Certaines délégations ont souligné l'importance de mobiliser les capitaux sur les marchés locaux. Un grand groupe a fait valoir que l'on disposait de moyens scientifiques et techniques suffisamment sophistiqués pour lutter contre la pauvreté. Plusieurs délégations ont souligné l'importance des progrès scientifiques et techniques dans la réalisation des objectifs à long terme de développement durable.

21. Certains se sont inquiétés de voir que la situation touchant l'accès aux marchés pour les produits agricoles et la réduction des tarifs et des subventions agricoles n'avait pas progressé. On a mis en évidence l'importance de la libéralisation des échanges et le fait que l'accroissement des échanges mondiaux et des initiatives de commerce équitable créait de nouveaux débouchés.

22. Les pays en développement ont appelé la communauté internationale à soutenir l'action qu'ils menaient pour améliorer les infrastructures nécessaires à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et au logement de leur population, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. Une assistance financière et technique était également nécessaire pour remédier aux effets néfastes des catastrophes naturelles et renforcer les capacités de gestion viable des déchets. La dégradation croissante des sols contribuait également à ces problèmes. Par ailleurs, plusieurs participants ont mis l'accent sur la coopération Sud-Sud et la mise en commun des meilleures (et des pires) pratiques dans ces domaines.

23. Plusieurs délégations et des grands groupes ont souligné qu'il importait de décentraliser la prise de décisions qui devait passer du niveau mondial au niveau local. Il fallait pour cela renforcer les capacités des autorités et des collectivités locales, notamment grâce à l'éducation et à la formation.

24. Plusieurs délégations ont fait valoir que leurs stratégies nationales de développement durable faisaient office de cadre d'orientation de base pour la mise en œuvre des objectifs du SMDD. Des délégations ont rappelé que, dans le cadre du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les pays se sont engagés à mettre en place, d'ici à 2005, des stratégies nationales de développement durable et elles ont prié les pays développés de montrer l'exemple afin de tenir cet engagement.

25. De nombreux pays ont souligné qu'il importait de réduire les risques commerciaux et politiques, en particulier dans les pays en développement, et d'instaurer un climat propice et une bonne gouvernance afin d'attirer des fonds complémentaires, surtout des investissements étrangers directs. Nombre d'autres délégations ont insisté sur le fait qu'il fallait accorder à la gouvernance l'attention qu'elle méritait à tous les niveaux, y compris à l'échelle internationale. Le recours à des mécanismes financiers nouveaux pour les arrangements de partage des risques a été proposé. Certaines délégations

étaient favorables à une approche axée sur le marché la considérant comme un bon moyen d'allouer les ressources et d'attirer des investissements privés. Quelques délégations et un grand groupe ont constaté que de grandes entreprises étaient de plus en plus disposées à adopter des mesures leur conférant des responsabilités sociales.

26. Plusieurs représentants de pays et de grands groupes ont estimé qu'il fallait intégrer l'égalité des sexes dans tous les aspects du processus d'examen de la Commission. De nombreux intervenants ont évoqué la lourde charge qui pesait sur les femmes, responsables de la collecte de l'eau et du bois de chauffage, leur rôle capital dans l'hygiène et la santé familiales et leur contribution spéciale au développement durable. Le rôle clef des parties prenantes, notamment de tous les grands groupes, a également été mis en évidence.

27. Par ailleurs, un certain nombre de pays ont vivement recommandé que l'on continue à élaborer un cadre décennal de programmation pour la consommation et la production durables, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La consommation et la production durables ont été qualifiées de particulièrement importantes pour les thèmes de l'actuel cycle de programmation de la Commission et pour ceux du prochain cycle. De nombreuses délégations ont souligné qu'il importait de s'attaquer comme il convenait aux questions intersectorielles qu'étaient l'élimination de la pauvreté, les moyens de mise en œuvre et la modification des modes de consommation et de production non viables.

28. Une autre question intersectorielle méritant une attention particulière était celle de l'Afrique, en retard sur la réalisation des trois objectifs à l'examen. De nombreuses délégations ont appelé à soutenir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui constituait le cadre de développement durable pour l'Afrique. Les problèmes propres aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral ont également été évoqués.

29. Les petits États insulaires en développement (PEID) constituaient un motif d'inquiétude particulier pour de nombreux intervenants au moment où la Commission dirigeait les travaux préparatoires de la réunion d'examen qui se tiendra à Maurice en août-septembre 2004. Pour de nombreux PEID, pour qui le tourisme constituait la principale source de revenus, le développement durable du tourisme a été qualifié de prioritaire.

30. S'agissant des accords multilatéraux sur l'environnement, tels que la Convention de Rotterdam et la Convention de Stockholm, des progrès ont été enregistrés. Certaines délégations ont souligné l'importance d'accords tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique. En outre, certains ont fait observer avec inquiétude que le Protocole de Kyoto n'était pas encore entré en vigueur.

31. Les liens entre l'eau potable, l'assainissement et la santé ont été mis en évidence par plusieurs délégations et grands groupes et l'importance de la Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015) a été soulignée. Plusieurs délégations ont constaté qu'il importait de mettre en place

des systèmes de surveillance mondiale efficaces afin d'atteindre les objectifs écologiques fixés sur le plan international.

32. Tout en se félicitant du nouveau programme de travail pluriannuel de la Commission axé sur la réalisation des objectifs, les intervenants ont généralement exprimé leur total attachement au nouveau processus en cours. De nombreuses délégations ont également souligné que la Commission jouait le rôle important de catalyseur dans le suivi de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Les pays en développement, en particulier, ont mis l'accent sur le rôle clef de la Commission du développement durable dans le suivi du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, soulignant que ce Plan constituait un cadre intergouvernemental sans précédent visant à la mise en œuvre d'Action 21 et d'autres engagements internationaux. Ils ont exprimé leur conviction qu'il ne fallait pas introduire dans les débats de nouveaux éléments qui iraient au-delà de ce qui avait été arrêté dans le cadre du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Les pays en développement ont insisté sur la nécessité de maintenir l'équilibre entre les trois piliers du développement durable (économique, social et écologique) dans les travaux actuels et futurs de la Commission. Plusieurs délégations ont également souligné qu'il importait que l'ensemble du système des Nations Unies participe à l'action de la Commission et elles ont recommandé de renforcer la coordination interinstitutionnelle afin d'aider les pays à atteindre les OMD et à exécuter le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

33. Les participants ont fait observer que l'issue de la présente session d'examen serait un Résumé du Président axé sur les obstacles, les contraintes et les difficultés, ainsi que sur les pratiques optimales, conformément aux décisions de la Commission à sa onzième session. Ce n'était pas le moment, cette année, de se pencher sur l'interprétation des politiques. Soulignant que le présent cycle était axé sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains, les pays en développement ont dit qu'il convenait d'attacher autant d'importance à ces trois thèmes. De nombreuses délégations attendaient avec intérêt le résultat final de la session politique de l'année prochaine (treizième session de la Commission du développement durable), point de départ d'une série d'actions structurées visant à atteindre les objectifs en question, qui devait également constituer une contribution majeure à la grande réunion de l'Assemblée générale qui se tiendrait en 2005 afin d'examiner la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et la réalisation des autres objectifs de développement fixés sur le plan international.

Coopération et coordination interinstitutions

34. Les participants se sont généralement accordés à reconnaître que les organismes des Nations Unies avaient intérêt à coopérer et collaborer pour appliquer, conformément à leurs compétences et à leurs mandats respectifs, les objectifs du Millénaire pour le développement et à tenir les engagements énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, aux niveaux mondial, régional, sous-régional et sur le terrain. Pareille coopération permettrait d'éviter le chevauchement des activités entre les institutions tout en favorisant les synergies et la complémentarité et en renforçant les capacités des pays en

développement. Les modalités de participation des acteurs n'appartenant pas au système des Nations Unies devaient être soigneusement définies.

35. Un certain nombre de délégations ont constaté qu'il importait que les activités liées au développement durable menées par les organismes découlent et s'inspirent des attributions intergouvernementales énoncées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et globalement dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg définissait précisément les domaines où la coopération et la coordination interinstitutionnelles étaient nécessaires. Des délégations ont également souligné qu'il importait de coordonner ces activités avec les institutions financières internationales. À l'avenir, il importerait de rendre compte des activités interinstitutionnelles dans les domaines à l'examen. Le rôle fondamental de la Commission du développement durable dans le suivi de l'exécution des engagements énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg devait être mis en évidence de même que la contribution d'autres organismes qui devaient également s'acquitter de la mission que leur avaient confiée leurs organes directeurs respectifs. Plusieurs délégations ont fait valoir que les activités consacrées au développement durable menées par les organes de coordination sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) devaient être harmonisées avec le programme de travail que la Commission du développement durable avait adopté à sa onzième session. Les exemples précis de l'assainissement et des établissements humains ainsi que les questions intersectorielles ont été cités.

36. Le CSS s'employait à créer des mécanismes de coordination, comme l'avait expliqué le secrétariat, mais n'avait pas encore arrêté définitivement les programmes de travail concrets. Les vues qu'il avait exprimées à la présente session contribueraient à orienter l'élaboration de ces programmes.

Établissement des rapports nationaux

37. Tout en admettant qu'ils devaient être établis sur la base du volontariat, certaines délégations ont néanmoins mis l'accent sur l'importance des rapports (et des indicateurs) nationaux pour le suivi de la réalisation des objectifs. Certains partageaient l'opinion exprimée dans les rapports du Secrétaire général selon laquelle un plus grand nombre de rapports serait utile pour connaître l'état d'avancement des travaux et les orientations pour l'avenir. Ils ont constaté que le manque d'information cohérente constituait un obstacle majeur à la mise en œuvre du développement durable. Il convenait de définir soigneusement le cadre d'établissement des rapports nationaux de manière à accroître leur valeur en tant que contribution aux rapports du Secrétaire général.

38. Tous se sont accordés à dire qu'il fallait continuer à rationaliser les demandes d'établissement de rapports nationaux au sein du système des Nations Unies et à utiliser plus efficacement ces rapports tout en simplifiant la tâche des États Membres. Certaines délégations ont fait remarquer que la coopération interinstitutionnelle pourrait être renforcée davantage pour contribuer à atteindre cet objectif. L'initiative prise par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'établir un seul rapport de synthèse par pays, a été noté avec intérêt.

Indicateurs

39. De nombreuses délégations ont mis l'accent sur le manque de données et de statistiques de base, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, et elles ont estimé qu'il s'agissait là de l'un des principaux obstacles à la mise au point d'indicateurs. D'autres ont constaté que l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs du développement durable devaient correspondre à la situation et aux priorités nationales.

40. On a souligné la nécessité de promouvoir davantage la formation et l'orientation méthodologique afin d'élaborer et de mettre en place des indicateurs à l'échelle des pays et, dans cette optique, on a constaté qu'il convenait d'inciter les organismes des Nations Unies à coopérer davantage au niveau régional. On a suggéré de recenser les activités menées sur le plan national en vue de l'élaboration et de l'exploitation d'indicateurs afin de favoriser les échanges de données d'expérience. Une délégation a proposé, par ailleurs, de fixer des calendriers de suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs.

41. L'importance de disposer, aux fins de la prise de décisions, d'un système d'information cohérent et homogène, commun à tous les ministères, a été soulignée. L'information, les statistiques et les indicateurs étaient considérés comme des éléments importants de la prise de décisions mais, jusqu'à présent, ils n'avaient été utilisés que dans une moindre mesure.

42. Il fallait s'employer davantage au niveau des pays à recueillir des données ventilées par sexe afin d'établir des indicateurs sexospécifiques. Les grands groupes étaient très favorables à cette idée.

43. On a fait observer que l'utilisation d'indicateurs du développement durable pour contrôler l'exécution des stratégies nationales de développement durable devrait être favorisée. Certains ont déclaré que l'absence d'une conception claire du développement durable au niveau national constituait l'un des obstacles au progrès dans ce domaine.

Partenariats

44. On s'est accordé à penser que les partenariats pour le développement durable pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable fixés sur le plan international mais on a souligné qu'il importait d'aboutir à des résultats concrets. Certaines délégations ont fait part de leur expérience concluante avec les partenariats. Un certain nombre d'entre elles ont insisté sur le fait que les partenariats pour le développement durable devaient compléter, et non remplacer, le rôle et la responsabilité essentiels des gouvernements dans la réalisation des objectifs.

45. Se référant aux données énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur les partenariats (E/CN.17/2004/16), les pays en développement ont fait valoir que le financement de ces partenariats provenait essentiellement des gouvernements et ils ont souligné la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources à cet effet. Certains se sont inquiétés du fait que, jusqu'ici, les partenariats n'avaient pas fourni les ressources complémentaires nécessaires à la réalisation des objectifs. Selon certains, il fallait renforcer la participation

du secteur privé dans les partenariats pour le développement durable. On estimait utile également d'évaluer le degré de participation, notamment en termes de financement, des organismes des Nations Unies dans les partenariats. Il a été signalé que la mise en place des partenariats avait jusqu'ici été fonction des donateurs et qu'il convenait donc qu'ils soient davantage fonction de la demande. Selon certains, leur nombre était insuffisant pour répondre à la demande et il fallait une meilleure répartition géographique et thématique des partenariats. Il convenait de combler le fossé dans les domaines sous-représentés qu'étaient la biotechnologie et la désertification.

46. Certaines délégations ont exprimé leur inquiétude quant au lent démarrage des partenariats tandis que d'autres ont affirmé qu'il était trop tôt pour tirer de telles conclusions. On a reconnu que certains partenariats étaient concluants et que d'autres ne menaient à rien et qu'il fallait tirer les enseignements des succès et des échecs afin de mieux comprendre comment former des partenariats fructueux. L'expérience d'un pays en ce domaine a montré que : former un partenariat exigeait du temps et de la patience pour définir des objectifs élémentaires et instaurer la confiance; les véritables partenariats supposaient une définition commune des problèmes et la conception de solutions conjointes; une communication complète et sans équivoque était essentielle; la souplesse était cruciale. Certains facteurs de partenariats fructueux ont également été cités.

47. Il a été suggéré qu'à l'avenir les rapports gagneraient à présenter un examen qualitatif des effets concrets des partenariats pour le développement durable, élaboré en fonction de certains objectifs précis du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Certains ont dit que le Salon du partenariat avait été très utile en termes de sensibilisation, d'exemples concrets de réalisations et d'enseignements tirés. On a constaté qu'il était nécessaire de disposer d'informations transparentes, participatives et fiables sur les partenariats enregistrés auprès de la Commission et, à cet égard, la base de données sur les partenariats, disponible sur le Web et créée par la Commission du développement durable, a été bien accueillie. D'aucuns ont convenu qu'il fallait des outils permettant de contrôler et d'encourager davantage la formation de partenariats au niveau des pays.

Échanges avec les grands groupes

48. La Commission a consacré une matinée à des échanges entre les grands groupes et les gouvernements au sujet des contributions de ces groupes aux domaines thématiques qu'étaient l'eau, l'assainissement et les établissements humains ainsi qu'aux questions intersectorielles^a. Les neuf grands groupes ont été priés de présenter les éléments clefs énoncés dans leurs documents de travail et de rendre compte de leurs activités axées sur les résultats en ce qui concernait la réalisation des objectifs. Ils ont également présenté des études de cas et des pratiques optimales qui illustraient à la fois les progrès accomplis et les enseignements tirés.

^a Les obstacles, les contraintes, les enseignements et les difficultés continues que les grands groupes ont recensés dans les domaines thématiques figurent dans les sections correspondantes du présent rapport.

49. La discussion s'est articulée autour des questions suivantes : l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes; la privatisation; les avantages et les inconvénients des partenariats pour la gestion des ressources en eau dans le contexte de la gouvernance, de la participation et du financement; les règles de conduite liées à l'eau et les valeurs culturelles; la décentralisation de la prise de décisions, y compris les autorités locales; le renforcement des capacités dans les domaines scientifique, institutionnel et des ressources humaines, le partage des connaissances et l'éducation. Dans l'ensemble, la plupart des grands groupes ont mis l'accent sur l'utilité d'une approche globale de la question de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains fondée sur les droits de l'homme et ils ont souligné qu'il était essentiel que toutes les parties prenantes soient représentées dans la prise de décisions participative et transparente pour que les objectifs en question soient atteints. Ils ont également souligné l'importance des cadres législatifs et du développement social. Un grand groupe a fait valoir que l'on avait intérêt à adopter une approche axée sur les écosystèmes pour améliorer la gestion des ressources en eau.

Égalité des sexes

50. Parmi les exemples réussis de responsabilisation des femmes, on a cité le cas, en Asie du Sud, d'un réseau de femmes consacré à l'eau, qui est parvenu à accroître de 50 % la représentation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions dans les domaines de la planification et de la gestion des ressources en eau, ainsi que celui d'un pays africain qui s'est prévalu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour appliquer l'élimination de la discrimination à l'élargissement des garanties constitutionnelles concernant l'égalité d'accès à la terre et aux autres ressources naturelles. Les représentants des grands groupes et les délégations se sont entendus pour reconnaître qu'il importait de tenir compte de l'égalité des sexes dans l'élaboration et l'application à tous les niveaux des politiques relatives aux ressources en eau et à l'assainissement, afin d'assurer la réalisation des objectifs. On a constaté qu'une meilleure utilisation des données ventilées par sexe était nécessaire pour évaluer avec précision les progrès accomplis, et on a engagé le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement créé par le Secrétaire général, à tenir compte du point de vue des femmes.

Partenariats

51. La dimension sociale du développement durable a été mise en évidence dans les débats sur la responsabilité partagée de la réalisation des objectifs à l'aide des partenariats. Plusieurs participants ont affirmé qu'une définition précise du principe de responsabilité des entreprises envers la société et le respect des normes fondamentales du travail établies par l'Organisation internationale du Travail renforceraient les partenariats entre l'industrie et d'autres groupes sociaux. D'autres ont souligné qu'il fallait définir plus précisément la notion de partenariat, établir des critères précis et mettre en place un suivi dans ce domaine, surtout depuis que le principe des partenariats avait été approuvé comme complément de la coopération pour le développement durable lors du Sommet de Johannesburg.

Moyens de réaliser les objectifs

52. Les participants se sont dits favorables à l'idée d'utiliser davantage les instruments économiques pour répartir efficacement les ressources en eau et en améliorer l'accès et des exemples encourageants en matière de contrôle et de comptabilité de l'eau en Europe ont retenu l'attention. Plusieurs études de cas réalisées en Afrique ont été citées comme autant d'exemples réussis de privatisation socialement équilibrée. Un certain nombre de grands groupes ont fait valoir que l'eau ne devait pas être uniquement considérée comme une marchandise. Ils ont souligné sa dimension sociale, insistant en particulier sur l'accès à l'eau comme droit fondamental, et ils ont mis l'accent sur le fait que pour garantir aux pauvres et aux défavorisés l'accès à l'eau, et ce à un prix raisonnable, il fallait disposer de ressources financières et humaines suffisantes, ainsi que de cadres législatifs, et s'assurer que les gouvernements aient la maîtrise de ces ressources. Il a été signalé que dans certains pays, l'État était chargé d'assurer l'accès à l'eau. Transférer ces pouvoirs aux autorités locales pouvait présenter plusieurs avantages. Une délégation a fait valoir que la législation de son pays garantissait à ses populations autochtones l'accès permanent à l'eau et le droit à la terre. L'absence d'un cadre international effectif pour orienter le débat sur les règles de privatisation et d'exploitation des ressources en eau a été ressentie comme un obstacle par certains grands groupes.

53. Certains grands groupes ont indiqué que les collectivités locales devaient disposer de nouvelles ressources financières et redistribuer les ressources existantes afin de mener à bien leurs projets et leurs processus de développement durable.

Gouvernance et représentation des parties prenantes

54. La plupart des grands groupes et certaines délégations se sont entendus sur le fait que la décentralisation de la prise de décisions en matière de gestion des ressources en eau, associée à la représentation de toutes les parties prenantes et à la démocratisation de la participation à tous les niveaux, était une condition préalable à la mise en place effective de politiques relatives aux ressources en eau. Partageant cet avis, plusieurs délégations ont fait part de leurs succès avec divers modèles de participation de la collectivité et de groupes de jeunes attachés au contrôle de la qualité de l'eau; elles ont également signalé l'adoption dans leur pays de politiques relatives à la participation des collectivités locales et des populations autochtones. Certains grands groupes se sont félicités des conclusions concernant les approches participatives contenues dans le rapport de la Commission mondiale sur les barrages, les considérant comme un modèle valable de participation des collectivités à la prise de décisions, à l'échelle internationale et nationale, et au niveau des bassins fluviaux, dans le domaine de l'eau.

Renforcement des capacités

55. La nécessité de trouver des solutions aux problèmes complexes de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains en procédant de manière interdisciplinaire a été soulignée par la plupart des participants. Nombre de délégations et de grands groupes se sont entendus sur l'intérêt d'appuyer la

participation des jeunes aux campagnes de sensibilisation, aux activités de renforcement des capacités et aux délégations gouvernementales. Beaucoup se sont accordés à dire qu'il fallait multiplier les activités en faveur du renforcement des capacités, de l'éducation et de la sensibilisation afin d'atteindre les OMD dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Certains participants ont souligné la pénurie, dans les pays en développement, de ressources consacrées à la recherche-développement, notamment à la recherche industrielle. D'autres ont constaté un déclin, au niveau national et international, des capacités de contrôle des ressources en eau au moment où l'on avait besoin de davantage de données fiables. S'agissant de la mise en commun des connaissances et du transfert des technologies, au vu des différences de conditions sociales et économiques qui existaient entre les pays, de nombreux intervenants ont affirmé qu'une hiérarchisation et un classement précis des besoins et des éventuels moyens de les satisfaire seraient nécessaires pour atteindre les objectifs.

Eau

Examen des progrès accomplis

56. La Commission a examiné les progrès accomplis dans l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg dans le domaine de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau douce. D'une manière générale, les délégations ont appuyé les conclusions présentées dans le rapport du Secrétaire général sur la gestion de l'eau douce.

Approvisionnement en eau de boisson

57. On s'est accordé à reconnaître l'importance de l'accès à l'eau salubre pour la lutte contre la pauvreté et pour la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Si des progrès considérables avaient été accomplis en matière d'accès à une eau de boisson salubre, leur ampleur variait beaucoup d'un pays à l'autre et entre les zones rurales et urbaines d'un même pays. De nombreux pays ne parviendraient pas à réaliser les objectifs fixés si les progrès se poursuivaient au rythme actuel. Les pays les plus pauvres avaient les taux d'accès les plus faibles et beaucoup des pays qui avaient pris du retard dans la réalisation des objectifs devraient bénéficier d'un appui extérieur renforcé. Les OMD ne pourraient être atteints si on ne redoublait pas d'efforts en ce sens. La réduction de la pauvreté passait par l'amélioration des services d'approvisionnement en eau des populations pauvres. Les pays devaient veiller à inscrire leurs objectifs relatifs à l'eau dans leurs document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et dans les autres stratégies nationales de développement.

58. Dans certains pays en transition, l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement était dans un état de délabrement avancé, les travaux d'entretien nécessaires n'ayant pas été menés en temps utiles. Certaines délégations de petits États insulaires en développement ont fait observer que la fourniture de services d'approvisionnement et d'assainissement adaptés était entravée par la pénurie de personnel qualifié et de données de base, ainsi que

par l'insuffisance des ressources allouées à la modernisation ou à la rénovation des infrastructures en état de délabrement.

Décentralisation des services

59. Plusieurs pays ont souligné combien il importait de décentraliser les services d'approvisionnement en eau et d'améliorer le fonctionnement et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en vue d'assurer la viabilité à long terme des investissements effectués dans le secteur de l'eau. Certaines délégations ont rappelé le principe selon lequel les décisions devaient être prises au niveau le plus bas possible et ont souligné que la participation des collectivités locales et des municipalités était un moyen de sensibiliser l'opinion et de responsabiliser les bénéficiaires locaux. De nombreuses délégations sont convenues que le transfert des responsabilités au niveau local pouvait améliorer la gestion de l'eau, mais certaines ont souligné qu'il fallait résoudre le problème de l'insuffisance des capacités institutionnelles des administrations locales et du peu de contrôle qu'elles exerçaient sur les ressources financières. Une des principales leçons tirées de l'expérience acquise par les pays dotés d'une structure fédérale était qu'il fallait absolument définir clairement les responsabilités et désigner des points de contact pour les prises de décisions, en vue de mener à bien les réformes politiques et institutionnelles.

Partenariats et participation du secteur privé

60. Certaines délégations, en particulier de pays développés, ont souligné l'importance des partenariats entre secteurs public et privé dans les domaines de la mobilisation de fonds d'investissement, des compétences techniques et du savoir-faire en matière de gestion. D'autres délégations, en particulier celles de pays en développement, ont appelé à la prudence, craignant que ces partenariats ne soient encouragés pour dissimuler le manque de volonté politique des gouvernements. Si certaines délégations ont reconnu que les partenariats entre secteurs public et privé, qui permettaient de mobiliser des ressources supplémentaires, jouaient un rôle de plus en plus important, on a fait observer que – dans le cas des partenariats examinés dans le rapport du Secrétaire général (E/CN.17/2004/16) – les partenaires privés n'avaient jusqu'alors contribué que dans une faible proportion au financement total. D'autres délégations et grands groupes ont estimé que ce n'était pas dans le domaine du financement que la contribution du secteur privé serait la plus importante, mais bien sur le plan de la compétence en matière de gestion, de l'assistance technique et du transfert de technologie. De nombreuses délégations ont demandé qu'on examine de manière plus approfondie les succès et les échecs des partenariats, qu'on diffuse davantage les données s'y rapportant et qu'on rende compte de manière transparente de l'ensemble des ressources mobilisées et de leur utilisation.

61. Certaines délégations ont souligné qu'il était essentiel de mettre en œuvre des politiques et d'instaurer des cadres réglementaires favorisant la participation des investisseurs privés. Encourager les investissements privés ne signifiait toutefois pas privatiser le secteur de l'eau. On s'est généralement accordé, y compris parmi les représentants du secteur des entreprises, à penser qu'il appartenait aux collectivités locales de décider dans quelle mesure et de

quelle manière elles entendaient faire participer le secteur privé à la fourniture de services publics. Étant donné la complexité et la difficulté des négociations entre secteurs public et privé, les autorités locales pouvaient avoir besoin d'aide pour renforcer leur capacité notamment dans ce domaine. Certaines délégations ont estimé qu'il était trop tôt pour conclure à l'échec des partenariats.

Gestion intégrée des ressources en eau

62. Lors de l'examen des progrès accomplis dans l'élaboration de plans de gestion intégrée et d'utilisation rationnelle des ressources en eau d'ici à 2005, prévu dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les délégations ont, en général, réaffirmé leur attachement à la gestion intégrée, qui constituait à la fois une stratégie globale et une idée directrice pour la mise en œuvre des réformes du secteur et la répartition de l'eau entre ses usages concurrents, notamment les fonctions assurées par les écosystèmes. Elles se sont généralement accordées à penser que la gestion intégrée devait être considérée comme un processus menant au développement durable et à la gestion rationnelle des ressources en eau avec la participation active des parties prenantes. Plusieurs pays ont fait observer qu'en matière de gestion intégrée, aucune approche ne faisait l'unanimité et que les pays ne se trouvaient pas tous au même stade du processus. Au vu des progrès accomplis jusqu'alors en matière d'élaboration de stratégies et de cadres juridiques relatifs à la gestion de l'eau, un nombre considérable de pays respecteraient vraisemblablement l'échéance de 2005. Néanmoins, un certain nombre de pays en développement ont signalé qu'ils avaient besoin d'une assistance technique supplémentaire pour y parvenir. Plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait affiner les indicateurs en vue de recenser les tendances et les progrès relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau. Les travaux de la Commission sur ce thème devaient néanmoins aller au-delà des objectifs établis dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

63. Certaines délégations ont estimé que la gestion intégrée des ressources en eau était un objectif de développement lié à la lutte contre la pauvreté et devait donc figurer dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Eau et santé étant intimement liées, on pouvait inscrire la question de la gestion intégrée des ressources en eau dans le chapitre du DSRP consacré à la santé. Certaines délégations ont estimé que le coût social et économique de la non réalisation des objectifs relatifs à l'eau justifiait qu'on accorde un rang élevé de priorité à l'eau dans les programmes nationaux de développement. D'autres ont souligné que les gouvernements se trouvaient face à des choix difficiles, particulièrement en Afrique, dans le combat qu'ils menaient pour réduire les dépenses élevées engagées pour traiter et soigner les malades du VIH/sida tout en continuant d'assurer les autres services de base.

64. Les délégations des pays sujets à des catastrophes ont appelé l'attention sur les interactions entre changements climatiques, ressources en eau, forêts et agriculture, et sur la connaissance limitée de ces interactions, qui faisait obstacle au succès des stratégies de gestion de l'eau à long terme. Certaines délégations ont estimé qu'il fallait améliorer l'accès aux recherches et aux données sur ces questions, d'autres ont recommandé qu'on utilise davantage les outils scientifiques et éducatifs pour renforcer les capacités et pour

généraliser les approches globales, telles que la gestion intégrée des ressources en eau. Il fallait en outre aborder les catastrophes naturelles sous tous les aspects en s'intéressant à la fois à la planification préalable, à la gestion et au relèvement.

65. Certaines délégations ont souligné qu'il importait d'améliorer la gestion des bassins hydrographiques internationaux à tous les niveaux en s'appuyant sur les instruments juridiques existants, ainsi que sur des mesures et des programmes pragmatiques, en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. D'autres délégations ont fait observer qu'il fallait renforcer la législation internationale pour gérer efficacement les cours d'eau internationaux et promouvoir la paix et le développement. Il a été dit que les accords bilatéraux relatifs à la gestion des eaux internationales étaient préférables à la gestion des bassins hydrographiques internationaux à tous les niveaux.

L'eau en tant que bien social et économique

66. Plusieurs délégations et grands groupes ont souligné qu'il fallait mettre en œuvre des politiques de recouvrement des coûts favorables aux pauvres et des subventions ciblées afin de desservir les populations pauvres qui ne l'étaient pas encore. Selon certains pays, les coûts liés à l'approvisionnement en eau, à l'infrastructure et à l'assainissement devaient être portés à la charge des utilisateurs, par le biais de la masse des recettes fiscales et/ou des redevances des usagers. Considérant l'accès à l'eau comme un droit fondamental, d'autres délégations ont refusé que l'on considère l'eau comme une marchandise et qu'on facture son utilisation. On a également fait observer que si, dans la nature, l'eau était gratuite, l'approvisionnement en eau potable nécessitait des investissements qui avaient un prix. Certaines délégations ont établi une distinction entre l'eau utilisée pour les besoins fondamentaux de l'homme et celle utilisée à des fins économiques, et ont appuyé l'instauration d'un système de tarification juste d'un point de vue social et tenant compte des aspects aussi bien économiques que sociaux de l'eau.

Répartition de l'eau entre ses usages concurrents

67. On a fait observer qu'une fois les besoins essentiels satisfaits, les principaux usages en concurrence étaient l'utilisation agricole et l'utilisation écologique. Sachant qu'il ne pouvait y avoir d'eau salubre sans écosystèmes sains, il fallait reconnaître la valeur des écosystèmes dans le cadre de la planification. Étant donné que l'agriculture, les forêts et l'environnement fournissaient tous des services importants et contribuaient, chacun à sa manière, à réduire la pauvreté, il convenait d'assurer une répartition judicieuse et équilibrée des ressources en eau entre ces différents secteurs. De nombreux participants ont fait part de l'expérience qu'ils avaient acquise en matière de choix politiques, de gestion de la demande et de solutions technologiques visant à équilibrer les usages concurrents.

Unités de gestion des ressources en eau

68. La question de l'unité de base à utiliser pour la gestion de l'eau a donné lieu à un débat animé et on n'est pas parvenu à trancher entre « intervention au

niveau des bassins » et « intervention au niveau des écosystèmes ». Le chapitre 18 d'Action 21 préconise la gestion intégrée des ressources en eau au niveau du bassin versant ou du bassin d'affluent. De nombreux pays ont entrepris la réforme de leur système de gestion des ressources en eau en s'appuyant sur cette approche, dont ils ont prouvé l'efficacité, et ont créé des comités et des organismes chargés d'aménager les bassins hydrographiques. D'autres délégations ont estimé que l'approche fondée sur les écosystèmes donnait de meilleurs résultats. Certains pays ont présenté leur législation relative à l'environnement, comparativement avancée, comme le résultat d'une longue expérience de l'industrialisation et de l'agriculture intensive et de leurs conséquences souvent catastrophiques pour la quantité et la qualité des ressources en eau, la santé et l'environnement. Ces deux approches nécessitent la participation active des parties prenantes et sont utiles en ce sens qu'elles contribuent à éviter les catastrophes liées à l'eau, notamment les inondations et les sécheresses.

Politiques, lois et institutions

69. De nombreuses délégations et grands groupes ont souligné qu'il fallait mettre au point et adopter des politiques et des réformes visant à rendre l'utilisation et la gestion des ressources en eau plus productives et plus rationnelles, et à contribuer ainsi au développement en faveur des pauvres. Un certain nombre de délégations ont cité les réformes novatrices entreprises par leur pays pour assurer l'approvisionnement et la distribution équitables et durables de l'eau, notamment des réformes institutionnelles (séparation des fonctions d'élaboration de politiques et de réglementation d'avec les fonctions de mise en valeur et de gestion des ressources), des lois protégeant les ressources en eau, et des politiques de gestion de l'eau favorables aux pauvres. La démarginalisation des pauvres et la participation généralisée du public étaient également considérées comme des facteurs de réussite.

Financement des besoins du secteur de l'eau

70. De nombreuses délégations ont déclaré que l'insuffisance des ressources financières était le principal obstacle à la réalisation des buts et objectifs convenus au niveau international. La majorité des pauvres vivaient dans des zones rurales, où il n'était pas facile de mobiliser des ressources financières, notamment du secteur privé. De nombreuses délégations ont déclaré que les services de distribution d'eau aux pauvres devraient bénéficier de subventions ciblées et suivant des normes de transparence, notamment des subventions croisées, et que les pays en développement auraient besoin d'une aide extérieure permanente. De nombreuses délégations sont convenues que l'aide publique au développement (APD) devait être mise à profit pour appuyer les activités nationales visant à créer des conditions favorables et les programmes destinés à financer l'approvisionnement des plus pauvres en eau potable; les prêts et les instruments de recouvrement des coûts étant plus adaptés au financement des utilisations économiques de l'eau.

71. Certaines délégations ont réclamé le respect des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui étaient susceptibles de faciliter considérablement la levée des obstacles financiers. Certaines délégations ont fait observer que, dans le secteur de l'eau, l'APD

pourrait être plus productive si elle était destinée à appuyer le budget-programme et à favoriser l'adoption d'une approche sectorielle, plutôt qu'à appuyer des projets précis. On a souligné que les pays pouvaient utiliser des instruments économiques tels que les incitations fiscales pour encourager les investissements émanant des sociétés nationales au lieu de dépendre exclusivement d'entreprises étrangères. On a également insisté sur la nécessité de mieux coordonner l'action des donateurs, en particulier au niveau national. On a cité des exemples prouvant que cette approche pouvait permettre de réduire les frais de transaction et d'améliorer la durabilité.

72. Un certain nombre de délégations ont déclaré qu'il fallait étudier diverses méthodes de mobilisation des ressources financières aux niveaux national et international, notamment les garanties de prêt partielles, les fonds de roulement et les programmes de microcrédit. Trois méthodes ont été retenues : collecter des fonds privés pour les services publics; encourager la participation du secteur privé aux activités liées au fonctionnement et à l'entretien; transférer les responsabilités hors du secteur public. Il fallait jauger les limites du financement privé avant de déterminer plus précisément l'ampleur des besoins en matière d'APD. On a également fait observer que la complexité des procédures administratives de certains organismes de prêt internationaux, ainsi que l'insuffisance des capacités techniques des pays bénéficiaires dissuadent les pays de faire appel à ces sources.

Renforcement des capacités

73. De l'avis général, il fallait absolument renforcer les capacités des institutions nationales et locales, particulièrement celles des employés des administrations locales responsables de l'eau, pour assurer le maintien des systèmes d'approvisionnement en eau et réaliser ainsi les objectifs internationaux. Un grand groupe a indiqué que les capacités scientifiques et technologiques affectées aux problèmes relatifs à l'eau douce demeuraient gravement insuffisantes, les sources de financement de la recherche-développement étant extrêmement faibles. La plupart des délégations considéraient le renforcement des capacités comme un défi permanent du fait de la nature dynamique du secteur de l'eau. Un autre grand groupe a demandé qu'on améliore les conditions de travail dans le secteur de l'eau. Un certain nombre de délégations ont appelé l'attention sur les interactions des politiques agricoles et alimentaires avec la gestion des ressources en eau et sur l'interdépendance de ces politiques avec les politiques commerciales et ont fait observer que les politiques commerciales défavorables freinaient les investissements dans la gestion améliorée des ressources en eau. Traiter ces problèmes et prendre des décisions avisées exigeait une analyse minutieuse que de nombreux pays n'avaient pas les capacités d'entreprendre. Plusieurs participants ont souligné que l'on avait besoin de moyens scientifiques et éducatifs pour renforcer les capacités.

Transfert de technologie

74. De nombreuses délégations ont fait valoir que, pour réaliser les OMD, il était important de disposer de technologies adaptées et peu onéreuses, et qu'il fallait transférer les solutions technologiques novatrices des pays développés vers les pays en développement. De nombreux participants ont appuyé la

réutilisation des eaux usées traitées à des fins agricoles (irrigation), notamment dans les jardins individuels, et à des fins ménagères (chasses d'eau), cette solution technologique permettant d'utiliser l'eau de manière plus rentable. On a également mentionné la collecte de l'eau de pluie parmi les solutions qui s'offraient aux pays manquant d'eau, tout comme la désalinisation de l'eau de mer, du moins pour ceux qui en avaient les moyens. On a fait observer que la société civile pouvait contribuer grandement à encourager les collectivités locales à participer aux structures de gestion de l'eau et à la mise en œuvre de solutions techniques novatrices peu onéreuses.

Intégration d'une perspective sexospécifique

75. Les participants se sont accordés à reconnaître que les femmes assuraient l'essentiel des tâches liées à l'approvisionnement en eau des ménages et jouaient un rôle important dans la gestion des ressources en eau. Dans le cadre de leur rôle de « gestionnaires actives de l'eau » et d'agents du changement elles assumaient un vaste éventail de tâches quotidiennes qui profitaient à l'ensemble de la communauté, notamment l'apprentissage de l'hygiène, l'approvisionnement en eau, le contrôle et l'entretien de l'infrastructure et la conservation de l'eau. Un grand groupe a préconisé l'évolution des mentalités et à demandé qu'on reconnaisse que les femmes étaient des citoyennes à part entière jouant un rôle actif dans la vie de la société et qu'il fallait respecter leurs droits, notamment leur statut d'occupation en matière de régime foncier et l'accès sur un pied d'égalité aux crédits accordés aux entreprises.

Difficultés et obstacles

76. De nombreux pays développés ont soutenu que les lacunes en matière de réforme et de gestion, alliées à l'inadéquation et à la mauvaise utilisation des ressources financières, constituaient les principales entraves à la réalisation des objectifs fixés. Néanmoins, un certain nombre de pays en développement ont déclaré qu'ils avaient prouvé leur volonté politique en prenant des mesures concrètes en matière de politique et de réformes institutionnelles, mais que les moyens limités, notamment sur les plans financier et technologique, dont ils disposaient faisaient obstacle à leur application. Ils ont souligné que l'APD tout comme l'investissement privé étaient en baisse dans le secteur de l'eau et que les politiques nationales de mobilisation des ressources demeuraient insuffisantes.

77. Parmi les autres facteurs entravant le développement du secteur de l'eau figuraient la dispersion des structures institutionnelles, l'insuffisance des capacités techniques et des cadres d'orientation. La faible participation et le manque d'autonomisation des collectivités locales en matière de gestion des ressources en eau ont également été fréquemment cités, bien que de nombreux pays adoptent de plus en plus des processus participatifs.

78. Nombre de pays ont fait observer que le manque de données fiables et facilement accessibles sur les ressources en eau faisait gravement obstacle au succès des réformes et à l'évaluation des besoins, de la demande et de l'offre. Il fallait améliorer la coopération internationale, notamment par l'intermédiaire du système des Nations Unies, renforcer les systèmes d'information et mettre au point des outils de renforcement des capacités. Il convenait également de

renforcer les bases de données et d'élaborer des indicateurs de résultat pour mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs établis.

79. On a reconnu que la gestion de la demande d'eau était une solution prometteuse pour combler le fossé de plus en plus large entre approvisionnement et demande, en utilisant des technologies facilement accessibles et bien connues. La régulation de la demande visant à modifier les comportements des ménages et des entreprises en matière d'utilisation de l'eau était un processus à long terme, alors que les gouvernements choisissaient souvent des solutions à court terme pour accroître l'approvisionnement en eau. Les défauts de fonctionnement et d'entretien de l'infrastructure entraînaient un énorme gaspillage d'eau et une baisse des recettes. En outre, les faiblesses de l'application des mesures de régulation de la demande et la méconnaissance du problème par l'opinion publique entravaient encore les efforts déployés en matière de gestion de l'eau.

Enseignements tirés de l'expérience

80. Les participants ont recensé un certain nombre d'enseignements tirés de l'expérience acquise en matière d'expansion de l'accès à l'eau potable et de gestion intégrée des ressources en eau.

a) Il est indispensable d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à l'eau et à l'assainissement pour progresser sur la voie de la réduction de la pauvreté et de la réalisation d'autres OMD, notamment dans les domaines de la mortalité infantile, de l'égalité des sexes et de l'éducation. L'aménagement du secteur de l'eau doit donc être intégré dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans les plans nationaux de développement durable;

b) La fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux populations non desservies est la responsabilité de tous. Le défi est trop important pour être relevé par une seule des parties prenantes, mais il appartient avant tout aux gouvernements de créer un cadre assurant l'accès à l'eau à des prix abordables. Les gouvernements devront faire preuve de détermination pour résoudre les différents problèmes;

c) Une approche souple, prévoyant des activités simultanées et complémentaires sur tous les fronts (technique, institutionnel et financier) et « l'apprentissage sur le tas » contribuerait au succès du processus et aiderait en outre les pays à définir leurs priorités et à rechercher un appui pour obtenir les moyens d'application;

d) Les partenariats ne dégagent pas les gouvernements de leurs responsabilités et devraient être encouragés non seulement à des fins de financement, mais aussi pour le partage des connaissances techniques, le transfert de technologies et les compétences en matière de gestion;

e) La promotion de la participation du secteur privé devrait s'appuyer sur la responsabilité sociale des entreprises. Des cadres de réglementation solides ont contribué à attirer les investissements privés et à s'assurer que les pratiques du secteur privé n'étaient pas en contradiction avec les objectifs sociaux;

f) La gestion intégrée des ressources en eau, associée à la forte participation des parties prenantes, est utile pour élaborer et promouvoir des modèles de consommation et de production d'eau plus durables.

Difficultés persistantes

81. Les délégations se sont généralement accordées à reconnaître que l'avenir réservait des difficultés considérables et que les besoins seraient énormes, en particulier en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités institutionnelles. Les participants ont recensé un certain nombre de problèmes chroniques relatifs à l'extension de l'accès à l'eau potable et à la gestion intégrée des ressources en eau :

a) Il faut redoubler d'efforts sur tous les fronts pour réaliser les objectifs internationaux, en accordant une attention particulière à la fourniture de services, domaine dans lequel le développement de l'infrastructure joue un rôle essentiel, tout comme la gestion rentable de l'eau;

b) L'amélioration des cadres de réglementation et l'instauration de véritables mécanismes d'application sont indispensables pour protéger les ressources en eau contre la pollution et pour réduire les menaces qui pèsent sur la santé humaine et sur les écosystèmes, ainsi que pour surmonter la pénurie d'eau;

c) La gestion au niveau local et l'autonomisation des administrations locales sont essentielles pour étendre l'accès à l'eau potable, avec la participation active des grands groupes et des femmes, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables. Le savoir local et traditionnel doit également être exploité plus efficacement. Les collectivités locales, notamment les populations autochtones, peuvent souvent offrir des solutions peu onéreuses, plus viables à long terme;

d) Le rôle des femmes dans l'élaboration de politiques, la planification et la prise de décisions doit être renforcé;

e) La science et la technologie n'ont pas encore été pleinement exploitées. Les liens entre science et agriculture, notamment, devraient être renforcés pour améliorer la gestion de l'eau. Il faut combler le fossé technologique et scientifique entre Nord et Sud et promouvoir le transfert des connaissances;

f) Les approches novatrices relatives à la mobilisation des ressources, notamment les accords d'échange de créances, les taxes sur la pollution, garanties de prêt et autres mesures d'incitation financières, le renforcement des capacités régionales en matière d'accès aux marchés de capitaux nationaux, ainsi que l'application du principe de l'appui budgétaire général de préférence à l'appui par projet, pourraient aider à surmonter les difficultés financières;

g) Il faut renforcer la coopération internationale dans le secteur de l'eau, notamment en coordonnant davantage les travaux des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales pour fournir un appui au niveau national, en vue de réaliser les objectifs énoncés plus haut.

Assainissement

Examen des progrès accomplis

82. La Commission a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans le domaine de l'assainissement. Les délégations ont dans l'ensemble appuyé les conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'assainissement et ont pris note avec satisfaction du fait que, pour la première fois, l'assainissement avait été examiné comme point spécifique de l'ordre du jour d'un organe intergouvernemental tel que la Commission du développement durable.

83. Plusieurs délégations ont recommandé une approche plus intégrée de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, y compris les plans intégrés de gestion et d'utilisation efficaces des ressources en eau aux niveaux national et local. La plupart ont relevé que l'accès aux installations d'assainissement était préoccupant surtout pour les femmes. Plusieurs représentants ont précisé que leur pays mettait en œuvre une politique nationale d'assainissement. On a également souligné que l'accès aux services d'assainissement avait des effets très positifs sur la santé puisqu'il contribuait à faire baisser le nombre de maladies et à améliorer les indicateurs de santé. Plusieurs délégations ont été d'avis que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la santé étaient un tout à aborder de façon globale. Certaines ont dit que l'eau et l'assainissement devaient être traités solidairement avec les établissements humains, compte tenu notamment de ce que des services d'assainissement accessibles et abordables sont primordiaux pour améliorer les conditions de vie des habitants de taudis.

84. Plusieurs orateurs ont estimé que, sauf ressources additionnelles importantes, l'objectif de réduction de moitié, d'ici à 2015, du pourcentage de la population qui n'a pas accès à des services d'assainissement de base ne sera atteint ni en zone rurale ni en zone urbaine. Ils ont aussi noté que, même s'il l'est, environ 1,7 milliard de personnes n'auraient toujours pas accès à ces services. Plusieurs délégations ont cependant souligné qu'il existait une volonté politique réelle d'atteindre les objectifs d'assainissement et que les pays devaient pour cela tirer mutuellement les enseignements de leurs échecs et de leurs succès afin d'élaborer des politiques et des pratiques judicieuses à cet égard.

85. Plusieurs délégations ont indiqué que, dans des parties de l'Asie et de l'Afrique, la mise en place de services d'assainissement avait bien progressé au bénéfice des collectivités rurales et périurbaines et que certains pays étaient en voie d'atteindre les objectifs du Millénaire relatifs à l'assainissement. Mais, dans de nombreux autres pays, il restait beaucoup à faire, une grande proportion de la population demeurant à l'écart de ces services.

86. Plusieurs délégations ont noté que, si l'urbanisation posait un problème important pour l'assainissement, il était également important de faire face à la situation dans les zones rurales et périurbaines. Il fallait pour cela s'appuyer sur des stratégies et des approches diverses. Un des grands groupes a fait observer qu'une part importante de l'aide publique au développement destinée

à ce secteur était investie dans des structures très coûteuses qui n'amélioraient pas l'accès des pauvres à ces services.

Difficultés et obstacles

Engagement politique

87. Certaines délégations ont relevé qu'un des obstacles les plus importants dans ce domaine était que souvent l'assainissement ne figurait pas au nombre des priorités du développement national. Plusieurs délégations ont noté que ce secteur n'avait pas la priorité dans leurs Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et que les programmes et interventions étaient mal coordonnés et imprécis. Plusieurs pays ont mis en relief l'importance du rôle des gouvernements dans l'exécution des programmes d'assainissement et relevé que ce secteur n'avait pas d'ancrage institutionnel dans la plupart des pays. On a souligné qu'il fallait élaborer des politiques claires et mettre en place, au niveau des gouvernements, un cadre d'action coordonné et cohérent, y compris régional et local. Il était difficile aussi de débattre publiquement de questions concernant l'hygiène des personnes, en particulier du point de vue de la vie privée, de la dignité et de la sécurité des femmes. Si la Commission fait bien ressortir les problèmes de l'assainissement, cela pourrait contribuer à en faire reconnaître l'importance. Les autres difficultés concernaient l'absence de financement; l'insuffisance du contrôle, de la gouvernance et de la réglementation pour l'élimination des déchets; et l'insuffisance du renforcement des capacités et du transfert de technologies. On a aussi relevé que l'insécurité de l'occupation dissuadait les ménages et les collectivités d'investir dans l'assainissement.

Ressources financières

88. La nécessité d'appuyer et de financer l'exécution des plans d'action nationaux a été soulignée. L'insuffisance des investissements dans l'infrastructure d'élimination ou de recyclage écologiques des eaux usées limitait les efforts des pays en développement. L'incapacité de ces pays pour améliorer les services d'assainissement était très coûteuse sur le plan économique car ses effets touchaient plusieurs autres secteurs. Mais on a aussi relevé que l'accès aux mécanismes bilatéraux et multilatéraux de financement était limité. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur les coûts très élevés du traitement des eaux usées, pour lequel des fonds supplémentaires devaient être mobilisés, tandis que d'autres ont souligné qu'il fallait privilégier les technologies à faible coût et les solutions à petite échelle faisant intervenir les collectivités.

89. S'ajoutant à l'insuffisance des financements, ont dit certaines délégations les conflits dans les priorités nationales gênent les gouvernements pour atteindre les objectifs d'assainissement. Le poids du service de la dette extérieure aggravait aussi les difficultés financières de nombreux pays en développement. On a réclamé une aide financière sous forme de dons ou de prêts à des conditions de faveur et préconisé l'allègement de la dette.

Facteurs culturels et sociaux

90. Les participants ont reconnu l'existence de sensibilités culturelles importantes en ce qui concerne l'assainissement et l'hygiène, notamment du point de vue de la dignité et de la sécurité des femmes. Plusieurs délégations ont ainsi relevé que les obstacles à l'assainissement écologique tenaient dans une large mesure à des facteurs sociaux et culturels. Il serait possible de rendre socialement acceptable l'utilisation des excréments humains s'ils sont traités de manière hygiénique et écologique et si les connaissances autochtones servent à protéger les sources d'eau.

Décentralisation des services

91. Des participants ont préconisé de confier la gestion des services d'assainissement aux ménages ou aux collectivités. De l'avis de certains intervenants, la décentralisation d'activités étatiques pourrait conduire à privilégier la construction au détriment de la promotion de l'éducation et de l'hygiène. Plusieurs délégations ont jugé important de faire participer le maximum d'acteurs, sous la maîtrise des collectivités, à la planification et à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Renforcement des capacités

92. Plusieurs délégations ont affirmé que le renforcement des capacités, élément essentiel de la mise en œuvre d'Action 21 et de la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et la Déclaration du Millénaire, devait toucher non seulement les ingénieurs et les grands responsables, mais aussi les techniciens de l'exploitation et de l'entretien, les artisans, les maçons et les petits entrepreneurs.

Données et information

93. Plusieurs intervenants ont relevé que l'absence de données concrètes gênait la prise de décisions et qu'il fallait renforcer la concertation pour contrôler, suivre et signaler l'utilisation des installations sans se borner à faire le décompte des latrines mises en place, de façon à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles arrêtés.

Sensibilisation du public

94. Plusieurs délégations ont reconnu que le manque de demandes de services d'assainissement constituait un obstacle en soi. Les collectivités n'étaient pas portées à adopter des technologies ou des produits qu'elles estiment inutiles. Autre obstacle : l'absence de sensibilisation aux liens entre assainissement, hygiène et maladies, notamment en zone rurale. Plusieurs délégations ont dit que les gouvernements devaient mener des actions de sensibilisation sur les avantages de l'assainissement et apporter leur concours aux collectivités et aux petits prestataires de services plutôt que de s'occuper en priorité de la mise en place d'infrastructures. Plusieurs délégations ont aussi proposé de ne plus considérer les eaux usées comme des déchets, mais plutôt comme une ressource.

Autres difficultés

95. Des intervenants ont dit que les petits pays insulaires en développement étaient plus vulnérables que les autres pays à l'absence d'assainissement et d'approvisionnement en eau salubre et souffraient du déversement d'eaux usées dans les eaux de surface et l'environnement marin. Ces pays avaient des besoins particuliers sur les plans de la technologie, de la recherche et de l'appui financier. Trois domaines d'intervention prioritaires ont été arrêtés à leur intention : des systèmes d'assainissement locaux; des systèmes d'assainissement à distance; et l'évaluation et la promotion de l'hygiène.

Enseignements tirés

Engagement politique

96. Plusieurs délégations ont souligné que les gouvernements devaient assumer leurs responsabilités sociales à l'égard des populations, notamment pauvres, en leur assurant les services d'eau et d'assainissement. Beaucoup ont dit qu'il n'y avait pas de panacée en la matière. Les dimensions environnementales, économiques, sociales et culturelles devaient être prises en compte de façon à utiliser au mieux les techniques et méthodes les plus indiquées, les plus rentables et les moins coûteuses.

Pratiques optimales

97. Des participants ont relevé que les projets d'assainissement mis en place avec succès dans les collectivités avaient généralement les caractéristiques ci-après: engagement fort et à long terme de l'État; méthodes réceptives à la demande; technologies idoines et à faible coût; initiation à l'assainissement et à l'hygiène; renforcement des capacités et participation des collectivités; entretien convenable; gestion financière durable, notamment microcrédit et participation aux frais. Plusieurs délégations ont fait mention d'approches nouvelles qui avaient favorisé la couverture de l'assainissement : systèmes animés par la demande, assainissement scolaire, campagnes sur la propreté des mains, promotion de latrines écologiquement saines, récupération des eaux de pluie et hommages aux villages dont toutes les maisons et les écoles sont équipées de latrines. Un des grands groupes a demandé d'améliorer les conditions de travail et la formation des employés pour leur permettre de mieux manipuler les déchets.

Financement et subventions

98. On a dit que le financement de l'assainissement et de l'hygiène devait aller de pair avec celui des projets d'approvisionnement en eau, ce qui confortait le point de vue de nombreuses délégations qui, vu l'interdépendance des questions de l'assainissement et de l'eau, ont estimé qu'elles devaient être traitées globalement.

99. Des avis divergents ont été exprimés quant à l'emploi optimal des subventions. Certaines délégations ont soutenu que l'approche axée sur l'offre et privilégiant la mise en place subventionnée d'installations n'avait pas réussi à en favoriser la demande. D'autres ont estimé que les subventions étaient nécessaires, mais devaient bénéficier aux plus pauvres. Des participants ont souligné que des ressources devaient être affectées à la réalisation des

objectifs, concrets, du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. On a dit aussi que si les subventions pouvaient contribuer à favoriser l'accès à l'assainissement, elles pouvaient aussi nuire aux services privés ou aux efforts des collectivités. Certaines délégations ont indiqué que les subventions devaient être utilisées avec parcimonie et en liaison avec d'autres mesures, pour encourager le développement du marché notamment.

Éducation et sensibilisation

100. Des délégations sont revenues sur l'importance de l'éducation et de la sensibilisation dans la promotion de pratiques d'assainissement et d'hygiène telles que la propreté des mains. La mise en place d'installations d'eau et d'assainissement dans les écoles occupe désormais une place centrale dans les programmes de nombreux pays. Ces installations, notamment celles qui séparent les deux sexes, ont permis d'accroître la scolarisation et la fréquentation des écoles par les adolescentes. On a donné des exemples d'écoles qui ont fait beaucoup pour sensibiliser les enfants aux liens entre eau, assainissement, hygiène et santé.

101. On a dit aussi que les campagnes médiatiques pouvaient sensibiliser efficacement aux liens entre assainissement, hygiène et maladies. Des techniques novatrices de sensibilisation (théâtre de rue, bandes audio et vidéo en langues locales) ont été jugées particulièrement utiles à cet égard. Plusieurs délégations ont indiqué que les actions de sensibilisation réussies avaient été axées sur des approches populaires associant les collectivités, les femmes et les jeunes en tant qu'agents de progrès. D'autres ont estimé qu'il fallait viser les classes moyennes de façon à créer un effet d'entraînement. Des participants ont également indiqué que le besoin de confort, de dignité, d'intimité et de propreté pouvait, bien plus que les soucis sanitaires, inciter à exiger l'accès à l'assainissement.

Technologie

102. L'appel à la haute technologie et les réseaux traditionnels d'évacuation des eaux usées n'étaient pas nécessairement les solutions les plus rentables. Il fallait cependant les envisager dans certains sites choisis. Le coût élevé des systèmes de tout-à-l'égout et les effets néfastes des eaux usées sur l'environnement ont été signalés par certaines délégations. D'autres ont estimé nécessaire de privilégier, quand il y a lieu, le recours à des techniques à faible coût, y compris les solutions d'assainissement local, plutôt qu'au tout-à-l'égout. Certains intervenants ont cité plusieurs exemples de bonnes solutions peu coûteuses, dont l'eau salubre tirée des marais, les latrines à compost humides et sèches, l'assainissement écologique et l'évacuation sanitaire des excréments. Les technologies telles que celles des digesteurs fonctionnant au biogaz sont adaptables pour les entreprises locales. On a aussi mentionné les systèmes d'assainissement décentralisés et la mise en place de coopératives impliquant les collectivités. Des participants ont cité le cas d'organisations d'habitants de taudis qui ont pris l'initiative de concevoir, de construire et de gérer leur propre système d'assainissement à faible coût. Plusieurs délégations ont signalé des initiatives locales et villageoises telles que les campagnes « d'assainissement total », lancées avec l'appui des gouvernements et de

partenaires internationaux. Les progrès scientifiques et techniques, ainsi que le transfert de technologie, étaient décisifs pour réaliser les objectifs à long terme du développement durable.

103. Plusieurs intervenants ont dit que l'assainissement écologique devait être favorisé et appuyé. Certains ont relevé que les pratiques en la matière avaient été fructueuses et créatrices d'emplois et de revenus. D'autres ont mis en lumière les possibilités de coopération Sud-Sud dans ce domaine.

Secteur privé et marchés

104. Plusieurs représentants de grands groupes ont critiqué la participation du secteur privé aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui ne favorisait pas l'accès, notamment des pauvres, à ces services. Mais des délégations ont cité des réussites de l'engagement du secteur privé dans cette activité, notamment des petits fournisseurs de services locaux. Plusieurs participants ont estimé que ceux-ci avaient un rôle important à jouer. Certaines délégations et des grands groupes ont dit que l'avenir était au marché et qu'il fallait notamment traiter les déchets comme des produits marchands, en particulier pour l'agriculture et l'énergie.

Partenariats

105. Certaines délégations ont indiqué que les partenariats tels que le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (WSSCC) et sa campagne WASH (eau, assainissement, hygiène pour tous) étaient essentiels à l'exécution des programmes, notamment en zone urbaine.

Problèmes persistants

Engagement politique

106. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'intégrer l'assainissement dans les plans de développement national, les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les plans pour la gestion intégrée des ressources en eau. Certaines ont insisté pour que les stratégies et plans d'action nationaux concernant l'assainissement distinguent bien les zones urbaines des zones rurales. On a souligné que les stratégies de l'assainissement devaient être adaptées aux diverses situations, l'uniformité étant impossible. Des intervenants ont aussi insisté sur l'importance de la rentabilité de ces stratégies. L'application des normes sanitaires a été jugée essentielle à l'amélioration de la santé publique.

107. Certaines délégations ont relevé que si les partenariats avec des acteurs divers étaient un élément fondamental dans la réalisation des programmes et des projets d'assainissement, il ne fallait cependant pas négliger les fonctions de coordination et de contrôle dévolues à la puissance publique. On a aussi noté que l'État avait un rôle de premier plan à jouer dans la protection des ressources en eau et la préservation des biens collectifs.

Mobilisation des ressources financières

108. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait que les partenaires internationaux octroient une aide publique au développement d'infrastructures

d'assainissement compte tenu des conflits dans les besoins et les priorités des pays. Elles ont estimé que la communauté internationale devait apporter un appui aux pays en développement en renforçant les investissements d'assainissement. Le transfert de technologie était, à cet égard, fondamental. Certains intervenants se sont prononcés en faveur de l'affectation de dons et de subventions à la promotion et à la commercialisation de l'assainissement et à la création de marchés pour les petits prestataires de services locaux. Cela permettrait de démultiplier les ressources des ménages, des collectivités et des autorités locales. À cet égard, on a précisé que cet appui au marché devait s'effectuer au moyen de ressources nouvelles et supplémentaires et non pas de l'aide publique au développement.

109. Plusieurs délégations ont mis en relief les effets positifs de l'investissement dans l'assainissement sur la santé et l'économie des collectivités et ont constaté que les bénéfices qu'on en tire pouvaient être six fois supérieurs aux coûts. Des intervenants ont mentionné certains mécanismes d'appui à l'exécution, dont une taxe sur la consommation d'eau pour financer l'assainissement.

Décentralisation des services

110. Plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait épauler les autorités locales dans l'exécution des projets. On a aussi fait ressortir l'importance de l'appui, du contrôle et du financement étatiques, y compris par l'aide publique au développement. D'une façon générale, on a reconnu qu'il fallait porter les efforts sur les femmes et les enfants et permettre aux femmes de participer à l'élaboration des politiques et aux décisions concernant l'eau et l'assainissement.

Renforcement des capacités

111. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait renforcer les capacités du secteur de l'assainissement, d'autant plus que leur renforcement avait surtout visé celui de l'eau. On a estimé qu'il importait que les gouvernements et les services d'utilité publique reconnaissent les petits fournisseurs de services d'assainissement, et que ceux-ci aient une bonne formation et une technologie appropriée. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait une réglementation qui leur impose des normes minimales.

Généralisation des programmes

112. On a souligné qu'il fallait des projets pilotes dans des localités diverses de façon à promouvoir les pratiques optimales. Plusieurs participants ont dit qu'il importait de généraliser les modèles et expériences concluants et qu'un bon encadrement à tous les niveaux était un gage de succès. Il faut aussi utiliser les réseaux existants et neufs pour promouvoir les solutions et les pratiques optimales.

Information et suivi

113. Des délégations ont constaté des problèmes pour mesurer l'accès aux installations d'assainissement rudimentaires ou améliorées. Il est certes important d'atteindre les objectifs du Plan de mise en œuvre de Johannesburg,

mais l'accès à l'assainissement ne se ramène pas aux sanitaires. Une approche plus pertinente consisterait à établir des objectifs sectoriels que chaque pays pourrait adapter à ses conditions particulières pour rendre compte ensuite des progrès accomplis.

Partenariats

114. Plusieurs grands groupes se sont inquiétés de la structure et des résultats de certains partenariats. On a proposé à cet égard d'établir un code de conduite pour les partenariats d'économie mixte fournisseurs d'eau et d'assainissement de base. Une initiative en ce sens a été citée en exemple.

Création d'emplois

115. Plusieurs délégations et grands groupes ont estimé que les efforts d'assainissement pourraient aussi permettre de créer des emplois pour les collectivités, par exemple par la construction de latrines et la production de savon ou encore par l'utilisation énergétique ou agricole des excréments. À cet égard, plusieurs délégations ont fait ressortir l'importance des partenariats d'économie mixte.

Établissements humains

Bilan des progrès accomplis

116. La Commission a fait le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg en ce qui concerne les établissements humains. Elle a estimé que dans son rapport sur le domaine d'action relatif aux établissements humains, le Secrétaire général dressait un bilan utile et nuancé de l'état d'avancement de la mise en œuvre. Dans l'ensemble, la Commission a approuvé les conclusions du rapport.

117. Les délégations ont noté que le phénomène d'urbanisation rapide avait modifié le mode de développement des établissements humains. Les relations entre les zones urbaines et les zones rurales évoluent : les zones urbaines deviennent plus agricoles et les zones rurales s'urbanisent. Les taudis urbains sont plus nombreux et plus étendus et la pauvreté est de plus en plus urbanisée. Comme l'a affirmé le Secrétaire général dans son rapport, plus de 900 millions d'individus dans le monde vivent actuellement dans des taudis; ce nombre devrait augmenter au cours des 30 prochaines années pour atteindre environ deux milliards.

118. Dans l'ensemble, les délégations ont reconnu que l'objectif qui consistait à améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions d'occupants de taudis n'abordait qu'une infime partie du problème. Malgré les activités menées actuellement afin d'atteindre l'objectif 11 du Millénaire pour le développement, la population des taudis augmentera à un rythme alarmant du fait de l'urbanisation rapide et continue et de la pauvreté chronique. En termes relatifs, certains pays ont presque réalisé l'objectif 11, mais plusieurs délégations ont indiqué que leur pays n'était pas sur la voie de la réalisation d'un tel objectif. Certains pays ont rendu compte de résultats impressionnants

en ce qui concerne la réduction des populations des taudis, et d'autres ont mis en place d'ambitieux programmes d'assainissement des quartiers insalubres. Dans de nombreux pays, les taudis continuent malgré tout de proliférer. Un tel constat rejoint l'avis du Secrétaire général qui, dans la conclusion de son rapport déclare que « l'objectif consistant à améliorer sensiblement, d'ici à 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, pour remarquable qu'il soit, n'en est pas moins totalement inadéquat ». Plusieurs délégations ont souligné que la priorité accordée aux habitants des taudis ne devait pas exclure les pauvres qui ne vivaient pas dans les taudis; elles ont relevé que tous les habitants des taudis ne vivaient pas dans des conditions d'extrême pauvreté. Elles ont également souligné que dans certains pays la pauvreté avait diminué, alors que les taudis continuaient de proliférer.

119. Les programmes d'assainissement des quartiers insalubres sont désormais au cœur de la lutte contre les taudis et la pauvreté urbaine. On a cité plusieurs exemples de programmes d'assainissement qui ont donné des résultats concrets et qui pouvaient être transposés. Les exemples les plus concluants étaient des programmes d'assainissement exécutés au niveau local, grâce auxquels les organisations des pauvres des zones urbaines jouissaient désormais de capacités accrues de construire elles-mêmes de nouveaux logements et d'améliorer leur propre environnement. De telles activités contribuent vivement à lutter contre les taudis et à faire en sorte que le projet de « Villes sans taudis ni bidonvilles » devienne une réalité.

120. Les délégations et les grands groupes ont fait observer que les habitants des taudis étaient souvent expulsés et se retrouvaient parfois dans d'autres zones de taudis après que leur lieu de résidence précédent eût été assaini. En revanche, certaines délégations ont décrit des plans de réinstallation exécutés en coopération avec les habitants des taudis. On a souligné que les habitants des taudis ne devaient pas être réinstallés dans des zones éloignées du centre des villes et de l'emploi, surtout dans les zones mal desservies par les transports en commun.

121. Plusieurs pays ont fait des interventions concernant leur expérience de la reconstruction et du redressement de leur pays après un conflit ou un nombre croissant de catastrophes naturelles. On a noté que l'existence d'institutions efficaces et la mise en œuvre de réformes judicieuses étaient les conditions préalables à la réussite d'un tel processus de reconstruction ou de redressement. Les pauvres doivent systématiquement participer à celui-ci. Il a également été noté que des catastrophes avaient débouché sur des initiatives encourageantes, telles que la mise au point d'un atlas des points sensibles et l'amélioration des normes et des règlements de construction.

122. Bon nombre de pays ont cité des exemples précis de partenariats fructueux qui donnaient de bons résultats au niveau local. On a fait observer que le principal rôle du secteur privé consistait à construire, à développer et à financer des logements, tandis que le principal rôle du secteur public était de créer un environnement institutionnel favorable. Plusieurs délégations et un grand groupe ont toutefois noté que dans l'exécution de projets menés en partenariat public-privé il y avait une tendance à donner une part disproportionnée de la responsabilité au partenaire privé, souvent en l'absence d'un cadre réglementaire devant servir à suivre les incidences d'une prestation

de services déréglementée et à faire en sorte que les partenaires privés soient dans l'obligation de rendre des comptes.

Difficultés et obstacles

123. Les délégations ont recensé un certain nombre de difficultés majeures qui freinent la réalisation des objectifs figurant dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg en matière de développement durable des établissements humains. Bon nombre des délégations ont noté que les pays en développement continuaient de se heurter à de graves difficultés liées à un énorme manque de ressources financières, de technologies adaptées et de capacités. De telles difficultés – ainsi que la pandémie du VIH/sida et les autres maladies transmissibles – ont des incidences néfastes sur les pays en développement en ce qui concerne la construction de logements et l'amélioration des conditions de vie dans les taudis. Il a par ailleurs été noté que le lourd fardeau de la dette réduisait les ressources financières disponibles pour la construction de logements et d'infrastructures et la prestation de services.

124. Bon nombre de délégations et de grands groupes ont mentionné d'autres difficultés, telles que l'accès limité des pauvres à la terre et l'absence de sécurité d'occupation des terres dans les implantations marginales, ainsi que les problèmes liés à la bonne gouvernance. Certaines délégations ont noté que du fait de la spéculation foncière, le prix des terres était exorbitant, ce qui excluait les pauvres des marchés fonciers et immobiliers.

125. On a largement reconnu qu'il était nécessaire de garantir une cohérence accrue entre les différentes politiques; il faut régler les questions liées à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains de manière à reconnaître les liens étroits qui existent entre ces dernières et à aborder les questions intersectorielles de façon intégrée. Les délégations ont désigné l'absence de politique stable en matière d'environnement et de cadres législatifs comme étant des obstacles au développement durable des établissements humains.

126. Certains représentants ont cité la faiblesse de la gouvernance locale comme étant un facteur majeur des conditions de vie dans les taudis, notamment la violence. Certes, il n'existe pas de recette toute faite pour la bonne gouvernance, mais la bonne gouvernance naît de trois principes fondamentaux : décentralisation, partenariat et ouverture. Dans toutes les régions du monde, bon nombre de pays ont procédé à une décentralisation des fonctions, mais celle-ci ne s'est pas toujours accompagnée de la décentralisation correspondante des ressources nécessaires à l'accomplissement des nouvelles tâches. Certaines délégations et un grand groupe ont noté que les conditions de travail dans les établissements humains s'étaient améliorées sensiblement, grâce au fait que les syndicats participaient davantage aux prises de décisions.

127. Les besoins et les problèmes des femmes demeurent négligés. D'après les exemples cités par les délégations, il est clair que les conditions de vie dans les régions urbaines pauvres et dans les taudis ont des conséquences plus importantes pour les femmes, notamment en ce qui concerne l'exclusion sociale, la création d'entreprises, les problèmes sanitaires, l'accès à la terre et au crédit et la persécution par le crime ou la violence dans la famille. L'accès limité des femmes à la terre et aux droits de succession compromet souvent

leur accès au crédit. Avec la pandémie du VIH/sida, il est d'autant plus urgent de régler les problèmes des droits de succession des membres féminins des ménages, et ce dans de nombreux pays.

128. Plusieurs délégations ont mis en avant le fait qu'il n'existait pas de système fiable permettant de suivre la mise en œuvre de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement. Un tel système pouvait par ailleurs être déterminant dans le cadre de l'action menée à l'échelle des pays ou des villes pour lutter contre les taudis.

Enseignements tirés de l'expérience

129. Il convient d'adopter une nouvelle conception de l'aménagement et du développement des villes et des zones urbaines de manière à tenir compte du développement économique local, de la création d'emplois et d'entreprises, de l'insertion sociale, de la construction de logements et d'infrastructures de base, de la prestation de services de santé, d'éducation et de transport. Les piliers d'une amélioration du cadre de développement des établissements humains sont les investissements, la sécurité d'occupation et la bonne gouvernance. Certains grands groupes et délégations ont souligné qu'il fallait concevoir des stratégies locales en faveur des pauvres et définir des interventions ciblées assorties de calendriers réalistes. Il a par ailleurs été noté qu'il était nécessaire de protéger les avoirs des ménages pauvres, de les améliorer et de les transformer en capital productif, en créant, par exemple, des droits fonciers et réels sûrs.

130. Plusieurs délégations ont noté que dans les implantations sauvages, les logements des pauvres servaient souvent à des activités professionnelles. De ce fait, les programmes de prêts pour l'amélioration du foyer peuvent en même temps, par l'intermédiaire d'organismes de microcrédit, par exemple, encourager la création d'entreprises et les activités rémunératrices. Les femmes, quant à elles, ont tendance à travailler en dehors de leur domicile.

131. Les programmes d'assainissement des quartiers insalubres ont de meilleurs résultats s'ils s'inscrivent dans des stratégies communautaires intégrées ensuite dans les stratégies et plans de développement nationaux. L'aptitude des partenaires locaux à planifier, à gérer et à entretenir leur propre collectivité est déterminante pour l'amélioration des conditions de vie des habitants des taudis.

132. Certaines délégations et certains grands groupes ont souligné l'autonomie des populations défavorisées. Les pauvres construisent généralement leur logement eux-mêmes; or la construction de logements bon marché relève principalement de l'économie parallèle. Il a été proposé, par conséquent, que les partenariats qui s'occupent du développement des établissements humains s'étendent au secteur non institutionnalisé. Les associations d'habitants des taudis ont à de nombreuses reprises pris des initiatives en matière d'assainissement des quartiers insalubres. Les organismes d'épargne officieux traditionnels s'avèrent efficaces pour mobiliser les ressources de la collectivité à des fins d'assainissement. On a cité des exemples où de tels organismes avaient créé des fonds pour les pauvres des zones urbaines auxquels les partenaires du développement ont versé des ressources financières

supplémentaires. On a noté par ailleurs qu'il fallait absolument réorganiser les systèmes de microfinancement afin de pouvoir assainir les taudis.

133. De nombreuses délégations ont noté que l'immigration en provenance de zones rurales plus pauvres allait accélérer l'augmentation du nombre d'habitants des taudis. Un certain nombre d'entre elles ont demandé instamment que les interventions dans les zones de taudis soient, par conséquent, assorties de politiques en faveur du développement durable des zones rurales. Dans le même temps, on a noté qu'il existait un lien inverse dans la mesure où les migrants urbains constituaient souvent une source majeure d'envois de fonds vers les zones rurales.

134. On a observé que les catastrophes naturelles ou les conflits engendraient deux principaux problèmes, l'un d'ordre matériel et l'autre d'ordre psychologique. Les gens avaient plus de mal à se remettre d'un conflit que d'une catastrophe naturelle. Il a été noté par ailleurs que les secours en cas de catastrophe ne débouchaient pas systématiquement sur les activités de développement à long terme dont les villes avaient besoin, telles que la reconstruction des collectivités et la promotion des entreprises. Les campagnes d'information du public sur les plans d'évacuation et les systèmes d'alerte rapide étaient importantes pour la préparation en prévision des catastrophes. On a été d'avis que les débats de la Commission devaient servir d'apports à d'autres manifestations connexes, notamment la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Il a été souligné qu'il fallait relancer la coopération à tous les niveaux; on a notamment envisagé de créer des centres de collaboration régionaux chargés de la gestion des catastrophes naturelles.

Difficultés persistantes

Engagement politique

135. Les délégations ont dans leur ensemble constaté qu'il fallait accorder une attention accrue à la question du développement des établissements humains dans le cadre du développement durable. La Commission pourrait valoriser ses priorités dans le domaine des établissements humains en indiquant clairement les difficultés et les choix qui se présentent dans la réalisation des objectifs de développement durable des établissements humains, surtout en matière de financement, de gouvernance, de transfert de technologie et de renforcement des capacités. Il a été noté qu'il convenait de lier les stratégies de développement des établissements humains aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et aux autres stratégies nationales en faveur du développement durable. On a souligné par ailleurs qu'il était utile d'aligner les DSRP sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Logement et sécurité d'occupation

136. Plusieurs délégations ont défendu le droit de tous à un logement décent et ont préconisé d'appuyer la réalisation d'un tel droit en régularisant les régimes fonciers et les systèmes d'occupation des logements. D'autres délégations ont prôné une approche fondée sur le développement. Une stratégie fondée sur le développement durable conciliant la responsabilité des gouvernements des pays concernés et celle de la communauté internationale a également emporté une certaine adhésion. On a constaté que la garantie de la sécurité d'occupation

était une condition préalable à l'accès aux crédits officiels et à la possibilité d'investir dans un logement. Certes, des progrès ont été accomplis dans le sens de la sécurité d'occupation, mais les points suivants demeurent des problèmes prioritaires que les gouvernements centraux et locaux doivent régler : inscription au cadastre; attribution de titres de propriété; allocation-logement. Un problème particulier se pose concernant la reconnaissance juridique des droits des femmes à l'occupation et à la succession.

Utilisation des sols et urbanisme

137. Certaines délégations ont souligné qu'il importait de réévaluer les normes nationales relatives au logement et d'adopter la réglementation qui s'imposait en matière de construction de logements. Bon nombre de délégations ont accueilli favorablement la notion de dynamique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Il a été dit qu'un aménagement des terres efficace contribuait à résoudre les conflits économiques, sociaux et environnementaux et que le recours à des systèmes d'information géographique faciliterait un urbanisme durable.

Démarginalisation des défavorisés

138. De nombreuses délégations ont fait valoir qu'il fallait démarginaliser les défavorisés pour leur permettre de sortir du cercle vicieux dont ils étaient prisonniers dans les taudis. Un certain nombre de délégations et de grands groupes ont insisté pour que les habitants des taudis soient considérés comme des membres de la société à part entière et des acteurs du changement et pour que l'on forme des partenariats avec les défavorisés dans la mise en œuvre de stratégies locales en faveur de ces derniers. Les exemples présentés par les délégations ont souligné combien il importait que les autorités locales et les populations des taudis coopèrent étroitement afin d'assainir efficacement les taudis existants.

Intégration d'une perspective sexospécifique

139. Les délégations dans leur ensemble ont accueilli favorablement l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques, les programmes et les projets relatifs aux établissements humains et de faire en sorte d'assurer un suivi tenant compte de l'égalité des sexes. Faire en sorte que les femmes participent sur un pied d'égalité aux prises de décisions demeure un défi à relever dans la plupart des pays. Bien que les femmes soient les principaux acteurs des ménages et jouent un rôle capital dans l'assainissement des taudis, celles-ci continuent de se heurter à différents obstacles qui s'opposent à leur participation effective. La création de petits groupes de femmes influentes dans les petites ou les grandes villes – qui pourraient collaborer avec d'autres femmes afin d'échanger des enseignements – a été considérée comme une bonne pratique favorisant le renforcement du pouvoir d'action des femmes, qui pouvait être transposée.

Promotion des entreprises et de l'emploi

140. Les délégations ont souligné qu'il fallait stimuler et encourager l'activité économique locale afin de permettre aux entreprises informelles souvent

dynamiques de devenir des sociétés officiellement établies avec des coûts de transaction moindres et des possibilités d'emploi accrues. Certaines délégations avaient le sentiment qu'il convenait de considérer l'économie informelle – souvent la principale source de subsistance des populations urbaines défavorisées – comme un atout et non comme un handicap. Les autorités locales ont un rôle majeur à jouer pour contribuer à la création d'entreprises au niveau local, surtout auprès des nombreuses femmes défavorisées qui travaillent dans le secteur informel mais sont lésées par le manque de création d'entreprises. Plusieurs délégations ont observé qu'il fallait intégrer les populations urbaines défavorisées, non seulement dans l'ensemble de l'économie urbaine, mais aussi – dans la mesure du possible – dans l'économie mondiale, moyennant, par exemple, la création de zones locales pour les entreprises qui emploient des habitants des taudis pour produire des biens et des services destinés aux marchés mondiaux.

Financement et investissements

141. La construction de logements et la fourniture de services et d'infrastructures de base aux habitants des taudis, dont le nombre augmente rapidement, et à d'autres habitants urbains et ruraux, se traduiront par des dépenses d'équipement importantes. Bon nombre de délégations ont souligné que l'aide publique au développement (APD) et les entrées de capitaux étrangers étaient actuellement insuffisantes pour satisfaire les besoins. Il en va de même pour les ressources gouvernementales à l'échelle des pays, surtout là où les dépenses sanitaires liées à la pandémie du VIH/sida et d'autres problèmes urgents pèsent lourd sur le budget. C'est pourquoi de nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de mobiliser de nouvelles sources de financement. On pourrait utiliser l'APD en vue d'attirer d'autres ressources financières. Comme certaines délégations l'ont indiqué, on pourrait recourir à des systèmes d'échanges de créances afin de financer le développement durable des établissements humains dans les pays en développement.

142. Les délégations ont mentionné d'autres méthodes novatrices de financement dont les suivantes : renforcement des capacités des autorités municipales à exploiter les marchés de capitaux nationaux et internationaux; prêts hypothécaires au niveau local; fonds pour la construction de logements et les populations urbaines défavorisées, éventuellement financés par des recettes provenant des droits d'accise réservées à cette fin; titralisation du financement par microcrédit; marchés hypothécaires secondaires; échanges de créances, par exemple, contre des terres mises à disposition pour des établissements humains. Par ailleurs, il a été noté que, dans un certain nombre de pays, les prêteurs hypothécaires traditionnels baissaient actuellement leurs prix afin de répondre aux besoins des ménages à revenus plus modestes. Il a été souligné qu'il fallait garantir un financement à long terme en vue d'appuyer le crédit des organismes financiers nationaux subvenant aux besoins des populations défavorisées dans le domaine de l'habitat.

143. De nombreuses délégations ont souligné le fait que les pauvres constituaient un potentiel économique et qu'il fallait à ce titre les considérer comme des petits investisseurs à part entière – un grand groupe a toutefois noté que cela n'était peut-être pas le cas des gens extrêmement pauvres ou de ceux qui étaient atteints d'une maladie incurable, par exemple, le VIH/sida. On a

cité un certain nombre de cas où les habitants des taudis pouvaient jouer un rôle afin d'améliorer les conditions de vie de leur collectivité quand ces derniers disposaient de moyens financiers.

Technologies

144. Plusieurs délégations ont relevé qu'il était primordial que les pays en développement aient accès aux technologies utiles à la construction de logements et d'infrastructures et à la prestation de services et que ces derniers disposent des capacités d'adapter et d'utiliser celles-ci. Il faut développer la recherche concertée (Nord-Sud et Sud-Sud) afin de renforcer les bases scientifico-technologiques dans les pays en développement et de construire les compétences nécessaires aux applications technologiques.

Renforcement des capacités et participation des partenaires

145. De nombreux représentants ont souligné qu'il demeurerait difficile de renforcer les capacités des autorités locales et d'optimiser le potentiel des grands groupes dans la mise en œuvre au niveau local. Ils ont indiqué que les pouvoirs publics devaient formuler des politiques favorables et passer des législations propres à mieux exploiter le potentiel du secteur privé, notamment par l'intermédiaire de partenariats public-privé, en ce qui concerne les investissements, les transferts de technologies et le renforcement des capacités. De l'avis de certains, les autorités locales doivent créer les conditions propices à l'essor d'organismes financiers privés capables et désireux de prêter de l'argent aux populations défavorisées.

Interdépendance de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains

146. Il a été généralement reconnu que les questions d'eau, d'assainissement et d'établissements humains étaient très étroitement liées et qu'il fallait les aborder de manière intégrée. De nombreux grands groupes et délégations ont noté que les questions, les problèmes et les interrelations étaient propres aux conditions locales et que les autorités locales jouaient un rôle essentiel dans leur règlement. Par ailleurs, on a noté que les politiques et cadres juridiques locaux étaient d'autant plus efficaces que ces derniers étaient en conformité avec les politiques et les objectifs nationaux. Les DSRP offrent un mécanisme permettant de hiérarchiser les questions d'eau, d'assainissement et d'établissements humains et d'intégrer les actions menées dans ces domaines de manière à répondre aux besoins des populations défavorisées.

147. Plusieurs délégations et grands groupes ont signalé que les associations locales pouvaient jouer un rôle majeur dans le développement durable des établissements humains – pour ce qui est notamment des services de distribution d'eau et d'assainissement – surtout dans les collectivités aux revenus modestes et dans les taudis. La participation des femmes et des jeunes a été perçue comme étant un élément déterminant. On a recensé des situations où les habitants des taudis réussissaient à s'organiser et à travailler en partenariat avec les autorités locales et nationales. Les autorités locales

pouvaient contribuer à transposer à une plus grande échelle des projets pilotes et des initiatives locales.

148. De nombreuses délégations ont insisté sur le rôle moteur que les femmes jouaient dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains et sur le fait que les enfants et les jeunes étaient les premiers à souffrir du manque d'eau potable et de services d'assainissement et des conditions de vie dans les villes insalubres. Elles ont souligné qu'il fallait inclure les femmes dans la planification et les prises de décisions relatives à ces secteurs et que les femmes, les jeunes et les enfants pouvaient être des acteurs majeurs du changement.

149. Il a été noté que le développement durable des villes passait par une planification intégrée de l'utilisation des sols, de l'alimentation en eau, de l'assainissement et des transports. Il est plus cher et plus difficile de développer des infrastructures quand les établissements sont déjà en place. On a noté par ailleurs que les titres de propriété et la sécurité d'occupation étaient des éléments majeurs de l'investissement des ménages dans le logement et l'assainissement.

150. Certaines délégations et un grand groupe ont estimé que l'action menée afin de régler les problèmes d'eau, d'assainissement et d'établissements humains avait tendance à se concentrer sur les villes. Ces derniers ont souligné l'interdépendance entre le développement rural et le développement urbain et ont demandé à ce que des efforts accrus soient déployés en vue de répondre aux besoins des populations rurales, constituées en grande majorité de gens pauvres ou privés d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. On a noté par ailleurs que le développement rural durable pouvait contribuer à réduire les migrations vers les villes et à atténuer la gravité des problèmes urbains.

151. Certaines délégations et certains grands groupes ont estimé que l'accès à l'eau et au logement étaient des droits fondamentaux de base. Ces derniers ont également relevé qu'il n'existait pas de droit fondamental à l'eau reconnu sur le plan international.

152. Bon nombre de délégations ont souligné combien les OMD et les engagements pris dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains étaient importants. Un engagement de la communauté internationale à réaliser ces objectifs constituerait un progrès majeur en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Ces derniers ont noté toutefois qu'il fallait que davantage de ressources soient mobilisées, tant au niveau international qu'au niveau national si on voulait atteindre les objectifs en question.

153. Certaines délégations ont noté qu'il fallait par ailleurs aborder les questions liées à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains de manière globale au niveau international, notamment au sein des organismes du système des Nations Unies.

Sessions régionales

Commission économique pour l'Afrique

154. Les discussions se sont appuyées sur l'exposé des résultats de la réunion consacrée à l'application régionale pour l'Afrique en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et les établissements humains, présenté par le Président de la réunion, M. E. Francis Babu, Ministre des travaux publics, du logement et des communications de l'Ouganda, ainsi que sur d'autres exposés faits par des experts invités. Le Ministre a souligné que la réunion avait été l'occasion d'affirmer que le NEPAD constituait le cadre retenu en ce qui concerne les mesures à prendre en Afrique dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, et de passer en revue les réalisations accomplies, les problèmes posés et les enseignements tirés dans ces domaines. Les participants ont notamment relevé qu'il était nécessaire de traduire les recommandations faites à l'échelle internationale en actions concrètes au niveau national. Il a présenté plusieurs recommandations faites à cette occasion en vue d'accélérer les interventions visant à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La réunion consacrée à l'application pour l'Afrique s'est tenue en même temps que la Conférence panafricaine sur l'eau.

155. Les participants se sont inquiétés de ce que certains pays africains, confrontés à des problèmes divers, ne pourraient pas réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le plan de mise en œuvre de Johannesburg dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Ces problèmes sont dus aux effets néfastes de la mondialisation et des politiques macroéconomiques de certains pays développés qui nuisent à l'Afrique, notamment en ce qui concerne le commerce et l'accès aux marchés. La dégradation continue de l'environnement est tout aussi préoccupante, en particulier la sécheresse et la désertification. De plus, les pays qui sortent de conflits et ceux qui ont été touchés par des catastrophes naturelles connaissent des problèmes particuliers liés aux déplacements de populations qui vivent dans des établissements humains spontanés dépourvus d'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Plusieurs pays africains ont mis l'accent sur les défis que pose une urbanisation rapide et l'existence de taudis et d'implantations sauvages insalubres, ainsi que la faiblesse des infrastructures.

156. Certaines délégations ont souligné les faiblesses institutionnelles des pays et la nécessité pour les ministères clefs de s'assurer que les ressources financières allouées soient suffisantes et que les interventions se fassent dans un cadre intégré. En ce qui concerne la mobilisation des ressources financières, il a été relevé que le financement interne des programmes portant sur les trois groupements thématiques était, en règle générale, insuffisant. L'absence de financement international demeure problématique, certaines délégations ayant relevé que le Fonds mondial pour le logement et le Fonds de solidarité mondial avaient peu de ressources.

157. Les participants ont aussi souligné que les pays africains devaient consacrer une part importante de leur produit intérieur brut (PIB) au service de la dette extérieure. Des progrès ont cependant été relevés à la faveur de la mise

en place de mécanismes de financement nouveaux tels que les échanges de créances contre des projets de développement durable et le Fonds pour l'eau en Afrique, créé par l'Union européenne. Ce Fonds est destiné à mobiliser des financements supplémentaires et à attirer de nouveaux partenaires prêts à intervenir dans le secteur de l'eau en Afrique. L'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau en Afrique a lancé des activités initiales qui portent notamment sur l'élaboration d'une approche intégrée de la gestion des bassins hydrographiques à laquelle sont associés plusieurs pays africains, des organisations de la société civile et des institutions financières. La Banque africaine de développement a, pour sa part, lancé l'Initiative d'approvisionnement en eau et de mise en place de structures d'assainissement au niveau des zones rurales dans le but d'accélérer l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en Afrique, l'objectif étant, d'ici à 2015, de faire passer la couverture à 80 %. L'Initiative pour l'eau en Afrique de l'Ouest est un autre exemple de partenariat nouveau contribuant à améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans cette sous-région.

158. Malgré les inquiétudes exprimées devant la lenteur des progrès accomplis dans l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg en Afrique, certaines délégations ont fait part de leur foi en l'avenir. C'est ainsi que dans le cadre global du NEPAD, le Conseil des ministres africains responsables de l'eau (AMCOW) s'emploie à renforcer la coopération intergouvernementale et sous-régionale dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, à suivre les progrès accomplis dans l'exécution d'initiatives régionales, à analyser les investissements financiers et technologiques et à évaluer les pratiques optimales. Il a été proposé de clarifier le rôle de la Commission africaine du développement durable, qui intervient sous l'égide de la CEA, et de lier celui-ci aux actions entreprises aux niveaux national et sous-régional.

159. Les participants ont estimé nécessaire de renforcer les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Certains gouvernements ont pris des mesures pour lutter contre la pauvreté et faire face aux problèmes concernant l'accès à l'eau, l'assainissement et les établissements humains par l'élaboration de politiques, la mise en place d'instruments législatifs, l'adoption d'arrangements institutionnels aux niveaux central et des collectivités locales et le lancement de programmes nationaux favorisant la participation de la société civile. Pour appuyer ces efforts nationaux, plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait renforcer l'appui international au moyen d'une mobilisation accrue des ressources financières, du renforcement des capacités et du transfert de technologie.

Commission économique pour l'Europe

160. Les résultats du Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable pour la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ont été présentés par M^{me} Margaret Beckett, Ministre d'État (Royaume-Uni) et ont servi de base à la discussion. La Ministre a souligné que des mesures concrètes avaient été prises dans la région de la CEE en ce qui concerne les engagements pris dans le domaine des établissements humains – essentiellement les établissements urbains – et que

des progrès notables avaient été enregistrés du point de vue de la gestion intégrée des ressources en eau et du traitement des eaux usées. Elle a aussi relevé que l'Europe, comme d'autres régions, connaissait de grandes disparités dans ces domaines et que des enseignements utiles pouvaient être tirés de l'échange de données d'expérience. Les délégations se sont félicitées du fait que le Forum était centré sur les principaux défis, les obstacles et les pratiques optimales. Plusieurs participants ont aussi fait ressortir l'importance des questions intersectorielles examinées à cette occasion dont notamment l'éducation et le renforcement des capacités.

161. Les participants ont souligné qu'il fallait établir une coopération concrète à l'échelle régionale pour accélérer les actions visant à réaliser les engagements cités dans la Déclaration du Millénaire et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La stratégie menée dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale sera l'instrument principal pour atteindre ces objectifs dans la sous-région. Les participants ont insisté sur la réalisation de l'objectif concernant la gestion intégrée des ressources en eau, ce qui permettra d'atteindre l'objectif relatif à l'eau ainsi que d'autres objectifs cités dans la Déclaration du Millénaire. Plusieurs pays ont souligné que l'élaboration de plans de gestion intégrée des ressources en eau devait s'appuyer sur l'intervention au niveau des bassins hydrographiques ou des écosystèmes. La gestion durable des eaux transfrontières doit faire appel à une coopération renforcée entre les pays partageant les mêmes bassins hydrographiques. Des grands groupes ont estimé par la voix de leurs représentants qu'ils devaient être associés aux projets concernant l'eau en qualité de partenaires actifs plutôt que comme des groupes cibles.

162. Plusieurs pays se sont dits préoccupés par les problèmes liés au droit à un logement convenable et abordable. Certains participants ont demandé de privilégier la planification de villes compactes, s'appuyant à cet égard sur l'efficacité des systèmes de transport public, qui jouent aussi un rôle d'intégration sociale, et sur les problèmes liés à l'étalement des villes. Des participants ont aussi souligné combien il était nécessaire de mieux faire connaître l'assainissement par une plus grande sensibilisation aux interdépendances entre eau, assainissement et établissements humains.

163. Plusieurs questions de politique générale ont été soulevées, notamment la décentralisation, la privatisation des services relatifs à l'eau et le partenariat entre les secteurs public et privé. On s'est inquiété de ce que l'approche actuelle reposant sur les projets à court terme compromette la réalisation des objectifs à long terme du développement durable.

164. Des propositions ont été faites en ce qui concerne le rôle et l'organisation futurs du Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable, notamment le renforcement des échanges par l'organisation de séances de groupes et de tables rondes thématiques, une meilleure orientation des thèmes et du calendrier des réunions de sorte que la Commission puisse en tirer le meilleur parti, en particulier dans ses sessions directives. D'autres participants ont proposé d'élaborer une analyse des disparités régionales et de mettre en place, à l'occasion des futurs forums régionaux, un centre d'apprentissage tel que celui de la Commission.

165. Les participants ont relevé le caractère hétérogène de la région de la CEE. Malgré les progrès accomplis dans certains domaines, des problèmes pressants continuaient de se poser, notamment dans certains pays en transition vulnérables, qui nécessitent une attention particulière. Pour résoudre ces problèmes, il est nécessaire de définir une approche sous-régionale.

166. Il a été relevé que les discussions régionales qui ont lieu lors des sessions de la Commission, qui étaient l'occasion d'échanger des données d'expérience et des enseignements, profitaient non seulement aux pays des régions concernées, mais aussi à ceux d'autres régions. Les participants ont aussi relevé l'importance du renforcement de la coopération entre les régions et entre les Commissions régionales.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

167. Les discussions se sont appuyées sur l'exposé de M. Joseluis Samaniego, chef de la Division du développement durable et des établissements humains de la CEPALC, qui a porté sur les résultats des réunions régionales sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains et qui a été suivi de plusieurs exposés d'experts.

168. Plusieurs délégations ont relevé que si les objectifs du Millénaire pour le développement avaient permis de mieux faire connaître l'intégration qui caractérise les questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, la région a, en règle générale, peu progressé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. De nouveaux types d'alliances devront être mis en place entre les ministères centraux, les autorités locales, le secteur privé, les ONG et la société civile afin de promouvoir les approches d'intégration qui s'imposent.

169. Plusieurs délégations ont relevé les importants défis qui se posaient à la région en ce qui concerne les services d'approvisionnement en eau. Une des questions essentielles à cet égard est que la réglementation et la privatisation des services relatifs à l'eau n'a pas suivi comme il fallait l'augmentation de la demande en eau. Dans nombre de pays, le secteur de l'eau avait déjà été restructuré, les fonctions de planification, de réglementation, de fourniture de services et de gestion du système ayant été séparées. Certaines délégations ont fait observer qu'il fallait regrouper des structures institutionnelles éparses en vue d'assurer une gestion durable des ressources en eau. Dans certains pays, les changements apportés à la législation sur l'eau n'ont pas tenu compte des besoins des utilisateurs traditionnels tels que les peuples autochtones. Un grand nombre de pays devaient renforcer et équilibrer le cadre juridique régissant ce secteur et favoriser la participation du public. Il était nécessaire d'assurer un meilleur équilibre, notamment par la mise en place d'un nouveau cadre conceptuel conciliant le profit recherché par le secteur privé et les besoins de développement, de sorte que les investissements dans l'approvisionnement en eau soient aussi orientés vers les besoins des pauvres et des personnes vivant en marge de la société.

170. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait appliquer les principes de la gestion intégrée des ressources en eau sur la base de l'intervention au niveau des bassins hydrographiques. Il importait d'établir des critères économiques,

sociaux et environnementaux pour l'exécution des projets concernant l'eau et de mener des études d'impact axées sur ces critères. On a aussi mis l'accent sur l'importance de la planification intégrée de l'utilisation des sols et de la gestion des bassins hydrographiques et des zones côtières.

171. Un grand groupe a dit que, face à la pénurie d'eau, notamment dans les PEID, les zones de hauts plateaux ou celles où les conflits internes ont déplacé les populations, la collecte de l'eau de pluie, marginalisée dans les politiques de plusieurs pays, pourrait être une option prioritaire, originale et à bas prix.

172. On a noté que seules 15 % des eaux municipales usées de la région sont traitées, d'où une forte pollution des ressources en eau. Or le traitement des eaux usées souffre surtout du manque d'infrastructures, de la faiblesse institutionnelle et de la mauvaise gestion. Leur réutilisation n'en est encore qu'à ses débuts mais les gouvernements ont commencé à régler la qualité de l'eau.

173. On a noté qu'avec la rareté des terrains urbains et la nature spéculative des marchés fonciers dans les villes de la région, le prix des terrains avait fortement augmenté et les groupes déshérités ont été relégués à la périphérie des villes, ce qui a aggravé l'exclusion sociospatiale des pauvres. Certaines délégations ont dit que, pour décourager l'exode rural, les problèmes des établissements humains exigent des politiques et des mesures pour les ruraux qui le restent.

174. Face au manque de moyens techniques et institutionnels dans la région, on a proposé que dans le processus préparatoire régional de la treizième session de la Commission, la CEPALC analyse les insuffisances du renforcement des capacités aux niveaux local, national et régional, ou en fasse une évaluation régionale, ce qui aiderait les organismes internationaux et bilatéraux à s'y attaquer de manière intégrée et coordonnée.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

175. L'issue de la Réunion régionale chargée d'examiner l'application quant à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains en Asie et dans le Pacifique a été présentée après quelques exposés de groupes, par la Secrétaire exécutive adjointe de la CESAP.

176. S'agissant de l'approvisionnement en eau, plusieurs délégations ont dit, que malgré quelques progrès, de graves problèmes se posent encore. Le tiers environ de la population rurale d'Asie manque encore d'accès durable à un meilleur approvisionnement en eau. Les grands problèmes sont les suivants : aggravation du stress hydrique, faibles capacités de planification et de gestion intégrées des ressources en eau et financement insuffisant pour l'infrastructure d'approvisionnement. Un résultat du troisième Forum mondial de l'eau a été le portefeuille d'actions entreprises dans le domaine de l'eau, pour lequel il existe désormais un site Web qui permet l'évaluation rapide de la situation de l'eau dans le monde ainsi que la promotion de nouveaux partenariats et le partage des connaissances et des expériences face aux problèmes d'approvisionnement. De l'avis de certaines délégations, la nouvelle Décennie d'action : l'eau, source de vie (2005-2015) est une bonne occasion d'action

coordonnée pour réaliser les OMD concernant l'eau. Les commissions régionales sont encouragées à élaborer des programmes précis à cet égard.

177. Plusieurs représentants des PEID du Pacifique en ont souligné les problèmes particuliers. La gestion durable des approvisionnements en eau y est gênée par a) la fragilité des ressources en eau; b) la faiblesse des capacités de gestion durable de l'eau et des eaux usées; et c) l'extrême complexité des structures de gouvernance en cause. Or l'élaboration de stratégies durables et à long terme en la matière est d'une importance cruciale pour ces pays, ce qui exige l'intégration des questions transversales, avec l'accent sur l'aménagement local. Des méthodes particulièrement importantes pour ces pays comme la collecte des eaux de pluie et le dessalement pourraient être perfectionnées avec l'aide de donateurs bilatéraux et multilatéraux.

178. L'assainissement a été reconnu comme un grand problème qui ne fait que s'aggraver dans la région où environ 25 % de la population urbaine vivent sans accès à l'assainissement minimum, surtout dans les quartiers de taudis. Les représentants de grands groupes ont noté que, lorsque l'assainissement fait défaut, ce sont les femmes qui sont les plus lésées, notamment s'agissant de leur sécurité personnelle et de leur productivité. Il faut donc considérer l'eau et l'assainissement comme un tout; d'autre part, il faut sur l'eau des données scientifiques et sociales ventilées par sexe.

179. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, plus d'un milliard de personnes vivent en zone urbaine, dont 45 % dans les quartiers de taudis. Face au problème du logement urbain, on a identifié trois questions graves à attaquer : a) existence de terrains à bas prix; b) financements abordables; et c) participation des groupes urbains à la planification et au développement du logement économique.

180. On a exprimé un appui général aux réunions régionales chargées d'examiner celles qui ont fourni d'importants apports à la session actuelle de la Commission car elles aident à identifier les différences régionales et reflètent les problèmes et priorités de chaque région. On attend aussi des commissions régionales qu'elles continuent à contribuer au travail futur de la Commission, y compris sa session de politique générale. On a dit que le processus régional pourrait servir à identifier les insuffisances de l'édification des capacités dans des domaines précis et que le Centre d'études de la Commission pourrait être transposé au niveau régional pour promouvoir l'édification régionale, nationale et locale des capacités.

181. Plusieurs participants ont dit qu'il fallait renforcer la CESAP et que la Banque asiatique de développement et d'autres organisations régionales et sous-régionales devraient être encouragées à resserrer la coopération régionale et à promouvoir la coopération Sud-Sud entre différents pays de la région. Mais vu la diversité de celle-ci, un délégué a mis en garde contre la régionalisation simpliste des questions et souligné l'importance d'une approche sous-régionale.

Conseil économique et social pour l'Asie occidentale

182. Les discussions interactives ont été basées sur la présentation du résultat de la Réunion régionale chargée d'examiner l'application quant à l'eau, à

l'assainissement et aux établissements humains faite par M. Mohammad El-Eryani, Ministre de l'eau et de l'environnement du Yémen, et suivie par plusieurs exposés de groupes. Le Ministre a indiqué que la région avait vu le renforcement des cadres d'action politique, l'adoption de lois sur l'eau conformes au droit islamique et des accords bilatéraux sur les eaux de surface et les ressources en eau partagées. Plusieurs services publics ont été décentralisés et sont désormais autonomes et indépendants du pouvoir central. Des normes pour l'écoulement des eaux usées ont été fixées et sont contrôlées.

183. On a généralement reconnu que, vu la grave pénurie d'eau dans une grande partie de la région, ces pays se heurtent à des problèmes et des obstacles singuliers pour atteindre les objectifs du plan de mise en œuvre de Johannesburg et les OMD concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Bien qu'on ait fait des progrès pour améliorer les institutions et décentraliser les décisions quant à l'eau et à l'assainissement, des doutes ont été exprimés quant à l'aptitude de la région pour atteindre les objectifs dans les délais prescrits vu l'ampleur du problème, la maigreur des ressources et la croissance démographique qui, à plus de 3 % par an, est relativement forte.

184. Les délégations ont souligné les liens avec la pauvreté et évoqué les efforts particuliers des gouvernements pour atténuer la nocivité sociale des prix élevés et de la mondialisation pour les pauvres. S'agissant des établissements humains, on a constaté que certains États fournissaient aux pauvres des terrains à bâtir gratuits ou subventionnés et que des prêts au logement à taux préférentiels étaient offerts par des banques spécialisées. Dans certains cas, l'eau potable était subventionnée dans les zones à majorité de pauvres afin de leur épargner les effets nocifs des prix plus élevés et de la mondialisation. Autre mécanisme de financement novateur évoqué comme pouvant être effectif : l'échange de la dette contre des projets d'eau. On a dit que de bonnes initiatives comme celles-ci pour satisfaire le besoin d'un accès accru au financement pourraient être copiées par d'autres pays.

185. Des délégations ont estimé que le secteur privé avait un rôle à jouer pour fournir des services d'eau et d'assainissement et des logements et certaines ont noté son rôle spécial sachant que les gouvernements ne peuvent seuls satisfaire toutes les demandes de service dans ces domaines. Certaines ont souligné l'importance d'un environnement propice, de la transparence, des cadres juridiques, de la bonne gouvernance et des politiques économiques stables pour encourager l'investissement privé. On a également dit que l'économie mixte est une option que certains pays ont adoptée. Certains ont exprimé l'idée que les collectivités devraient choisir les formules les plus appropriées en fonction des besoins locaux. On a également dit que, dans les cas où le secteur privé a déçu, il faudrait exiger qu'il tienne ses engagements et lui en demander compte.

186. Les délégations ont évoqué plusieurs secteurs où il faut une coopération internationale pour introduire des techniques nouvelles : purification de l'eau, traitement des eaux usées et des vidanges, dessalement, et eau pour l'agriculture en altitude. Il faut recourir davantage aux nouvelles technologies. On a également noté que l'appui international s'impose pour l'édification des capacités.

187. La paix et la sécurité dans la région ont été jugées essentielles pour atteindre les objectifs du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les OMD touchant l'eau, l'assainissement et les établissements humains, et notamment pour renforcer la coordination entre pays qui partagent l'eau de bassins fluviaux ou d'aquifères. On a noté que la situation politique dans la région a beaucoup affecté l'accès à l'eau, l'allocation des ressources en eau et l'efficacité de leur emploi.

Le Salon du partenariat

188. Pour la première fois, à la douzième session, le Salon du partenariat faisait partie des activités officielles de la Commission du développement durable. Son but était de permettre aux responsables des partenariats officiellement inscrits auprès de la Commission de montrer les progrès réalisés, faire connaître les réseaux, repérer de nouveaux partenaires et tirer les enseignements de l'expérience mutuellement acquise.

189. Le Salon du partenariat avait été organisé, de façon expérimentale, à la onzième session de la Commission, mais il ne comportait alors surtout que des exposés; le rapport de la Commission sur les travaux de sa onzième session a suscité des réactions qui, cette année, ont amené à élargir l'ensemble des activités : débats, exposés, stands d'information, présentations de vidéos et exposition d'affiches.

190. Cette année, le Salon a comporté 50 exposés sur les partenariats, 6 débats interactifs, 28 bureaux d'information, 18 expositions d'affiches et 5 présentations de vidéos, manifestations qui portaient sur l'un ou l'autre des trois thèmes de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Trois nouveaux partenariats ont été lancés. Le Salon a accueilli en moyenne 42 personnes par séance.

191. Les débats ont comporté une séance sur les partenariats portant sur les établissements humains et une autre sur ceux qui concernent l'eau et l'assainissement; plusieurs séances ont traité des questions pratiques que soulève l'organisation des partenariats : instruments de gestion de l'information sur ceux-ci, buts et structure des partenariats, communication et coordination, et financement.

192. Les participants – qui représentaient les gouvernements, les grands groupes, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations, ainsi que les partenariats eux-mêmes – ont, dans une très bonne atmosphère de travail, réfléchi ensemble aux conditions d'application. Toutes les séances ont donné lieu à des échanges d'idées et des débats dynamiques et fructueux.

193. On s'est généralement mis d'accord sur les éléments qui pouvaient laisser espérer le succès d'un partenariat. De nombreux participants ont souligné combien il importait que tous les partenaires s'engagent vraiment et ont rappelé que l'existence d'une demande réelle était une des conditions du succès. On a également souligné l'importance du changement d'échelle et les problèmes qu'il soulevait. Il fallait également trouver un bon équilibre entre le temps consacré à l'organisation d'un partenariat et le temps consacré à l'exécution des activités prévues.

194. L'obtention d'un financement viable est l'une des principales difficultés rencontrées. On a fait observer que, dans cette recherche d'un financement, les partenaires obtenaient de meilleurs résultats quand les donateurs intervenaient dès les premières phases de leur initiative. L'importance des contributions non financières, sous forme d'un apport de technologie, d'informations, de temps de travail et de locaux à usage de bureaux, a également été soulignée.

195. Les exposés portant sur les partenariats qui sont déjà opérationnels ont fait apparaître tout un ensemble de résultats concrets : le nombre d'experts formés au cours des deux dernières années, le nombre de ménages ayant maintenant l'eau potable, le nombre de bâtiments scolaires reconstruits, l'étendue d'un réseau d'échange d'informations, l'adoption de mesures bien précises par les gouvernements, et le nombre de nouveaux partenariats. Les réactions sont généralement positives, mais les participants ont évoqué les problèmes que posait la reproduction des initiatives les plus réussies.

196. On a souligné qu'il fallait poursuivre l'analyse détaillée et plus généralement mieux suivre et connaître les partenariats enregistrés auprès de la Commission, et on s'est particulièrement intéressé aux enseignements pouvant être dégagés des succès et des échecs. Les participants ont noté que, du fait de la grande diversité des partenariats enregistrés auprès de la Commission du développement durable, il était difficile de dégager des conclusions générales sur la contribution que ces partenariats pouvaient apporter au développement durable, ainsi que sur les enseignements généraux qui pouvaient en être dégagés.

197. Il ressort des réactions des participants que le Salon du partenariat est une manifestation qui peut beaucoup contribuer à un échange de vues constructif sur les enseignements dégagés et sur les pratiques optimales; en particulier, les participants ont beaucoup apprécié les débats interactifs et l'organisation des stands d'information. On a fait observer que des services d'interprétation contribueraient utilement à une plus large participation et à un meilleur échange de vues entre les acteurs et les délégations intéressés.

Le Centre de formation

198. Le Centre de formation a offert 18 cours durant la session ordinaire de la Commission. La plupart étaient dispensés en anglais, mais l'un d'eux l'a été en français. Les cours permettaient d'acquérir des connaissances pratiques destinées à faciliter l'application du programme Action 21 et du Programme de mise en œuvre de Johannesburg pour l'eau, l'assainissement et les établissements humains, ainsi que sur des questions multisectorielles, dans le but de renforcer les capacités et les institutions, et d'améliorer l'accès au financement. De nombreux conférenciers ont présenté des études de cas, et la plupart des cours ont comporté une période de questions et réponses et ont donné lieu à un débat animé. Les conférenciers représentaient les parties prenantes et les institutions les plus diverses : grandes universités, secteur privé, organisations non gouvernementales et institutions internationales.

199. Les sujets traités sont par exemple la gestion de l'eau et sa place dans les systèmes d'enseignement, les moyens de l'administration urbaine, la télématique et la création de réseaux pour le développement durable, les

rapports entre la science et la décision, le financement des ouvrages hydrauliques, les femmes et l'assainissement, les cours d'eau transfrontières et l'amélioration des conditions de vie des pauvres dans les villes. Parmi les établissements universitaires offrant ces enseignements, il faut citer l'Université Harvard, l'Université Columbia, l'Université « La Sapienza » de Rome, l'Université du Hokkaido (Japon), CapNet, l'Institut@ (PNUD et Smithsonian Institute), la Banque mondiale, le Réseau d'enseignement de l'environnement (Norvège), l'Agence des États-Unis pour le développement international (Habitat), la « Gender and Water Alliance » et le Fonds pour l'environnement mondial.

200. De 25 à 30 personnes en moyenne ont participé à chaque cours. Certains cours particulièrement intéressants ont attiré des participants beaucoup plus nombreux, la salle de conférence étant pleine, notamment ceux qui portaient sur le financement offert par le FEM, la gestion intégrée des ressources en eau et les stratégies nationales de développement durable. Les participants à ces cours reflètent la diversité des participants aux travaux de la Commission du développement durable : membres de délégations nationales, d'ONG et d'autres institutions et experts. Les débats ont souvent été animés entre participants appartenant à des groupes différents et entre participants venant de pays développés et en développement; c'est là un aspect essentiel de cette modalité d'apprentissage mutuel. L'un des cours a comporté des exposés faits par des étudiants qui, dans leur programme d'enseignement, avaient pu se familiariser avec l'ensemble des pratiques à suivre en matière de développement durable. Les participants ont salué avec enthousiasme le Centre de formation et se félicitent que cette formation fasse désormais partie de la session ordinaire de la Commission; les premières réactions sur les différents cours ont été positives.

Autres manifestations parallèles

201. Les manifestations parallèles à la session de la Commission complètent utilement celle-ci; elles donnent l'occasion d'échanger des informations et des données d'expérience mais aussi de présenter des points de vue inhabituels. Plus de 90 manifestations parallèles ont ainsi été organisées en marge des séances officielles par les grands groupes, les gouvernements, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales. La plupart portaient sur des questions relevant de la thématique principale de la session : l'eau, l'assainissement et les établissements humains, ou sur des questions voisines.

Deuxième partie

Débat de haut niveau

Introduction

202. La participation de plus de 100 ministres chargés de l'environnement, des ressources en eau, du logement, du développement, des finances et de l'agriculture, ainsi que de chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies et d'organisations internationales à laquelle s'ajoute une large participation de

grands groupes, montre bien l'importance que ces parties attachent à leurs engagements visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, notamment dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, ainsi qu'aux travaux de la Commission. On a mis en lumière le rôle de la Commission du développement durable qui, en tant qu'organe intergouvernemental de haut niveau pour le développement durable, est chargée de suivre les progrès accomplis dans l'application d'Action 21, ainsi que de réaliser les buts et objectifs du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Dans sa déclaration liminaire devant la Commission, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi A. Annan, a enjoint la Commission de surveiller de près les progrès, d'être le « gendarme ».

203. Les ministres ont apprécié la richesse du débat et le partage des données d'expérience et de pratiques optimales se rapportant aux efforts de mise en œuvre aux niveaux local et national, de même qu'aux difficultés et aux obstacles rencontrés. Ils ont apprécié également la participation active des grands groupes tout au long de la session. Ils ont été satisfaits aussi des travaux des instances régionales d'exécution, de la diversité des activités de la douzième session de la Commission du développement durable et des possibilités de renforcement des capacités, notamment dans le cadre de salons du partenariat, de centres d'apprentissage et d'actions connexes. La session a été organisée de manière à encourager les échanges de vues et les ministres ont loué ces méthodes de travail, suggérant qu'elles servent d'exemple pour les futures sessions d'examen de la Commission.

204. Les ministres et les chefs de délégation, qui ont pris la parole devant la Commission au cours du débat spécial consacré aux petits États insulaires en développement, ont fait valoir qu'il importait de veiller à ce que la réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement obtienne un renouvellement de l'engagement politique de tous les pays envers ce programme d'action, et que les conclusions de la réunion soient spécialement axées sur des activités pratiques et concrètes pour la poursuite des opérations. Il a été fait allusion aux caractéristiques spéciales inhérentes à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, et on a tenu compte de questions nouvelles et naissantes telles que le VIH/sida et de questions de sécurité.

Atteindre les objectifs

205. Les ministres ont fait observer que la réalisation des objectifs fixés pour l'eau, l'assainissement et les établissements humains était inextricablement liée à l'élimination de la pauvreté et jouait un rôle crucial dans la croissance économique durable. Faisant le point de la mise en œuvre des buts et objectifs on a constaté ce qui suit :

a) De très nombreux pays devraient atteindre d'ici à 2005 l'objectif d'élaboration de plans intégrés de gestion et de productivité des ressources en eau, cependant nombre d'entre eux auront besoin d'assistance technique pour atteindre cet objectif;

b) Un nombre considérable de pays sont en voie de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes privées d'eau potable; les progrès sont toutefois inégaux selon les pays et les continents et de nombreux pays ne pourront atteindre ce but si les progrès continuent au rythme actuel;

c) De nombreux pays sont encore loin de pouvoir réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes privées d'installations d'assainissement de base, que ce soit dans les zones rurales ou les zones urbaines, à moins que de substantielles ressources supplémentaires ne leur soient fournies; et

d) Certains pays sont, en termes relatifs, sur le point de réaliser l'objectif d'améliorer les conditions de vie dans les taudis d'ici à 2020, alors que d'autres en sont encore loin. Dans beaucoup de pays les taudis s'étendent à un rythme alarmant.

206. Bien que de nombreux pays ne soient pas encore en mesure d'atteindre les objectifs prévus, en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et les établissements humains, les objectifs sont réalisables dans les délais prescrits. Cela demandera toutefois la manifestation d'une volonté politique de la part des dirigeants et une gouvernance plus forte à tous les niveaux, ainsi que d'intenses efforts de mobilisation et d'utilisation judicieuse des ressources. Les ministres ont réaffirmé qu'ils restaient attachés à leurs engagements de réalisation des objectifs et qu'ils voulaient que cette décennie soit celle des promesses tenues; ils ont souligné qu'il importait de montrer que l'eau potable, l'assainissement et le logement étaient des conditions préalables à la réalisation des autres OMD.

Création de conditions favorables

207. Chaque pays est responsable de ses propres progrès dans la mise en œuvre d'Action 21, des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Les ministres ont reconnu que les pays en développement, tout comme les pays en transition, avaient encore besoin de l'aide des pays donateurs, des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales ainsi que d'autres organisations notamment en matière de planification, de financement, de transfert des technologies et de renforcement des capacités. On a constaté un appui généralisé en faveur de l'intégration des ressources en eau, de l'assainissement et des établissements humains dans les stratégies nationales de développement durable, y compris les documents de stratégies pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

Renforcement des capacités et transfert de technologie

208. Les ministres ont estimé que les efforts de renforcement des capacités n'avaient pas été à la mesure des besoins croissants, et que sur les plans techniques et institutionnels les lacunes apparaissaient à tous les niveaux. Le suivi des programmes consacrés aux ressources en eau, à l'assainissement et aux établissements humains devrait être étoffé à l'échelon national si l'on voulait progresser dans l'évaluation des OMD et des objectifs du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

209. Les capacités nationales pourraient normalement être renforcées dans les domaines des connaissances scientifiques et techniques en vue de mener des opérations d'évaluation et de suivi concernant les ressources en eau, la qualité de l'eau et les aspects de la vulnérabilité de l'eau – y compris les catastrophes naturelles, notamment dans les petits États insulaires en développement. Cette entreprise se trouverait facilitée par une coopération scientifique et technique Sud-Sud et régionale plus étroite et mieux orientée. Les communautés locales, y compris les populations autochtones, les organisations et les particuliers possèdent des richesses d'expérience pratique qui pourraient être utilisées plus judicieusement et être plus largement partagées si l'on disposait, au plan régional et international, de mécanismes mieux appropriés aux échanges de connaissances dans ces domaines.

Gouvernance

210. Les ministres ont souligné que des institutions fortes et une saine gouvernance étaient des éléments essentiels pour assurer l'utilisation rationnelle des modiques ressources publiques et la prestation de services aux pauvres, à des tarifs abordables; ils ont constaté que des progrès avaient été accomplis dans de nombreux pays. La participation de tous les intéressés de manière démocratique et sans exclusion, la légalité, des dispositions réglementaires encourageantes, la transparence, la responsabilité sociale des entreprises, y compris la lutte contre la corruption, ont été reconnues par les ministres comme d'importants aspects d'une bonne gouvernance. La stabilité politique et la sécurité, ainsi qu'une saine gestion économique ont également été reconnues comme des éléments particulièrement essentiels à la mobilisation des investissements et aux initiatives productives des entreprises du secteur privé. Les institutions locales fortes sont des facteurs indispensables à la prestation effective de services s'agissant notamment d'appuyer la décentralisation et d'axer la prestation de services sur la demande.

211. S'il est vrai qu'il incombe aux gouvernements de décider et de prendre leurs responsabilités en matière de politiques de développement durable, il faut toutefois que certaines responsabilités soient partagées avec les administrations locales et les organisations non gouvernementales, les associations publiques et privées ainsi que des particuliers, y compris des autochtones, de manière à ce que les questions de développement durable soient effectivement prises en compte. Il est indispensable d'associer les femmes aux prises de décisions à tous les niveaux pour assurer la planification et la gestion optimales des ressources en eau, des installations d'assainissement et des établissements humains.

212. Une saine gouvernance à l'échelon international est une condition nécessaire à la création d'un climat favorable au développement durable.

Ressources financières

213. Les ministres ont fait observer que le secteur public restait la principale source d'investissement dans l'infrastructure nécessaire à l'exploitation des ressources en eau, à l'assainissement et aux établissements humains. La décentralisation des services fait peser sur les administrations locales un fardeau de plus en plus lourd de responsabilités financières. On a attiré

l'attention sur l'importance de mesures visant à leur donner les moyens nécessaires et/ou à leur fournir la capacité de mobiliser les ressources financières dont ils ont besoin.

214. Les partenaires de développement ont été massivement appelés, dans un esprit de responsabilités partagées, à honorer pleinement les engagements de Monterrey et à accroître les montants alloués spécialement aux investissements destinés aux ressources en eau, à l'assainissement et aux établissements humains. L'aide publique au développement peut contribuer à attirer des capitaux privés par un assortiment de plans financiers, y compris des modalités de financement axé sur le marché pour les petites et moyennes entreprises, dans la perspective d'un puissant effet multiplicateur sur la mobilisation des ressources intérieures. Les ministres ont rappelé l'engagement de Johannesburg de promouvoir des échanges multilatéraux ouverts, équitables, réglementés et sans discrimination, ainsi que des systèmes financiers qui profitent à tous les pays attachés au développement durable.

215. La mobilisation des investissements du secteur privé pour l'eau et l'assainissement a été considérée d'une importance capitale bien que l'investissement des sociétés privées n'ait pas été jugé suffisant pour pallier les carences relevées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à l'usage des pauvres. Moyennant un appui approprié dans les domaines normatif et institutionnel, y compris l'adoption de nouvelles dispositions réglementaires avantageuses et de plans de financement novateurs, on pourrait renforcer les capacités des petits entrepreneurs à fournir aux pauvres des services à des prix abordables.

216. Il faut des arrangements financiers appropriés pour satisfaire aux besoins des pauvres en matière de logement et, notamment des résidents d'habitations précaires. On a noté que les établissements traditionnels de prêts hypothécaires avaient commencé à accorder des prêts à des ménages à faible revenu, bien qu'il ne s'agisse généralement pas des plus pauvres, et que cette pratique devait être davantage encouragée à l'aide de formules telles que les prêts partiellement garantis. Le système de microcrédit peut aussi apporter un appui précieux à la rénovation des taudis, dont les habitants ne peuvent accéder au marché officiel du crédit. Faciliter l'accès des pauvres et surtout des plus pauvres au microcrédit demeure un défi.

217. On a reconnu que le système de partenariats adopté à Johannesburg et au-delà pouvait être une modalité intéressante et utile pour attirer des ressources additionnelles au profit du développement durable. On a fait observer que les partenariats devaient répondre aux besoins des pays en développement et non aux priorités des donateurs, et qu'ils devaient compléter les efforts intergouvernementaux et non se substituer à eux.

L'eau

Gestion intégrée des ressources en eau

218. Les ministres ont souligné que la réalisation, d'ici à 2005, des plans des pays en développement en matière de gestion intégrée des ressources en eau ainsi que des plans de productivité, compte tenu des questions de qualité et de

quantité, devrait être une priorité politique, et que les efforts d'exécution devraient être accélérés.

219. Ils ont convenu que dans le secteur de l'eau la gouvernance était souvent entravée par une inexplicable division des responsabilités et que la coordination entre les divers organismes laissait à désirer. Les plans de gestion intégrée des ressources en eau donnent l'occasion de restructurer la gestion des ressources en eau et de supprimer les cloisonnements sectoriels. Il serait très utile que les organismes chargés de l'aménagement des sols coordonnent leurs travaux plus étroitement avec ceux qui s'occupent des ressources en eau.

220. Les données d'expérience, l'utilité de la coopération et l'exploitation des ressources en eau dans le contexte des bassins fluviaux ont été relevées, en particulier lorsqu'il s'agit des cours d'eau internationaux. La mise au point plus poussée et l'adoption d'une approche axée sur les écosystèmes, en raison notamment des services que rendent les écosystèmes, a été retenue comme l'une des sept options qui devraient être encouragées en fonction des priorités et des circonstances. Les ministres ont fait valoir qu'il fallait accroître la rentabilité des ressources en eau, notamment dans l'agriculture irriguée, et se sont déclarés préoccupés par la pénurie, l'épuisement et la pollution des ressources en eaux souterraines dans de nombreuses zones. On a reconnu la nécessité d'établir un lien entre l'eau douce et les écosystèmes côtiers et marins.

Approvisionnement en eau potable

221. Les ministres ont fait valoir que permettre l'accès à une eau potable, bonne à boire, était un facteur essentiel à l'amélioration de la santé, notamment en ce qui concerne les enfants, et à l'atténuation de la pauvreté. Ils ont noté que le financement des investissements dans les systèmes d'approvisionnement en eau reposait sur un mélange d'investissements publics et de partage des coûts moyennant une redevance de la part des usagers, combiné à des subventions ciblées afin d'assurer aux pauvres un approvisionnement en eau à des prix abordables pour répondre à leurs besoins essentiels.

222. La remise en état de l'infrastructure liée à l'eau et à l'assainissement appelle une collaboration de diverses sources. Les fonds doivent se trouver disponibles non seulement pour la construction d'installations de distribution d'eau mais aussi pour assurer le fonctionnement et l'entretien à long terme. Certains pays ont opté pour une plus large récupération des coûts afin d'accroître le financement alloué à l'entretien, à l'expansion et à l'amélioration des systèmes de distribution d'eau. On a fait observer que les subventions ciblées seraient un bon moyen d'assurer aux pauvres l'approvisionnement en eau.

223. Les ministres ont insisté sur le fait qu'il incombait aux gouvernements d'assurer l'approvisionnement en eau potable et que la participation effective du secteur privé demandait un bon système de réglementation. Ils ont relevé le besoin d'une évaluation plus approfondie du rôle du secteur privé comme source d'investissement et de compétences dans la gestion des services publics, y compris le fonctionnement et l'entretien. Toutefois, les ressources en eau sont elles-mêmes considérées comme faisant partie du domaine public.

224. Les ministres ont affirmé qu'il était urgent d'améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement en Afrique et ils ont salué les nouvelles initiatives menées à cet effet.

Assainissement

225. Les ministres ont mis l'accent sur la nécessité d'accroître la visibilité de l'assainissement et de l'hygiène, étant donné leur importance capitale dans le développement durable. Ils ont reconnu qu'un assainissement inadéquat coûtait cher à la société et qu'il était manifestement rentable sur les plans économique, social et environnemental d'investir dans l'assainissement. Ils ont noté avec satisfaction que, pour la première fois, l'assainissement était considéré comme une question indépendante et distincte inscrite à l'ordre du jour de la Commission.

226. Les ministres ont fait valoir que l'accès à l'assainissement de base, combiné à des habitudes d'hygiène comme l'habitude de se laver les mains, pouvait avoir des conséquences déterminantes sur la vie privée, la dignité, la sécurité, la santé, l'éducation et la croissance économique. On s'est accordé à reconnaître qu'il importait de créer et de maintenir une demande publique pour les services d'assainissement. Considérant leurs incidences positives sur la santé publique, il est normal que des subventions publiques soient accordées à l'assainissement et aux activités de sensibilisation dans ce domaine. Ces subventions doivent être axées sur les pauvres.

227. Les ministres ont été d'avis qu'il importait d'identifier et d'appliquer des technologies peu onéreuses, bien adaptées aux conditions locales à la fois sociales et physiques lorsqu'il s'agit de la distribution d'eau, de l'assainissement et du traitement des eaux usées, comme alternative aux installations d'évacuation des eaux usées. Le recours aux technologies de pointe et aux réseaux d'assainissement traditionnels n'est pas nécessairement la meilleure ni la plus rentable des solutions, mais devrait être envisagé lorsque les conditions physiques du lieu s'y prêtent. La réalisation des objectifs en matière d'assainissement devra tenir spécialement compte des installations dans les zones rurales.

228. Les femmes et les filles jouent un rôle spécialement important dans l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène dans le cadre des besoins domestiques et sont de ce fait des agents du changement. En outre, elles pâtissent tout spécialement du manque d'installations d'assainissement adéquates. Les femmes devraient être associées à la planification et à la conception des installations de distribution d'eau et d'assainissement et être consultées sur leur emplacement. L'importance d'installer des sanitaires séparés pour les filles dans les écoles a été signalée.

229. Les ministres ont souligné qu'il était urgent d'améliorer le traitement des eaux usées dans les pays en développement afin de protéger la santé et l'environnement, y compris les réserves d'eau douce et les écosystèmes marins.

Établissements humains

230. Les ministres ont noté qu'au cours des années à venir l'accroissement de la population aura surtout lieu dans les zones urbaines des pays en développement, et sous la forme d'établissements humains marginaux. Pour progresser véritablement dans les efforts visant à assainir les taudis, la communauté internationale devra dépasser sensiblement les objectifs du Millénaire pour le développement visant l'amélioration des conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis.

231. Les ministres ont noté qu'il importait d'instituer la sécurité d'occupation, le droit à la propriété foncière et d'interdire les évictions illégales. Il est apparu évident qu'en instaurant des systèmes officiels d'enregistrement cadastral et de titres de propriété pour les biens fonciers et les habitations, les gouvernements seraient en mesure d'aider les citoyens à transformer leurs biens en capital productif et à accéder à des sources de financement. On a reconnu qu'il était de plus en plus difficile de répondre aux besoins des pauvres en termes d'emploi et de logement décent dans des communautés saines et sûres.

232. La responsabilisation des pauvres a été considérée comme une mesure nécessaire à l'amélioration de leurs moyens d'existence et de leurs communautés. On a considéré qu'il fallait tenir compte des opinions, des priorités et des capacités de la société civile et des communautés locales, et qu'il convenait de faire appel à l'énergie des entrepreneurs locaux.

233. Les ministres ont fait valoir le rôle crucial des femmes et ont affirmé leur soutien à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes relatifs aux établissements humains. Les conditions de vie dans les taudis ont des effets disproportionnés sur les femmes et les enfants. La pandémie du VIH/sida a fait comprendre avec plus d'acuité qu'il était urgent de s'occuper des droits de succession des femmes membres du ménage.

234. L'urbanisation rapide pose un défi majeur à la planification et au développement urbains. L'élaboration de politiques venant à l'appui du développement rural ainsi qu'une interaction positive entre les communautés rurales et urbaines deviennent de plus en plus importantes. Les ministres ont noté que la planification intégrée à long terme de l'utilisation des sols et l'aménagement urbain, notamment dans les domaines des transports et d'autres services, étaient essentiels à un développement urbain viable.

235. Les conséquences des conflits et des catastrophes naturelles sur les infrastructures des établissements humains peuvent être dévastatrices. La planification préalable en prévision des catastrophes, y compris la planification de l'utilisation des sols, les programmes d'atténuation des effets des catastrophes et les programmes de relèvement, devraient être renforcés dans le cadre de la coopération régionale, par exemple dans le contexte de centres régionaux de coopération spécialisés. On a noté que les petits États insulaires en développement ainsi que d'autres pays étaient particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles.

Relever les défis : la voie de l'avenir

236. Les ministres ont recensé un certain nombre d'objectifs dont il devrait être tenu compte durant une année de décisions, dans le cadre d'un suivi productif de la douzième session de la Commission du développement durable, compatibles avec le programme de travail adopté à la onzième session de la Commission, en vue de renforcer l'application et de réaliser les buts et objectifs concertés dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, notamment :

a) Mobiliser des fonds de toutes origines – internationales, régionales, nationales et locales, publiques et privées – pour réaliser les OMD et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

b) Intégrer l'eau, l'assainissement et les établissements humains dans les stratégies nationales de développement durable et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), faisant en sorte que les stratégies nationales de développement durable et les DSRP soient sans exclusions et axés sur les pays, et que leur exécution soit suivie;

c) Renforcer la gouvernance à tous les niveaux afin de s'assurer que les ressources modiques soient judicieusement utilisées;

d) Améliorer la coopération interinstitutions et la coordination intersectorielle entre les organisations internationales conformément à leurs mandats et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que la coopération intersectorielle et la coordination des activités des donateurs au niveau national en vue de contribuer à l'exécution du Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

e) Raffermer le rôle des partenariats par la mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles, et encourager ceux qui contribuent déjà à satisfaire les besoins nationaux;

f) Créer des capacités pour la gestion des ressources en eau, l'assainissement et la planification et la gestion des établissements humains dans les pays en développement, avec l'appui financier et l'assistance technique des pays développés et des organisations internationales. Il importe particulièrement de renforcer les capacités au niveau local, compte tenu de la tendance à la décentralisation dans la prestation des services;

g) Accroître le transfert de technologies appropriées et la coopération dans les domaines scientifique et technique;

h) Diffuser les connaissances et les données d'expérience, s'agissant en particulier de modalités et de technologies adaptées aux conditions locales, et reproduire les expériences qui réussissent;

i) Renforcer les opérations de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports afin d'améliorer les prises de décisions et faciliter l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, tout en admettant qu'il faut réduire le volume des rapports;

j) S'intéresser aux besoins spéciaux de l'Afrique, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral;

k) Renforcer le rôle des femmes et améliorer leur condition afin qu'elles soient considérées comme participantes et agents du changement; intégrer l'égalité des sexes dans la planification, les prises de décisions et la gestion;

l) Accélérer, d'ici à 2005, la concrétisation des engagements portant sur la gestion intégrée des ressources en eau et des plans de productivité de ces ressources, assurer le développement économique, la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement, la viabilité de la production et de la consommation, y compris la productivité de l'eau dans l'agriculture;

m) Accroître la sensibilisation à l'importance de l'assainissement et de l'hygiène pour la santé, la réduction de la pauvreté et d'autres aspects du développement durable, comme base de mobilisation des ressources publiques et privées;

n) Prendre en considération les principaux problèmes qui se posent en matière de planification urbaine et d'utilisation des sols en raison de l'urbanisation rapide, et assurer la participation effective des administrations et communautés locales, y compris les pauvres, à ces activités;

o) Améliorer les conditions de vie dans les établissements humains marginaux, notamment en les intégrant dans les domaines élargis de l'économie urbaine et nationale, en offrant des possibilités d'emploi et en encourageant la création d'entreprises parmi les pauvres, en particulier les femmes.

Chapitre III

Préparation de la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

1. La Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour à ses 2^e, 3^e et 23^e séances, les 14, 16 et 30 avril 2004. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement aux niveaux national, régional et interrégional (E/CN.17/2004/8);

b) Note du Secrétaire général sur l'accréditation des organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes à la Réunion internationale (E/CN.17/2004/9);

c) Lettre datée du 26 mars 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies, communiquant la stratégie pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adoptée par l'Alliance des petits États insulaires, présentée par le Groupe des 77 et la Chine (E/CN.17/2004/12).

2. La Commission a tenu, dans le cadre d'une réunion préparatoire à participation non limitée de trois jours, deux séances ainsi qu'un certain nombre de réunions officieuses.

3. À la 2^e séance, le 14 avril, le Président a ouvert la session et a prononcé une déclaration d'ouverture.

4. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration liminaire.

5. À la même séance également, le Secrétaire général de la réunion internationale, M. Anwarul K. Chowdhury, a pris la parole devant la Commission.

6. À la même séance, le Représentant permanent du Commonwealth des Bahamas a fait une déclaration.

7. À la même séance également, le Président (Maurice) de l'Alliance des petits États insulaires a présenté le projet de stratégie pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, soumis par le Groupe des 77 et la Chine.

8. À la même séance, les délégations de l'Irlande (au nom de l'Union européenne ainsi que des pays en voie d'adhésion, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie; des pays candidats, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, des pays du Processus de stabilisation et d'association et des candidats potentiels (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-

Monténégro), des États-Unis d'Amérique, de Tuvalu et de la Fédération de Russie, ont fait des déclarations devant la Commission.

9. À la même séance également, le représentant de la Nouvelle-Zélande et facilitateur des consultations officieuses a fait une déclaration.

10. À sa 3^e séance, le 16 avril 2004, la Commission a entendu un rapport oral sur les résultats des consultations facilitées par la Nouvelle-Zélande sur la préparation de la réunion internationale.

11. À sa 23^e séance, le 30 avril, lors d'une réunion de haut niveau, le représentant de Maurice a fait une déclaration.

12. À la même séance, les délégations du Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Irlande (au nom de l'Union européenne), de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis, des Bahamas (au nom de la Communauté des Caraïbes), de la Barbade, du Guyana, de la Dominique, du Cap-Vert, de Tuvalu, des Îles Marshall, des Palaos, des Fidji et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait des déclarations au sujet de la préparation de la réunion internationale.

13. À la même séance, le Secrétaire général de la réunion internationale a aussi fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

14. À la 2^e séance, le 14 avril 2004, la Commission, en sa qualité de réunion préparatoire, a approuvé les demandes d'accréditation des organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes à participer, en qualité d'observateurs, à la Réunion internationale et à ses réunions préparatoires.

15. À sa 3^e séance, le 16 avril, la Commission en sa qualité de réunion préparatoire, a adopté le projet de l'ordre du jour provisoire de la Réunion internationale contenu dans le document E/CN.17/2004/L.2, tel que révisé oralement. L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la Réunion internationale.
2. Élection du Président.
3. Adoption des règlements intérieurs.
4. Élection des membres du Bureau autres que le Président.
5. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la Réunion internationale : accréditation des organisations intergouvernementales et des grands groupes.
6. Organisation des travaux y compris la création de la grande commission.
7. Pouvoirs des représentants participant à la Réunion internationale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

8. Débat général :

Examen approfondi de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

9. Adoption du document final de la Réunion internationale.

10. Adoption du rapport de la Réunion internationale.

11. Clôture de la Réunion internationale.

16. À la même réunion, le 16 avril, la Commission, en qualité de réunion préparatoire à la Réunion internationale, a adopté son projet de rapport (E/CN.17/2004/L.4).

Chapitre IV

Questions diverses

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à ses 9^e et 23^e séance, les 21 et 30 avril 2004. La Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la coopération interinstitutions et la coordination des activités menées pour donner suite au Sommet mondial pour le développement durable (E/2004/12-E/CN.17/2004/3);

b) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions de la Commission relatives aux améliorations à apporter à l'établissement des rapports nationaux et à la poursuite des travaux sur les indicateurs du développement durable (E/CN.17/2004/17);

c) Note du Secrétaire général sur le cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007 (E/CN.17/2004/18).

2. À sa 9^e séance, le 21 avril 2004, le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire.

3. À la même séance, les délégations de la Belgique, du Qatar, du Costa Rica, de la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Royaume-Uni, du Mexique, de la Slovénie, du Pakistan, de l'Arabie saoudite, de l'Indonésie, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, de Cuba, des États-Unis, du Nigéria et du Burkina Faso ont fait des déclarations.

4. À la même séance, le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement a également fait une déclaration.

5. À la même séance, les observateurs au nom des syndicats et des femmes (au nom des grands groupes) ont également fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

6. À sa 23^e séance, le 30 avril 2004, sur proposition du Président, la Commission a décidé de prendre note de la note du Secrétaire général sur le « Cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007 » (E/CN.17/2004/18).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa vingt-troisième session, le 30 avril 2004. Elle était saisie d'un projet d'ordre du jour de sa treizième session (E/CN.17/2004/L.5)
2. À la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et a recommandé son adoption par le Conseil économique et social (voir chap. I).

Chapitre VI

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa douzième session

1. À sa 23^e séance, le 30 avril 2004, la Commission était saisie de son projet de rapport (E/CN.17/2004/L.6).
2. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et chargé le Secrétariat d'en établir le texte définitif en vue de le soumettre au Conseil économique et social.

Chapitre VII

Questions d'organisation et autres questions

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission du développement durable a tenu sa douzième session le 9 mai 2003 et du 14 au 30 avril 2004. Elle a tenu 24 séances, ainsi que des réunions officielles et un certain nombre d'activités associées.
2. Du 14 au 16 avril, la Commission a tenu une réunion préparatoire à participation non limitée de trois jours en vue de la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
3. À la 4^e séance, le 19 avril, le Président a fait une déclaration.
4. À la même séance, S. M. le Prince Willem, Prince des Pays-Bas, a pris la parole devant la Commission.
5. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Directeur exécutif du PNUE, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat et l'Administrateur associé du PNUD ont fait des observations liminaires.

B. Élection du Bureau

6. À sa 1^{re} séance, le 9 mai 2003, la Commission a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau :

Président :

Børge **Brende** (Norvège)

Vice-Président :

Bruno Stagno **Ugarte** (Costa Rica)

7. À sa 2^e séance, le 14 avril 2004, la Commission a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau :

Vice-Présidents :

Toru **Shimizu** (Japon)

Bolus Paul **Zom Lolo** (Nigéria)

Eva **Tomič** (Slovénie)

Vice-Président et Rapporteur :

Bolus Paul **Zom Lolo** (Nigéria)

C. Ordre du jour et organisation des travaux

8. À sa 2^e séance également, le 14 avril, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, qui figure dans le document E/CN.17/2004/1, et a approuvé l'organisation de ses travaux. L'ordre du jour était libellé comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat thématique du cycle d'application 2004-2005 :
 - a) Eau;
 - b) Assainissement;
 - c) Établissements humains.
4. Préparation de la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa douzième session.

D. Participation

9. Ont participé à la session les représentants de 53 États membres de la Commission du développement durable. Les observateurs d'autres États Membres de l'ONU et de la Communauté européenne, des représentants d'organismes des Nations Unies et de secrétariats d'organes créés en vertu de traités, et les observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et autres y ont également participé. Une liste des participants sera publiée sous la cote E/CN.17/2004/INF/1.

E. Documentation

10. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa douzième session est donnée à l'annexe I.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
E/CN.17/2004/1	2	Ordre du jour provisoire et organisation des travaux
E/CN.17/2004/1/Add.1	2	État de la documentation
E/CN.17/2004/2	3	Rapport du Secrétaire général intitulé : « Où en est le développement durable : évaluation de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg »
E/2004/12- E/CN.17/2004/3	5	Rapport du Secrétaire général intitulé : « Coopération interinstitutions et coordination des activités menées pour donner suite au Sommet mondial pour le développement durable »
E/CN.17/2004/4	3 a)	Rapport du Secrétaire général intitulé : « Gestion de l'eau douce : progrès accomplis dans la réalisation des buts, objectifs et engagements énoncés dans Action 21, dans le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg »
E/CN.17/2004/5	3	Rapport du Secrétaire général intitulé : « Assainissement : progrès accomplis dans la réalisation des buts, objectifs et engagements d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg »
E/CN.17/2004/6	3	Rapport du Secrétaire général intitulé : « Les établissements humains : progrès accomplis dans la réalisation des buts, objectifs et engagements d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg »
E/CN.17/2004/7 et Add.1 à 5	3	Note du Secrétariat sur les réunions consacrées à l'application au niveau régional à titre de contribution aux travaux de la douzième session de la Commission du développement durable

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
E/CN.17/2004/8	4	Rapport du Secrétaire général intitulé : « Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement »
E/CN.17/2004/9	4	Note du Secrétariat sur l'accréditation des organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et à sa réunion préparatoire
E/CN.17/2004/10 et Add. 1 à 9	3	Note du Secrétariat transmettant les documents de synthèse sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains présentés par les grands groupes
E/CN.17/2004/10/Add.7	3	Note du Secrétariat transmettant les documents de synthèse présentés par les grands groupes : travailleurs et syndicats
E/CN.17/2004/10/Add.8	3	Note du Secrétariat transmettant les documents de synthèse présentés par les grands groupes : autorités locales
E/CN.17/2004/10/Add.9	3	Note du Secrétariat transmettant les documents de synthèse présentés par les grands groupes : organisations de femmes
E/CN.17/2004/11	3	Note du Secrétariat sur les résultats de la Rencontre internationale d'experts sur la mise en oeuvre d'un ensemble de programmes décennaux portant sur les modes de consommation et de production durables
E/CN.17/2004/12	4	Lettre datée du 26 mars 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant la Stratégie pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Barbade adopté par l'Alliance des petits États insulaires
E/CN.17/2004/13	3	Note du Secrétaire général transmettant les résultats de la Réunion technique sur la gouvernance pour l'application des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable dans les pays en transition économique

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
E/CN.17/2004/14	3	Lettre datée du 13 février 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le rapport de la Conférence internationale intitulée : « De l'eau pour les plus pauvres »
E/CN.17/2004/15	3	Lettre datée du 8 avril 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies sur les résultats du Forum international sur le partenariat pour un développement durable
E/CN.17/2004/16	3	Rapport du Secrétaire général intitulé : « Partenariats pour le développement durable »
E/CN.17/2004/17	5	Rapport du Secrétaire général intitulé : « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions de la Commission du développement durable relatives aux améliorations à apporter à l'établissement des rapports nationaux et à la poursuite des travaux sur les indicateurs du développement durable »
E/CN.17/2004/18	5	Note du Secrétaire général sur le cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007
E/CN.17/2004/19	3	Lettre datée du 1 ^{er} avril 2004 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant la Déclaration de Hong Kong sur le développement durable des villes
E/CN.17/2004/20	3	Note du Secrétariat sur les droits de l'homme et l'environnement en tant qu'éléments du développement durable
E/CN.17/2004/L.1	2	Note du Secrétariat sur la participation des organisations intergouvernementales aux travaux de la douzième session de la Commission du développement durable
E/CN.17/2004/L.2	4	Projet d'ordre du jour provisoire de la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou descriptif</i>
E/CN.17/2004/L.3		Projet de décision : projet d'organisation provisoire des travaux de la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en développement
E/CN.17/2004/L.4	4	Projet de rapport de la réunion préparatoire à participation non limitée de la Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
E/CN.17/2004/L.5	6	Ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission du développement durable
E/CN.17/2004/L.6	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa douzième session
E/CN.17/2004/BP.1 à 9 et 11		Documents de référence (Réponse de la Nouvelle-Zélande à la nouvelle Commission du développement durable)

Annex II

Partnerships Fair

A. Participating partnerships

Presentations: Partnerships related to water, sanitation and human settlements

Adriatic Sea integrated coastal areas and river basin management system pilot project

Caring Cities: volunteer capital for urban development

Community water initiative

Development and implementation of new, improved and tailored methodologies, tools and materials for training and capacity-building on mainstreaming gender in integrated water resource management

Dialogue on effective water governance

Earth observation for integrated water resources management in Africa

Establishment of networking partnership for sharing knowledge and cooperation through activities of the third World Water Forum

European Union water initiative: Water for Life-Mediterranean Component; Euro-Mediterranean water and poverty facility: a tripartite programme of action

International Flood Network

International network for capacity-building in integrated water resources management (Cap-Net)

Local environmental planning and management

Mediterranean education initiative for environment and sustainability, with an emphasis on water and waste

My Community, Our Earth: Geographic Learning for Sustainable Development

Network of regional governments for sustainable development

Nile Basin Initiative

North-eastern Brazil groundwater project

Partners for Water and Sanitation

Partnership for Water Education and Research

Safe Water System

Seawater Forest Initiative

Sustainable Cities Initiative

Sustainable Rural Development and Ecovillage Training Programme

Systemic integration of networks for sustainable freshwater management at West/Central Asia and North Africa national and regional levels

Transfer of Know-how held by local Japanese governments working to address environmental problems

Water and Nature Initiative

Water for Asian Cities

Water for African Cities

Water, Sanitation and Hygiene for all Initiative

White Water to Blue Water

Women for Water

Presentations: Other partnerships

Abu Dhabi Global Environment Data Initiative

Asia-Pacific Environmental Innovation Strategy Project

Central Asian Initiative for Sustainable Development

Cleaner Fuels and Vehicles Partnership

Collaborative Labeling and Appliance Standards Program

Congo Basin Forest Partnership

Critical Ecosystem Partnership Fund

Environmental Emergencies Partnership

Equator Initiative

Global Dialogue on Mining/Metals and Sustainable Development

Global information system on sustainable development — Mediaterrre

Health and Environment Linkages Initiative

Healthy Environments for Children Alliance

International Law for Sustainable Development

International Partnership for Sustainable Development in Mountain Regions (Mountain Partnership)

Partnership for Principle 10

Population and Sustainability Network

Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership

Sustainable Agriculture and Rural Development Initiative: People Shaping their Sustainable Futures

The Seed Initiative

The Southern Caucus of NGOs for Sustainable Development; Five Multi-Regional Partnership and Policy Centers

United States Clean Energy Initiative

Workplace Assessments Partnerships

Information desks: Partnerships related to water, sanitation and human settlements

Caring Cities: Volunteer Capital for Urban Development
Establishment of networking partnership for sharing knowledge and cooperation through activities of the third World Water Forum
Getting research and pilot activities into practice, to improve access to water and sanitation services in African cities and towns
Greywater use for urban agriculture in the Middle East — North Africa
International Flood Network
Network of regional governments for sustainable development
Nile Basin Initiative
North-eastern Brazil groundwater project
Partners for Water and Sanitation
Partnership for Water Education and Research
Seawater Forest Initiative
Sustainable Rural Development and Ecovillage Training Programme
Transfer of Know-how held by local Japanese governments working to address environmental problems
Water and Nature Initiative
Water, Sanitation and Hygiene for all Initiative
Women for Water

Information desks: Other partnerships

Central Asian Initiative for Sustainable Development
Congo Basin Forest Partnership
Environmental Emergencies Partnership
Equator Initiative
Healthy Environments for Children Alliance
International Law for Sustainable Development
International Partnership for Sustainable Development in Mountain Regions (Mountain Partnership)
Partnership for Principle 10
Population and Sustainability Network
Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership
Sustainable Agriculture and Rural Development Initiative
The GlobalGiving Alliance
United States Mexico Environmental Health Training Project

Poster exhibits: Partnerships related to water, sanitation and human settlements

CGIAR Challenge Programme: Water and Food

Global Mapping

Greywater use for urban agriculture in the Middle East — North Africa

My Community, Our Earth: Geographic Learning for Sustainable Development

Pacific Umbrella Initiative: Pacific Strategies for Water, Sanitation and Hygiene, and Regional Consultation on Sustainable Water management

Systemic integration of networks for sustainable freshwater management at West/Central Asia and North Africa national and regional levels

Transfer of Know-how held by local Japanese governments working to address environmental problems

Water and Nature Initiative

Water, Sanitation and Hygiene for all Initiative

White Water to Blue Water

Poster exhibits: Other partnerships

African Regional Centre for Infectious Diseases

Cleaner Fuels and Vehicles Partnership

Educating for Sustainable Living with the Earth Charter

Flour Fortification Initiative

Global Higher Education for Sustainability Partnership

Global Information System and Land Surface Analysis, Monitoring, and Mapping for Sustainable Development to support Decision Making

Global Village Energy Partnership

Institutional consolidation for systemic planning and management toward poverty alleviation and environmental conservation in a framework of sustainable regional development in the Hindu Kush, Karakorum, Himalaya mountain complex

International Law for Sustainable Development

International Partnership for Sustainable Development in Mountain Regions (Mountain Partnership)

Livelihood enhancement, conservation of biological diversity and stability through systemic trans-boundary resource management in the Limpopo corridor

Network of Spatial Decision Support Systems toward the sustainable use of plant diversity in the Southern African Development Community Region

Niger Delta Fund Initiative

Partnership for Clean Indoor Air

Poverty alleviation and biodiversity conservation in islands with high biodiversity value: sustainable development planning and management in the Galapagos (Ecuador) and Socotra (Yemen) archipelagos

Sustainable Biotechnology and Agriculture in Africa

System planning and management of transboundary ecosystem resources in the south-western Amazon for the sustainable development of local communities and regional stability

The GlobalGiving Alliance

The Seed Initiative

Videos

Equator Initiative

Seawater Forest Initiative

Sustainable Rural Development and Ecovillage Training Program

Water and Nature Initiative

Water, Sanitation and Hygiene for all Initiative

B. Interactive discussion sessions

In keeping with the goal of fostering interactivity and open dialogue during the twelfth session of the Commission, six interactive discussion sessions were organized within the Partnerships Fair.

Two of these sessions were moderated discussions on the contribution of partnerships to the implementation of international commitments on the thematic cluster of issues:

- Interactive discussion: Partnerships for human settlements
- Interactive discussion: Partnerships for water and sanitation

The other four sessions focused on practical issues related to partnerships, specifically:

- Interactive discussion: Tools for management of partnerships information
- Interactive discussion: Practical issues of defining a partnership's goals and structure
- Interactive discussion: Practical issues of communication and coordination within partnerships
- Interactive discussion: Practical issues of funding for partnerships

Annex III

Learning centre: list of courses

Title, (subject area), instructor(s) and instructor affiliation for each course are listed in the order that they were scheduled:

Strategic Planning for Sustainable Development: The national sustainable development strategy from concept to action (institution/capacity-building), Mr. Mersie Ejigu, Partnership for African Environmental Sustainability

Consensus Building for Natural Resources (institution-building), Dr. Pietronella van den Oever and Ms. Marguerite Monnet, World Bank

How to Apply for GEF Projects (institution/capacity-building), Mr. Frank Pinto and Tehmina Akhtar, UNDP/GEF

Investing in Communities (human settlements), offered in French, Ms. Marguerite Monnet and Dr. Pietronella van den Oever, World Bank

ICT Networking Approaches and Development Solutions for Sustainable Development (institution/capacity-building, water, sanitation), Ms. Radhika Lal, UNDP

Urban Governance Tools to Support Sustainable Urbanization (human settlements), Dr. Dinesh Mehta, Ms. Shipra Narang, Mr. Rafael Tuts, UN-Habitat

Learning about Water Management (water, capacity-building), Mr. Karl Torstein Hetland and Dr. Faye Benedict, University of Oslo, and Ms. Astrid Sandås, National Board of Education (Norway)

Science and Technology for Decision Making (institution/capacity-building), Dr. Calestous Juma, Harvard University

Restoring Urban Waterways (water), Ms. Bonnie A. Harken, Nautilus International Development Consulting, Mr. Sean C.S. Chiao, EDAW Urban Design and Mr. George Stockton, Moriyama and Teshima Planners

Integrated Water Resource Management (water), by Dr. Colin Mayfield, United Nations University and University of Waterloo, Canada, Dr. Velma Grover, United Nations University International Network on Water, Environment and Health

New Integrated Water Resource Management Concepts, including non-conventional water resources such as desalination (water), Ms. Else Boutkan and Mr. Allerd Stikker, Ecological Management Foundation

Improving cities and the lives of the urban poor (human settlements), Dr. Elliot Sclar, Columbia University, and Dr. Pietro Garau, University of Rome “La Sapienza”

Water Supply, Sanitation and Health: Public Health Aspects (capacity-building, water, sanitation), Professor Magara, Hokkaido University

Gender and Sanitation (sanitation), Ms. Maria Arce Moreira, Gender and Water Alliance, Ms. Ethnè Davey, South Africa Department of Water Affairs and Forestry, Ms. Karin Krchnak, World Resources Institute

Finance for Water and Sanitation (water, sanitation, capacity-building), Mr. John Wasielewski, USAID, Mr. Paul L. Freedman, USAID, Mr. Martin Baker, Salans, Mr. Gersan R. Zurita, Fitch Ratings

How to address the Millennium Development Goals in relation to water, Mr. Kees Leendertse, Cap-Net/UNDP, Mr. Ingvar Andersson, UNDP and CapNet

How water decision makers and water professionals can address integrated water resources management (water), Mr. Kees Leendertse, Cap-Net/UNDP and CapNet

Use of the Global Environment Facility Processes for Collaboration on Transboundary Waters (water), Dr. Martin Bloxham, University of Plymouth

